

RAPPORT ANNUEL
2009

oseo,

Sommaire

1. Message du Président	4
2. Périmètre de consolidation du groupe OSEO au 31 décembre 2009	6
3. Composition du Conseil d'Administration d'OSEO	7
4. Chiffres clés du groupe OSEO	9
4.1. Chiffres clés d'OSEO innovation	9
4.2. Chiffres clés d'OSEO financement	10
4.3. Chiffres clés d'OSEO garantie	11
4.4. Chiffres clés d'OSEO garantie régions	12
5. Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2009	13
5.1. Les faits marquants du groupe OSEO en 2009	13
5.2. Les missions et les métiers du Groupe	17
5.3. L'activité du groupe OSEO et par métier en 2009	19
5.4. Les données financières et les résultats	39
5.5. Les perspectives du groupe OSEO pour 2010	44
5.6. Le contrôle interne et la maîtrise des risques	48
5.7. Informations sur la gouvernance	55
6. La communication	61
6.1. Les principales actions de communication en 2009	61
6.2. Les activités en ligne	64
7. La politique des ressources humaines	66
8. Organigrammes du groupe OSEO	68
8.1. Organigramme fonctionnel du groupe OSEO	68
8.2. Organigramme du réseau OSEO	69
9. Comptes consolidés + annexes	70
10. Comptes individuels + annexes	154
11. Rapport des Commissaires aux Comptes	167
11.1. Rapport général sur les comptes individuels	167
11.2. Rapport général sur les comptes consolidés	169

1. Message du Président



Soutenir l'innovation et la croissance des entreprises pour qu'elles deviennent davantage compétitives et occupent une place plus importante sur les marchés européens et mondiaux, c'est la mission que l'Etat a confiée à OSEO et qui demeure plus que jamais notre priorité en dépit de la crise économique que nous traversons.

2009 a été pour OSEO une année d'intensité sans précédent avec des taux de croissance très élevés pour les métiers de la garantie et du financement, et fortement marquée par la mission exceptionnelle exercée dans le cadre du plan de relance de l'économie qui est venue s'ajouter à l'activité traditionnelle d'OSEO.

Le rôle d'OSEO a été double : apporter de l'oxygène aux entreprises touchées par la crise en consolidant leur trésorerie et accompagner celles qui ont continué à aller de l'avant, en dépit de la crise. L'ensemble de notre activité s'est développé dans le cadre d'une politique de risques maîtrisés.

Les équipes d'OSEO sont très fières d'avoir réalisé en 2009, 107 000 interventions au profit de 80 000 entreprises (+ 28 % par rapport à 2008) dont :

- 560 millions € en aides directes à l'innovation (- 23 % par rapport à 2008), soit près de 2 milliards € d'investissements de RDI dans les entreprises soutenues ;
- 12 milliards € de prêts bancaires garantis (+ 77 % par rapport à 2008), dont 3,6 milliards € dans le cadre du Plan de Relance ;
- 5 milliards € de financements mis en place en partenariat avec les banques et les organismes de fonds propres ;
- 7 milliards € de créances financées (+ 4 % par rapport à 2008).

Une étude d'impact effectuée en septembre 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises ayant bénéficié d'une garantie pour renforcer leur structure financière entre fin 2008 et juin 2009 révèle que 50 % d'entre elles ont pu être ainsi préservées d'une crise de trésorerie immédiate.

OSEO poursuivra cette activité de soutien en 2010, mais devrait le faire à un rythme moins élevé au fur et à mesure de l'atténuation des tensions de trésorerie et de la reprise progressive de l'activité.

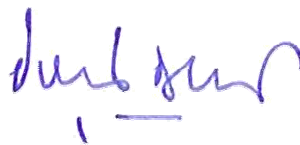
Notre rôle et nos priorités consistent aussi à préparer dès à présent la reprise en alimentant les trois moteurs de croissance que sont l'innovation, l'investissement et l'international. Nous y parviendrons grâce à la confiance renouvelée que nous témoigne l'Etat en nous dotant de moyens d'intervention renforcés en 2010.

Le Président de la République a, en effet, demandé à OSEO d'aller encore plus loin dans sa mission en contribuant à renforcer le haut de bilan des entreprises. C'est ainsi que, dès novembre 2009, était mis en place le Contrat de Développement Participatif. Ce prêt, dont le montant peut aller jusqu'à 3 millions €, d'une durée longue et sans garantie, s'adresse à toutes les entreprises jusqu'à 5 000 salariés. Il vient compléter utilement la gamme des financements « mezzanine » proposés par OSEO.

Les ressources qui seront affectées à OSEO grâce à l'emprunt national vont, en outre, nous mettre en capacité d'aider les entreprises à sortir de la crise par le haut. Au total, 2,5 milliards € seront consacrés au financement de l'innovation et des investissements d'avenir, ainsi qu'à la consolidation du capital d'OSEO à hauteur de 500 millions €. Nos capacités d'interventions et de partage de risques s'en trouveront sensiblement accrues.

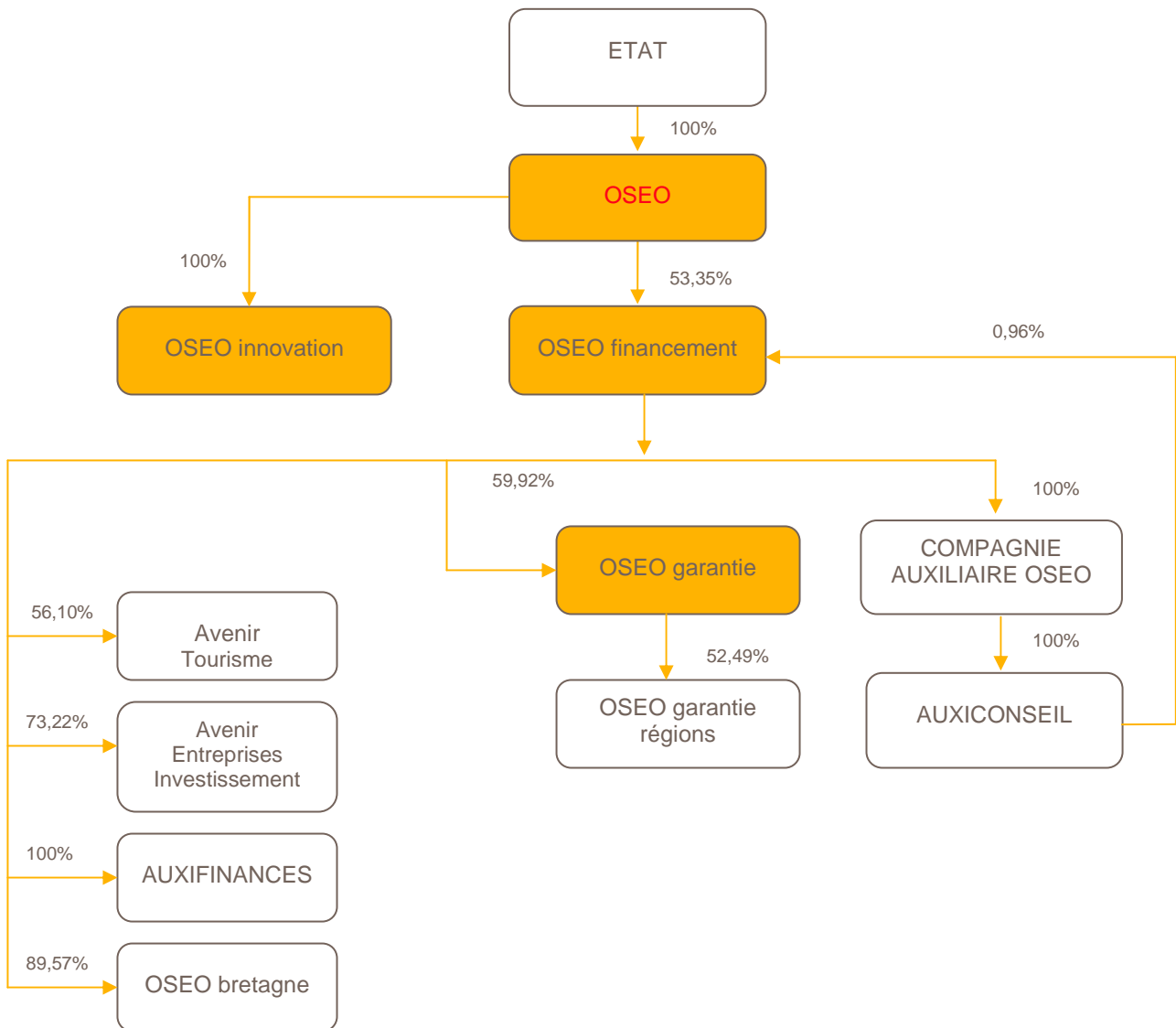
Enfin, le transfert à OSEO de la gestion du Fonds Unique Interministériel pour les Pôles de compétitivité décidé à la fin de l'année 2009 va nous permettre d'impliquer davantage de PME dans les Pôles et les projets collaboratifs qu'ils soutiennent, de simplifier la gestion des aides, d'en raccourcir le délai d'octroi et d'être plus proche des entreprises tout en assurant une totale confidentialité des dossiers grâce à un extranet sécurisé.

L'engagement de l'ensemble des équipes d'OSEO sera donc tout aussi fort cette année. Elles auront à cœur de répondre aux attentes des pouvoirs publics comme des entreprises et d'être à la hauteur de la nouvelle et exigeante signature d'OSEO : l'entreprise des entrepreneurs.



François DROUIN
Président Directeur Général

2. Périmètre de consolidation du groupe OSEO au 31 décembre 2009



3. Composition du Conseil d'Administration d'OSEO

• Conseil d'Administration d'OSEO au 31 décembre 2009

Président Directeur Général

François DROUIN

Membres

L'Etat représenté par :

Rodolphe GINTZ ¹

Sous-directeur de la troisième sous-direction à la Direction du Budget du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Antoine MASSON ²

Chef de Service à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Etienne OUDOT DE DAINVILLE ³

Sous-Directeur "Financement des Entreprises et Marché Financier" à la Direction Générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE)

Luc ROUSSEAU ⁴

Directeur Général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Alain SCHMITT ⁵

Chef du Service de la compétitivité et du développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Personnalités qualifiées

Christian DESMOULINS

Président du Directoire d'ACTIA GROUP

Pierre FONLUPT

Président de la commission "Entrepreneurs, Entreprises et Société" du MEDEF et Président du Directoire du Groupe Plus

Jean-Guy Le FLOCH

Président d'ARMOR LUX

Alain ROUSSET

Président de l'Association des Régions de France (ARF) et Président du Conseil Régional d'Aquitaine

¹ A compter du 5 janvier 2009 en remplacement de Guillaume GAUBERT

² A compter du 5 janvier 2009 en remplacement de Laurent BUISSON

³ A compter du 16 septembre 2009 en remplacement d'Astrid MILSAN

⁴ A compter du 28 avril 2009 en remplacement d'Agnès ARCIER

⁵ A compter du 28 avril 2009 en remplacement de Jean-Christophe MARTIN

Administrateurs salariés

Élisabeth HENRY-PEREZ
Christian HUGOT
Michel TRINGALI
Bernard NICAISE
Éric VERKANT

Censeurs

Jérôme GALLOT
Président du Directoire de CDC Entreprises

Philippe GENNE
Président Directeur Général de ONCODESIGN

Christian POYAU
Membre du Comité Fondateur et Président de la Commission Création et Financement d'entreprise de Croissance Plus et Président Directeur Général de Micropole-Univers

Jean-François ROUBAUD
Président de la Confédération Générale des PME et Président du Conseil de Surveillance d'OSEO financement

Pierre SIMON
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN
Chef de la mission de contrôle général économique et financier

Commissaires aux Comptes

Mazars
Ernst & Young

● Direction Générale d'OSEO

Président Directeur Général

François DROUIN

Directeurs Généraux Délégués

Arnaud CAUDOUX
Laure REINHART
Joël DARNAUD

4. Chiffres clés du groupe OSEO

4.1. Chiffres clés d'OSEO innovation

	2008	2009
Niveau d'activité (en millions €)		
Aides	733	560
Financement Etat-Programme AI	388	304
Avances Remboursable	312	247
Subventions	76	57
Financement OSEO Fond propres	9	
Subventions	9	
Financement Etat-Programme ISI (*)	273	150
Avances Remboursable	123	86
Subventions	150	64
Financements partenaires	62	106
Avances Remboursable	31	47
Subventions	31	59
Prêts Participatif d'Amorçage	17	20
Qualifications d'entreprises pour les FCPI (en nombre)	270	311
Effectifs en CDI CDD moyen payé en ETP		
	426	428
Données Financières (en millions €)		
Montant de la dotation de fonctionnement TTC	50	50
Montant du budget d'intervention	529	293
Résultat net (Intervention & Fonctionnement)	2	14

(*) concernant l'ISI l'activité est une notion de décision et non d'engagement

4.2. Chiffres clés d'OSEO financement

(En millions)	2007	2008	évolution 2008	2009	évolution 2009
ACTIVITE					
Garanties adossées à des fonds de garantie (1)					
Production nouvelle	2826	3351	18,58%	6009	79,32%
Engagements au 31 décembre	6783	7634	12,55%	10693	40,07%
Cofinancement de l'investissement					
Production nouvelle	1910	2072	8,48%	2581	24,57%
Encours au 31 décembre	7211	7887	9,37%	8952	13,50%
Financement du court terme					
Avances (Crédits)	5015	5003	-0,24%	5126	2,46%
Encours moyen débiteur brut annuel (crédits et cautions)	815	823	0,98%	855	3,89%
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	1122	1160	3,39%	1176	
RESULTATS					
Produit net bancaire	326	290	-11,04%	308	6,2%
Charges de l'exercice	-175	-183	4,57%	-195	6,6%
Résultat brut d'exploitation	151	107	-29,14%	113	5,6%
Coût du risque	-34	-57		-64	12,3%
Risques déclarés	-9	-20		-36	80,0%
Provisions collectives et sectorielles	-25	-37		-28	-24,3%
Résultat courant avant impôts	117	50	-57,26%	49	-2,0%
Résultat net, part du groupe	73	20	-72,60%	21	5,0%
Coefficient d'exploitation*	53,70%	63,06%	17,43%	63,31%	
EFFECTIFS (2)	1191	1195	0,34%	1204	0,75%
RATIOS PRUDENTIELS CONSOLIDES					
Ratio de solvabilité	16,48%	12,87%		13,74%	
–dont fonds propres de base	11,77%	9,49%		7,77%	
Total des grands risques	10,71%	12,94%		10,55%	

(1) Les chiffres de l'activité de garantie intègrent l'activité d'OSEO garantie régions et les conventions globales. Changement de périmètre 2009 vs 2008 : Les prêts étudiants ont été intégrés dans les chiffres de 2008 à hauteur de 5M € en risque et de 7,21 M € en concours garantis. A compter de 2009 les prêts étudiants ne sont pas pris en compte. Les engagements hors-bilan sont présentés parce que représentatifs de l'activité, mais ils font l'objet d'un retraitement dans les comptes produits en normes IFRS.

(2) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre.

4.3. Chiffres clés d'OSEO garantie

(En millions €)

ACTIVITÉ	2008	2009 (1)
Montant des concours garantis	6 861	11 267
Création	2 479	2 800
Transmission	1 569	1 560
Développement	2 535	4 333
<i>dont innovation</i>	646	623
<i>dont international</i>	432	475
Renforcement des capitaux permanents	278	2 574
Répartition par type d'interventions garanties	6 861	11 267
Crédits bancaires	6 038	9 131
Fonds propres	331	283
Court terme	492	1 853
Nombre d'entreprises accompagnées	59 892	81 256
Création	44 779	46 773
Transmission	4 296	4 497
Développement	9 293	16 756
<i>dont innovation</i>	1 443	1 530
<i>dont international</i>	642	853
Renforcement des capitaux permanents	1 524	13 230
Nombre de concours garantis	88 936	104 293
Montant net des risques couverts	3 219	5 752
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	7 335	10 242
COMPTES SOCIAUX		
Actifs gérés en placements financiers	3 815	4 338
Total bilan	4 036	4 542
Fonds de garantie (2)	2 399	2 842
Produit net bancaire	77	89
Résultat brut d'exploitation	29	37
Bénéfice net	22	25
Capitaux propres*	402	424

*Dont fonds de réserve et après répartition du résultat

(1) Changement de périmètre 2009 vs 2008 : Les prêts étudiants ont été intégrés dans les chiffres de 2008 à hauteur de 5 M€ en risque et de 7,21 M€ en concours garantis. A compter de 2009 les prêts étudiants ne sont pas pris en compte.

(2) dont 848 M€ au titre de la mise en place du fonds de réserve en 2009

4.4. Chiffres clés d'OSEO garantie régions

(En millions €)

ACTIVITÉ	2008	2009
Montant des concours garantis	410	796
Création	122	135
Transmission	184	285
Développement	80	109
Renforcement des capitaux permanents	24	265
Répartitions par type d'interventions garanties	410	796
Crédits bancaires	409	795
Fonds propres	1	0
Court terme	0	0
Nombre d'entreprises accompagnées	1754	3 185
Création	762	804
Transmission	567	769
Développement	280	395
Renforcement des capitaux permanents	145	1 217
Nombre de concours garantis	2083	3 955
Montant net des risques couverts	132	257
Encours total de risque au 31 décembre	299	451

(En milliers €)

COMPTES SOCIAUX	2008	2009
Actifs gérés en placements financiers	214 331	268 984
Total bilan	236 291	292 730
Fonds de garantie	205 129	254 761
Produit net bancaire	2 572	2 725
Résultat brut d'exploitation	1 931	2 000
Bénéfice net	1 287	1 327
Capitaux propres	8 630	9 956

5. Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2009

5.1. Les faits marquants du groupe OSEO en 2009

Projet de fusion des entités opérationnelles du groupe

Les travaux préparatoires de la fusion des entités opérationnelles du groupe OSEO (OSEO financement, OSEO innovation, OSEO garantie et OSEO bretagne) se sont poursuivis tout au long de l'année 2009. Les conditions de cette réalisation au 31 décembre 2009 n'ont pu être réunies à cette échéance, du fait notamment d'un calendrier législatif très serré.

Une nouvelle étape a été néanmoins franchie en fin d'année : l'Etat a précisé le calendrier législatif permettant la réalisation de cette opération en 2010. D'abord inscrites dans le projet de loi sur la modernisation du secteur bancaire, les dispositions législatives relatives à la fusion d'OSEO l'ont été finalement dans la loi sur l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL).

Ce projet de loi devrait être examiné par le Parlement au 1^{er} semestre 2010.

Bilan 2009 du Plan de Relance

Il est rappelé que dans le cadre de la crise, OSEO a été un acteur important de la relance de l'économie lancée par les Pouvoirs Publics dès le dernier trimestre 2008. A ce titre, l'établissement a bénéficié d'une capacité d'intervention totale de 10 milliards € pour aider les entreprises à faire face (4 milliards € au titre de l'investissement et 6 milliards € au titre de la trésorerie).

Concrètement l'intervention d'OSEO s'est traduite par la mise en place de fonds conjoncturels (« Renforcement de Trésorerie » et « Lignes de Crédits Confirmés »), à destination des PME mais aussi des ETI et portant sur des quotités de garantie pouvant atteindre jusqu'à 90 %.

A fin décembre 2009, OSEO a accompagné, dans le cadre du Plan de Relance, 16 000 entreprises ayant bénéficié de 3,6 milliards € de prêts bancaires garantis pour renforcer leur trésorerie.

Une étude d'impact réalisée par OSEO en septembre 2009 révèle que le Plan de Relance a eu un effet direct sur la préservation de l'emploi pour plus de 80 % des entreprises soutenues par OSEO. Une entreprise sur deux déclare avoir été ainsi sauvée.

Compte tenu de leur efficacité et des besoins persistants, les principales mesures du plan de relance sont prolongées en 2010.

Emprunt National

Le Président de la République a décidé le lancement d'un emprunt national pour donner à la France les moyens de préparer son avenir. Sur la base du rapport de la Commission de réflexion présidée par les anciens Premiers Ministres Alain JUPPE et Michel ROCARD, il a rendu le 14 décembre 2009 ses arbitrages qui portent sur 5 priorités : l'enseignement supérieur, la santé et les biotechnologies, l'industrie, le développement durable et l'économie numérique.

OSEO est directement concerné par ce dispositif qui va lui permettre de changer d'échelle dans certaines de ses interventions. 2,5 milliards € de moyens supplémentaires sont prévus à cet effet. Les priorités pour OSEO sont de plusieurs ordres :

- 1 milliard € pour financer l'innovation et la croissance des entreprises, via des Contrats de Développement Participatifs ; l'objectif étant de renforcer les fonds propres des PME et ETI,
- Une enveloppe de 500 millions € de prêts verts bonifiés pour financer les investissements liés aux projets de développement durable notamment,
- 500 millions € pour renforcer le capital d'OSEO dans le but d'accroître sa capacité d'intervention et de partage de risque, notamment en faveur des ETI,
- 300 millions € au titre des projets collaboratifs des pôles de compétitivité et,
- 200 millions € d'aides à la ré-industrialisation des entreprises.

Nouvelle organisation du pôle innovation d'OSEO

En janvier 2009, OSEO a engagé un vaste chantier d'évolution et de refonte des processus propres au métier innovation afin d'en optimiser et sécuriser le pilotage stratégique, en conformité tant avec les exigences du groupe OSEO qu'avec les attentes de ses autorités de tutelle.

Cet exercice s'est concrétisé dès juillet avec la réorganisation du pôle innovation en deux directions aux missions clarifiées et complémentaires.

- **La direction des Programmes innovation (DPI)** est chargée de la coordination de l'offre innovation et de la maintenance de sa cohérence pour l'ensemble des Programmes innovation.
- **La direction de l'expertise et du développement Innovation (DEDI)** est chargée d'appuyer la Direction Générale pour le pilotage qualitatif de l'activité innovation et pour le reporting aux tutelles (en lien avec la DPI) ; elle assure notamment la maintenance et l'évolution des outils de cotation d'enjeux et de risques. Dans le cadre d'accords spécifiques, elle peut apporter son expertise à des partenaires d'OSEO.

Création de la Direction de l'International

Cette nouvelle direction, rattachée au Président, a naturellement vocation à être transversale sur l'ensemble des métiers d'OSEO. Elle exerce à la fois une activité stratégique et une action opérationnelle.

- Stratégique, de par les multiples relations institutionnelles qu'elle devra renforcer ou créer, afin de positionner OSEO de la manière la plus visible possible au cœur des différents dispositifs de financement existants en faveur des PME et ETI françaises.
- Opérationnelle, dans la mesure où, au final, elle devra rendre des comptes sur son activité d'accompagnement et de soutien aux PME constituant des partenariats européens (voire mondiaux) sur des projets innovants, au moment même aussi où OSEO intègre « l'équipe de France à l'Export ».

Transfert de la gestion du FUI

En octobre 2009, l'Etat a confié officiellement à OSEO la gestion de la procédure du Fonds Unique Interministériel (FUI) simultanément au lancement du 9e appel à projets.

OSEO, grâce à son réseau et son savoir-faire s'engage à optimiser les processus en cohérence avec les besoins de réactivité des entreprises et tout particulièrement à permettre une réduction des délais de mise en place des financements avec une maîtrise totale de la confidentialité exigée.

L'extranet mis en place par OSEO en septembre 2008 a facilité la collecte des 226 projets collaboratifs présentés à ce nouvel AAP qui réunissaient 1741 partenaires, entreprises et laboratoires.

Rescrit du CIR sur le Crédit d'Impôt Recherche

En application de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, le décret du 27 août 2009 (n° 2009-1046) confie à OSEO innovation la possibilité d'intervenir directement ou indirectement dans la procédure de rescrit fiscal du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Afin de garantir la sécurisation et la confidentialité des dossiers, en application des règles du secret fiscal, OSEO a mis en place une organisation indépendante pour traiter les demandes de rescrit: une cellule dédiée est ainsi chargée d'appliquer une procédure spécifique d'analyse, qui a été définie et validée dans le cadre d'un groupe de travail interministériel associant les différents opérateurs, l'administration fiscale et la DGCIS.

Restructuration des fonds de garantie – Mise en place du fonds de réserve

La restructuration des fonds de garantie d'OSEO garantie a été mise en place le 30 juin 2009. Elle consiste principalement en la création d'un fonds de réserve, qui assure le risque d'épuisement de l'ensemble des fonds de garantie dotés par l'Etat.

Désormais OSEO dispose de trois niveaux de couverture successifs pour couvrir ses engagements de garantie : les fonds de garantie, le fonds de réserve et les fonds propres.

Cette opération présente trois principaux avantages :

- La qualité financière des garanties accordées par OSEO aux banques se trouve encore renforcée par la présence de ce fonds qui mutualise les risques de l'ensemble des fonds de garantie,
- Le fonds de réserve constitue une base de capitaux stable,
- L'effet de levier des dotations publiques dans les fonds de garantie pourra, en conséquence, être augmenté.

Nouveaux produits : PPRH - PPMTR - PRT

En 2009, l'Etat a confié à OSEO plusieurs missions d'intérêt général se caractérisant par la mise en place d'un dispositif de prêts spécifiques à certains secteurs d'activité ou à certaines situations. Il s'agit notamment de la modernisation du secteur de l'hôtellerie avec la mise en oeuvre du Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH) réalisé avec le soutien de la CDC. Ce prêt a pour

objet de faciliter la réalisation des travaux nécessités par la nouvelle réglementation en matière de classement hôtelier.

Dans le même ordre d'idées, le Prêt Participatif pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration (PPMTR), doit contribuer à la modernisation de la restauration dans le cadre du contrat d'avenir signé par les professionnels avec l'Etat en contrepartie de la baisse de la TVA.

Enfin, les bassins d'emplois en difficultés font l'objet d'un dispositif particulier : le Fonds National de Revitalisation Territoriale avec le dispositif Prêts de Revitalisation Territoriale (PRT) confiés à OSEO.

Le Contrat de Développement Participatif : une mission complémentaire de renforcement de haut de bilan

Le Président de la République a annoncé le 5 octobre 2009 un plan de 2 milliards € pour renforcer le haut de bilan des entreprises touchées par la crise et leur permettre de relancer leur activité (soit 1 milliard € sous forme d'obligations convertibles simplifiées porté par le Fonds Stratégique d'Investissement et 1 milliard € sous forme de Contrats de Développement Participatifs confiés à OSEO).

Ces prêts d'une durée de 7 ans sont consentis sans aucune garantie et sont assortis d'un différé de 2 ans. Véritables capitaux « patients », ils viennent utilement compléter la gamme des Contrats de Développement puisque leur montant est compris entre 300 000 € et 3 millions €. Il est attendu un effet de levier important de ces prêts qui doivent être jumelés soit à un concours bancaire dans la proportion de 1 pour 2 soit d'un apport de fonds propres dans la proportion de 1 pour 1.

Un objectif ambitieux de 600 millions € a été fixé pour 2010.

Nouvelle signature d'OSEO et lancement de la communauté « OSEO excellence »

OSEO s'est doté en 2009 d'une signature : **l'entreprise des entrepreneurs**. Elle signifie qu'OSEO agit en faveur de tous les chefs d'entreprises, notamment ceux qui luttent actuellement contre la crise. Elle indique aussi qu'OSEO accompagne plus particulièrement ceux qui entreprennent, vont de l'avant, prennent des risques pour créer, innover, se développer, ou se lancer à l'international.

Elle incarne ainsi un engagement fort vis-à-vis de l'extérieur et un repère permanent en interne.

Pour illustrer cette nouvelle signature, la **communauté « OSEO excellence »**, qui vise à rassembler 2 000 entrepreneurs d'exception dans un réseau social privatif, a été lancée en décembre 2009. L'objectif est d'associer davantage encore l'image d'OSEO à la croissance et aux entrepreneurs qui vont de l'avant en donnant la parole à cette communauté, véritable ambassadrice des entreprises de croissance, à l'aide de sondages mensuels dont les résultats seront largement médiatisés.

Application CLEO

Après la base unique client et la vision globale des engagements, CLEO finalise le programme capital client. CLEO sera à horizon 2010 l'application unique du groupe, permettant la mise à disposition pour tous, en temps réel, des informations clés sur une entreprise, une vision d'ensemble des clients dans une approche transversale par métier.

Ce programme permet désormais à OSEO de bénéficier d'un système d'information intégré, orienté client et qui prend toute sa dimension avec la prochaine fusion juridique des structures opérationnelles du groupe.

5.2. Les missions et les métiers du Groupe

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets :

- le soutien à l'innovation : accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

OSEO mutualise l'ensemble des savoir-faire de ses filiales, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, de la bancarisation du financement de l'innovation, ou de la mise en relation des PME innovantes avec les grands comptes.

Ses interventions se caractérisent par la capacité d'entraînement du groupe sur les acteurs du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

OSEO travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

OSEO a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier rang desquelles, les Régions.

OSEO intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables dans le cadre du partenariat sur la création et la transmission,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le soutien à l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien à l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des services d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance,
- favoriser la création d'entreprises innovantes,
- développer le potentiel innovant des PME existantes,
- faciliter les relations PME – laboratoires de recherche, via une assistance au transfert de technologie,
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens,
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides régionales, nationales et européennes).

Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets EUREKA ou communautaires (PCRD, Eurostars, ERA-Net,...). Il facilite également leur mise en relation avec des partenaires d'autres pays.

La garantie

OSEO garantit les financements bancaires et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la Création, OSEO garantit les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires (jusqu'à 70 % pour la première installation ou avec intervention conjointe des collectivités territoriales),
- au titre de l'Innovation, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires, ainsi que le Contrat de Développement Innovation d'OSEO qui s'adresse aux PME innovantes de plus de 3 ans,
- au titre du Développement, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme et les opérations de crédit-bail, immobilier ou matériel, ainsi que les investissements des PME à l'international,
- au titre de la Transmission, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme (jusqu'à 70 % avec intervention conjointe des collectivités territoriales).

Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels par des cofinancements réalisés sous forme de Contrats de Développement (création, transmission, innovation, international), de Prêts Participatifs (de développement et d'amorçage).

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés, et au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : soit des cautions soit des garanties à première demande.

OSEO contribue au renforcement des fonds propres des PME :

- au travers de sa participation, au côté de CDC Entreprises, associé majoritaire dans le FCPR Avenir Entreprises Développement, doté de 140 millions €.

- au travers de sa participation, au côté de CDC Entreprises et de la BEI dans le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 millions €.

5.3. L'activité du groupe OSEO par métier en 2009

• Soutien à l'innovation

➤ Programme d'Aide à l'Innovation – AI

- Répartition des aides par nature et par origine

Le tableau ci-dessous donne le bilan des aides à l'innovation comprenant les financements issus des partenaires d'OSEO. Globalement, le montant des nouveaux contrats signés en 2009 s'élève à 410,61 millions € dont 106,08 millions € issus des financements des partenaires.

		2007	2008	2009
		Montant (En M€)	Montant (En M€)	Montant (En M€)
Financement État	Avance Remboursable	255,36	312,23	247,48
	Subvention	61,82	76,25	57,05
	Sous Total	317,18	388,48	304,53
Financement sur Fonds Propres	Subvention	0,00	9,34	-
	Sous Total	0,00	9,34	-
Financement Partenaires	Avance Remboursable	18,72	22,57	24,13
	DGAC	2,00	8,45	22,88
	Subvention	27,66	31,06	59,08
	Sous Total	48,38	62,08	106,08
Total général des engagements		365,56	459,91	410,61

La part des subventions accordées sur financement de l'Etat est de 18,7 %, en ligne avec le Contrat de Performance (taux de subvention en Aides à l'innovation de 25 % maximum). Par ailleurs, le pourcentage de subvention sur financement avec les partenaires est en forte augmentation en raison de la mise en œuvre des financements sur fonds européens, pour lesquels les subventions sont majoritaires.

- Répartition des projets signés en 2007, 2008 et 2009 par type d'actions

Le tableau ci-dessous restitue la variété des projets soutenus par OSEO innovation et indique leur évolution entre 2007 et 2009.

Types d'actions (AI)		2007		2008		2009	
		Montant (en M€)	Nombre	Montant (en M€)	Nombre	Montant (en M€)	Nombre
Développement et faisabilité	Aide au partenariat technologique (APT)	1,98	100	3,25	134	3,46	181
	Concours MESR	17,81	144	21,78	183	21,07	176
	Emetteurs de technologie	6,03	71	10,11	120	7,37	123
	Eurostars	0,00	0	5,19	14	5,48	28
	Recrutement pour l'innovation	0,00	0	22,33	737	0,00	0
	Développement (Autres)	290,43	2047	373,69	2693	355,88	2929
Total Développement et faisabilité		316,25	2362	436,34	3881	393,26	3437
Autres	Recrutement	29,16	1555	0,00	0	0,00	0
	Sociétés de recherche sous contrat	10,93	37	10,00	32	10,23	29
	Réseau de développement technologique	8,34	49	11,87	57	4,36	36
	Autres (Dont inventeurs indépendants, projets jeunes)	0,89	302	1,70	280	2,76	276
Total général des engagements		365,57	4305	459,91	4250	410,61	3778

En règle générale, en 2009 comme en 2008, les subventions ont été redéployées sur le financement des études de faisabilité sur des projets plus risqués, comme dans le cas du programme européen Eurostars dont le nombre de projets a doublé entre 2008 et 2009.

Les projets en développement ont augmenté de 9 % en nombre mais diminué en montant moyen (121,5 milliers € *versus* 139 milliers € en moyenne en 2008)

Les transferts de technologie en provenance des laboratoires publics ont faiblement cru en nombre de dossiers.

- Répartition des projets engagés en 2007, 2008 et 2009 par type de financeurs

En 2009, les financements sur budget Etat apparaissent en retrait de 25 % ; ils représentent un montant de 304,53 millions € à comparer à 388,48 millions € en 2008. Le nombre de projets accompagnés est également en baisse de 11 %.

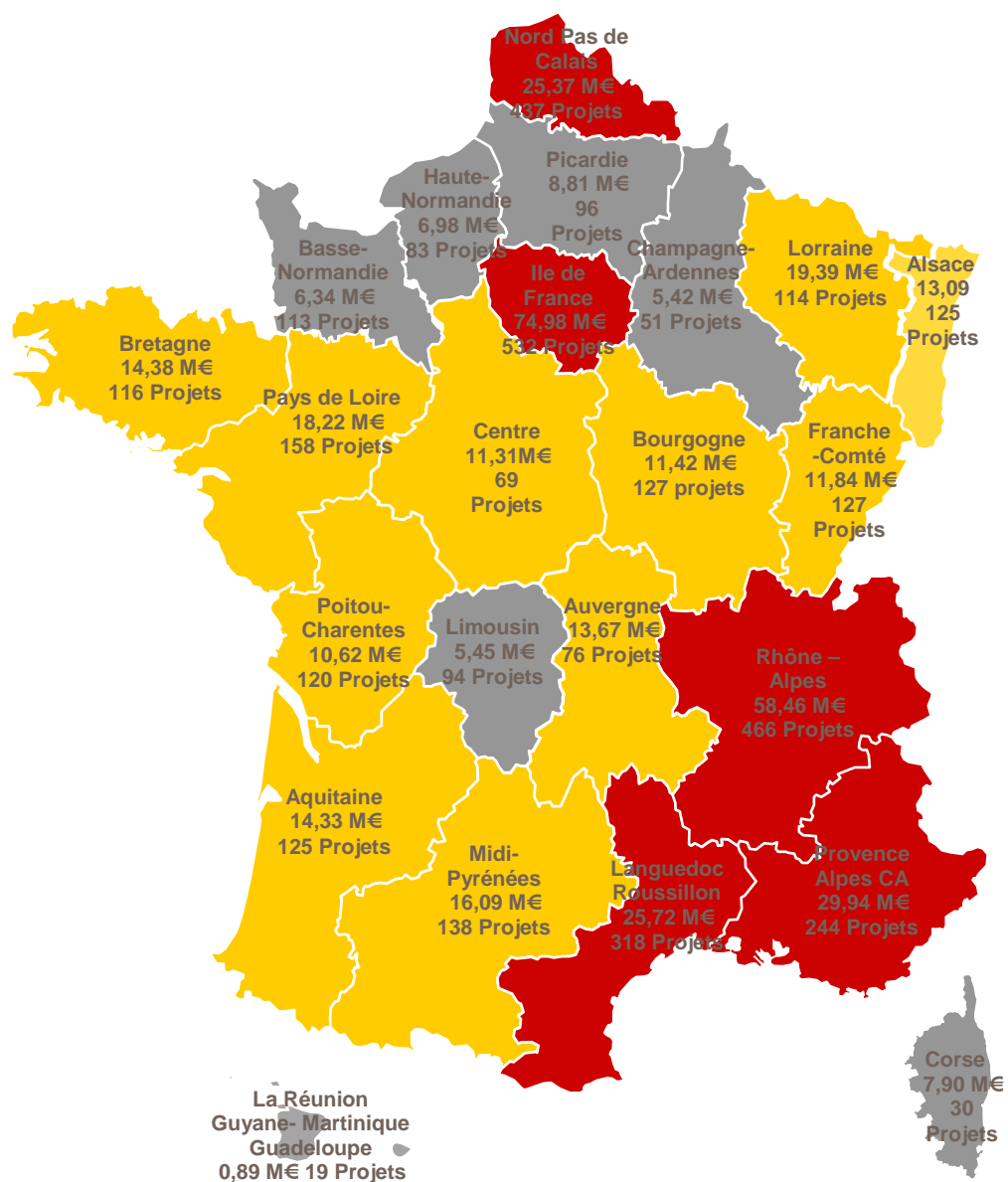
La part des financements provenant des partenaires d'OSEO (hors Etat) a cru de façon majeure en 2009 passant de 13,5 % à 26 % des financements totaux du programme Aide à l'Innovation. Cette augmentation s'explique par le cumul de l'accroissement des fonds structurels gérés par OSEO en région - pour lesquels la plupart des conventions de gestion ont été finalisées en 2009 - et de la montée en puissance des aides ciblées aux sous traitants du secteur aéronautique, dont la gestion a été confiée à OSEO par la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC).

Ces deux lignes complètent les moyens confiés par les collectivités territoriales pour les aides à l'innovation et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le concours national d'aide à la création d'entreprises technologiques Innovantes.

		2007		2008		2009	
		Nombre d'aides	Montant (en M€)	Nombre d'aides	Montant (en M€)	Nombre d'aides	Montant (en M€)
Financement Etat	OSEO innovation	3 559	317,19	3 349	388,48	2 720	304,53
	Sous -Total	3 559	317,19	3 349	388,48	2 720	304,53
Financement Fonds Propres	Autres	0	0,00	94	9,34	0	0,00
	Sous -Total	0	0,00	94	9,34	0	0,00
Financement Partenaires	Ministère de la Recherche / ANR	56	13,04	65	14,76	65	14,72
	Fonds européens	92	3,63	32	1,33	395	31,65
	Direction des Programmes Aéronautiques Civils	1	2,00	3	8,45	8	22,88
	Collectivités Territoriales	540	27,09	638	34,13	542	33,58
	Autres	57	2,62	69	3,41	48	3,25
	Sous -Total	746	48,38	807	62,08	1 058	106,08
Total général des engagements		4 305	365,57	4 250	459,91	3 778	410,61

- Répartition régionale des projets engagés en 2009

La carte ci-dessous présente la répartition régionale, en 2009, des aides d'OSEO innovation consolidées sur les différents financeurs et actions soutenues en millions € et en nombre.



- **Présentation sectorielle du bilan 2009**

Le tableau ci-dessous illustre la répartition sectorielle des aides engagées en 2009. Le secteur des technologies de l'information et de la communication affiche un retrait par rapport à 2008 au profit notamment des industries de base/BTP et des biens d'équipement. Les sciences de la vie et les biens de consommation demeurent stables en montant.

	Montant (En M€)	Nombre d'aides	Montant %	Nombre %
Biens de consommation	30,73	370	7,48%	9,79%
Avance remboursable	23,19	166	5,65%	4,39%
Subvention	7,54	204	1,84%	5,40%
Équipements	88,06	652	21,45%	17,26%
Avance remboursable	44,85	283	10,92%	7,49%
DGAC	22,88	8	5,57%	0,21%
Subvention	20,33	361	4,95%	9,56%
Industrie de base / BTP	70,73	690	17,22%	18,26%
Avance remboursable	52,19	329	12,71%	8,71%
Subvention	18,53	361	4,51%	9,56%
Sciences de la vie	109,86	1 046	26,75%	27,69%
Avance remboursable	74,10	384	18,05%	10,16%
Subvention	35,76	662	8,71%	17,52%
TIC	103,26	879	25,15%	23,27%
Avance remboursable	77,26	387	18,82%	10,24%
Subvention	26,00	492	6,33%	13,02%
Autres	7,98	141	1,94%	3,73%
Total général des engagements	410,61	3 778	100,00%	100,00%

Chaque année, OSEO publie la synthèse de ses bilans sectoriels annuels qui présente les tendances et les dynamiques constatées dans 14 grands secteurs d'application. Ces documents, réalisés par les experts sectoriels de la direction de l'expertise ont pour objectif de fournir une vision globale des évolutions technologiques marquantes par domaine ou secteur d'application, ainsi que les bilans chiffrés des soutiens d'OSEO innovation. Ces synthèses ont fait l'objet de présentations spécifiques, comme la journée TIC tenue au siège d'OSEO le 24 juin 2009, ou bien couplées à de grands événements professionnels : par exemple, la présentation des actions d'OSEO dans le secteur bâtiment travaux publics faite dans le cadre de BATIMAT en octobre 2009. Pour en savoir + : http://www.oseo.fr/a_la_une/actualites/bilans_sectoriels_2009

- **Présentation des entreprises par classe d'effectif et classe d'âge**

La répartition des projets aidés en 2009 par classe d'âge ou par classe d'effectif au moment de l'enregistrement de la demande d'aide est présentée ci-dessous.

Répartition par classe d'âge

	Montant (En M€)	Nombre	Montant %	Nombre %
Moins de 3 ans	106,34	950	25,90%	25,15%
Entre 3 et 8 ans	87,69	721	21,36%	19,08%
Plus de 8 ans	216,58	2 107	52,75%	55,77%
Total	410,61	3 778	100,00%	100,00%

Répartition par classe d'effectif

	Montant (En M€)	Nombre	Montant %	Nombre %
Moins de 10	127,76	1 755	31,12%	46,45%
De 10 à 49	140,95	1 181	34,33%	31,26%
De 50 à 249	109,06	661	26,56%	17,50%
250 et plus	32,84	181	8,00%	4,79%
Total	410,61	3 778	100,00%	100,00%

Programme Innovation Stratégique Industrielle – ISI

Le Programme Innovation Stratégique Industrielle (ISI) a démarré en 2008, et résulte de l'intégration de l'All au sein d'OSEO. Il permet de financer des projets fédérateurs, en rupture avec la stratégie des acteurs concernés, et représentant un effort significatif et supplémentaire de R&D pour les entreprises. Depuis 2008, il est tout particulièrement tourné vers les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire: moins de 5 000 personnes). L'année 2009 a permis de soutenir 21 nouveaux projets d'innovation industrielle regroupant 78 entreprises et 53 laboratoires publics.

La continuité de l'activité de l'All s'est traduite par le suivi actif des PMII engagés pour leur quasi-totalité. Le montant versé en subventions et avances remboursables, en 2009, s'élève à 81 millions €, portant le montant total versé à 246 millions €.

	Décisions 2006	Décisions 2007	Décisions 2008	Décisions 2009
OSEO innovation	PMII*	PMII	ISI*	ISI*
- Subvention	370	160	151	64
- Av. Remboursable	220	154	123	86
Total	590	313	273	150

* PMII, Programmes Mobilisateur d'Innovation Industrielle, initiés par l'All et mis en place et suivis par OSEO, ISI, Programme Innovation Stratégique Industrielle d'OSEO

- **Aides et répartition par typologie d'entreprises**

En soutenant des activités de R & D très risquées, chaque aide contribue à structurer une nouvelle filière industrielle innovante et prometteuse. Tous les domaines industriels sont potentiellement éligibles à des aides du programme ISI, et en 2009, les projets dans le domaine de l'énergie, du transport et de l'environnement représentent 32 % des aides, les sciences de la vie 50 % et les projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, 18 %.

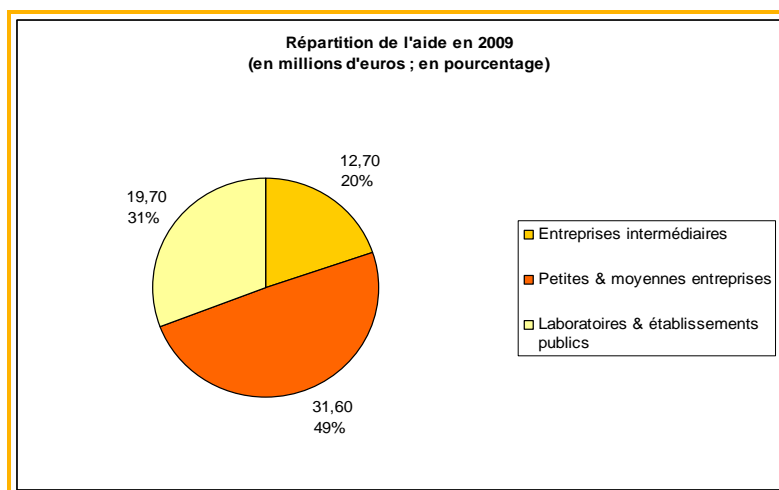
Leur finalité industrielle vise de nouveaux produits et services innovants sur des marchés à fort potentiel de croissance et qui concernent des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux importants du futur en termes de santé publique, de développement durable ou de nouveaux services s'appuyant sur les technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ils ont ainsi pour ambition d'apporter des solutions innovantes et compétitives s'appuyant sur les dernières avancées des biotechnologies, de la chimie verte, des nouveaux matériaux, des nanotechnologies et des TIC.

Les projets sont nécessairement collaboratifs, et, en moyenne, font intervenir quatre entreprises et trois laboratoires publics. Plus de 62 % des aides concernent des projets labellisés par les pôles de compétitivité.

Répartition 2009 du programme ISI par typologie de participants (En M €)	Subvention	Avance remboursable	Total aide
Entreprises intermédiaires	9,69	18,43	28,11
Petites & moyennes entreprises	34,61	66,48	101,09
Laboratoires & établissements publics	19,60	1,00	20,60
Total	63,90	85,91	149,80

Lorsque les grandes entreprises (nombre de salariés supérieur à 5000) interviennent en coordination de projets d'innovation stratégique industrielle, leurs dépenses liées à ce travail de coordination sont éligibles au soutien du programme ISI.



Financements et partenariats

Partenariats avec les collectivités locales

Ces partenariats consistent à identifier, avec les acteurs régionaux, les thématiques ou les secteurs d'activité prioritaires au plan local et à renforcer l'action d'OSEO sur ceux-ci, grâce à la mobilisation des fonds régionaux. Dans la plupart des cas, la gestion de ces dispositifs de renforcement est assurée par OSEO.

Deux nouvelles régions sont venues rejoindre en 2009 les collectivités locales qui unissent leurs efforts en faveur des PME innovantes à ceux d'OSEO. A ce jour, ce sont donc 19 régions qui, associées à 11 communautés d'agglomération et à 26 départements, viennent compléter les mécanismes de soutien à l'innovation d'OSEO sur les thématiques prioritaires de leur territoires.

En 2009, ces dispositifs, au-delà du fait qu'ils apportent cohérence, concertation et lisibilité aux actions des pouvoirs publics en faveur de l'innovation, auront permis de mobiliser 34 millions € à destination des PME innovantes.

Fonds européens

Douze régions ont conclu avec les directions régionales d'OSEO des conventions de subvention globale sur fonds FEDER. En 2009, ce sont 32 millions € et près de 400 projets qui sont venus renforcer l'action d'OSEO dans ces régions.

Partenariats nationaux

Les principales conventions nationales portent sur un partenariat avec la Direction générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour le soutien aux sous-traitants de la filière aéronautique, le Centre National de la Cinématographie (CNC), le Secrétariat général de la Défense Nationale (SGDN), la Direction générale de l'Armement (DGA), le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP)

En 2009 signalons en particulier la montée en puissance des projets de la filière aéronautique qui ont conduit à mobiliser près de 23 millions € sur les fonds de la DGAC. La convention correspondante a été prorogée jusqu'à fin 2011.

- **Le réseau de développement technologique (RDT)**

Toutes les régions de France disposent d'un Réseau de Développement Technologique (RDT) au sein duquel se retrouve l'ensemble des acteurs qui œuvrent sur le terrain pour aider les entreprises à innover. La cible privilégiée de ce dispositif est constituée par les PME et particulièrement les plus petites d'entre elles pour lesquelles, entreprendre un projet d'innovation, n'est pas familier.

Les RDT disposent d'un outil spécifique, la Prestation Technologique Réseau (PTR) qui a pour objet de faciliter la mise en relation de ces PME avec les centres de compétences capables de leur apporter l'appui nécessaire pour démarrer un projet innovant.

En 2009, 1277 nouvelles PTR ont été lancées (soit une augmentation de 10 %), représentant un montant global de subvention de 8,8 millions € (financé par OSEO et par les régions qui cofinancent cet outil).

- **Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes**

Organisé depuis dix ans, le concours permet chaque année, de détecter, de faire émerger et se développer des projets de création d'entreprise s'appuyant sur une technologie innovante. Les projets sélectionnés sont soutenus par l'attribution de moyens financiers et par un accompagnement adapté. Par sa notoriété et la qualité de son expertise, le concours apporte un véritable label pour ses lauréats.

Pour cette 10e édition, 1161 dossiers ont été reçus en provenance de toute la France. Les jurys régionaux ont retenu 97 lauréats pour la catégorie "Emergence" pour un montant de 3 millions €. Dans la catégorie « Création Développement » le jury national a récompensé 74 lauréats (sur les 129 dossiers présélectionnés) pour un montant de 17 millions €.

On note la progression des projets lauréats dans le domaine pharmacie/sciences du vivant/biotech avec 32,7 % des projets, et un maintien des nouvelles technologies de l'information et de la communication (30,4 %).

A travers ses dix éditions, le concours a récompensé 2220 lauréats et permis la création de 1 100 entreprises avec une moyenne de 10 emplois par entreprise.

- **La qualification des entreprises innovantes pour les FCPI**

Les FCPI, Fonds communs de placement dans l'innovation, ont été créés par la loi de finances 1997 pour orienter une partie de l'épargne des particuliers vers le financement de l'innovation.

En contrepartie d'avantages fiscaux sous forme d'exonérations de l'impôt sur le revenu, sur les plus-values et, depuis la loi TEPA de 2007, sur l'ISF, les FCPI ont l'obligation d'investir au moins 60 % de leur actif dans des PME innovantes.

La définition des entreprises éligibles aux FCPI a été reprise à l'article 26 de la Loi de Modernisation de l'Economie de 2008 qui permet aux acheteurs publics de réserver aux PME innovantes 15 % de leurs marchés de haute technologie, de R&D et d'études technologiques.

OSEO peut ainsi être amené à qualifier des PME désireuses d'avoir accès à cette mesure, encore peu utilisée.

En 2009, 311 entreprises ont obtenu cette qualification, contre 270 en 2008, 253 en 2007. Les entreprises d'Île-de-France représentent toujours près de la moitié du total (46,62 %), suivies par Rhône-Alpes (14,47 %), et Provence Alpes Côte d'Azur (6,75 %).

Le secteur des TIC est prédominant, avec 53,70 % des qualifications, suivi par les sciences de la vie (22,19%), les industries de base et le BTP (9,32 %), les biens d'équipements (8,68 %), et les biens de consommation (6,11 %).

- **Le Prêt Participatif d'Amorçage**

Le Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) s'adresse aux entreprises de moins de 5 ans qui mettent en œuvre un programme d'innovation générant d'importants besoins de financement. Il apporte aux entreprises innovantes une réponse à leur financement à court terme, en leur permettant de poursuivre leur programme d'innovation, tout en les plaçant dans des conditions favorables avant une levée de fonds. Il fait appel aux apports des trois métiers d'OSEO.

Ce dispositif a prouvé une nouvelle fois son efficacité auprès des entreprises, puisqu'en 2009 près de 188 PPA ont été signés pour un montant total de 20,3 millions €, soit un accroissement de près de 17 % en montant par rapport à 2008.

Au total, ce sont 630 entreprises qui ont bénéficié de cette aide pour 63 millions €. Dix-huit régions se sont engagées financièrement dans ce dispositif aux côtés d'OSEO, permettant de porter à 150 000 € le plafond du montant du prêt (au lieu de 75 000 €).

- **Pacte PME**

OSEO a poursuivi l'accompagnement et le financement des actions conduites par Pacte PME visant à favoriser les relations PME grands comptes. Des réflexions ont par ailleurs été initiées avec le Comité Richelieu pour trouver un nouveau portage à l'ensemble des prestations offertes par Pacte PME, garantissant la stricte neutralité des opérations d'intermédiation conduites entre grands comptes et PME.

Activités nouvelles

- **Un soutien accru aux projets collaboratifs**

Identifié comme une priorité stratégique dans le contrat de performance entre OSEO et l'Etat, le soutien aux projets collaboratifs a largement mobilisé les équipes du Réseau ainsi que l'expertise d'OSEO en 2009.

Que ce soit pour conquérir de nouveaux marchés à l'international ou pour développer de nouveaux produits, procédés ou services nécessitant l'intégration de compétences multiples et complexes, les entreprises innovantes sont de plus en plus impliquées dans le montage de projets collaboratifs. Les deux programmes ISI et FUI s'inscrivent totalement dans cette démarche rassemblant grandes entreprises, PME et laboratoires publics. De son côté, le programme d' "Aide à l'Innovation" soutient déjà les projets collaboratifs depuis des années, notamment via les partenariats technologiques européens de type Euréka ou Eurostars.

Afin de faciliter la participation des PME à de tels projets, OSEO a mis en place des outils dédiés, des procédures spécifiques et un fonctionnement en réseau avec les principaux acteurs de cette politique. C'est le cas en particulier pour les pôles de compétitivité avec lesquels des échanges d'information se formalisent tant au niveau national qu'au niveau régional. A titre d'exemple, le programme INNET permet aux entreprises des pôles de compétitivité de construire des partenariats internationaux.

- **Les Pôles de compétitivité**

Transfert de la gestion du FUI à OSEO tel que mentionné dans la rubrique des faits marquants de l'année 2009. Au-delà du financement de projets de R&D, OSEO innovation, de par ce dispositif, renforce aux cotés des structures de gouvernance des pôles des actions de sensibilisation, d'accompagnement et d'ingénierie de projets au profit des PME.

Labellisation des futurs pôles de compétitivité "écotechnologies" : Fin 2009, la direction de l'expertise d'OSEO a été sollicitée pour analyser et évaluer neuf des dix sept dossiers de candidature de futurs pôles de compétitivité "écotechnologies", dans le cadre de l'AAP gouvernemental.

- **Deux nouvelles missions inscrites dans la loi de modernisation de l'économie**

- ♦ Le rescrit fiscal du Crédit d'impôt Recherche tel que mentionné dans les faits marquants de l'exercice ;
- ♦ La qualification d'entreprise innovante pour l'accès aux marchés publics de haute technologie. L'article 26 de la LME 2008 dont le décret d'application est paru le 20 février 2009 autorise les acheteurs publics à réserver 15 % de leurs marchés de haute technologie aux PME innovantes. Le dispositif a pour but de stimuler la croissance et l'innovation des PME, en leur offrant une première référence publique et en faisant croître leur chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, OSEO est chargé d'accorder la qualification "entreprise innovante", selon des modalités identiques à ce qui est aujourd'hui proposé aux entreprises dans lesquelles un Fonds Commun de Placement pour l'Innovation souhaite investir. Cette qualification est valable trois ans.

- **Contribution à la stratégie nationale de recherche et d'innovation**

OSEO a été largement associé et impliqué dans les travaux qui ont été conduits au premier trimestre 2009 en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de recherche et d'innovation. OSEO était présent dans trois groupes de travail : "écosystèmes de l'innovation", "espace européen de la recherche" et "positionnement international de la recherche française".

- **Innovation et croissance verte**

En 2009, OSEO a poursuivi et renforcé son action en faveur des eco entreprises et des eco technologies par son implication soutenue dans les travaux du Comité stratégique des éco-industries (COSEI) et dans l'appel à projets "éco entreprises" lancé début 2009 par la DGCIS en lien avec OSEO et l'Ademe, et par sa contribution aux travaux conduits par le Commissariat général au développement durable (CGDD) sur l'identification des filières vertes stratégiques.

Action européenne et internationale

Europe

- **Une participation dans les actions collectives régionales pour améliorer la participation des entreprises françaises au PCRDT**

OSEO est coordonnateur de quatre actions collectives régionales (Aquitaine, Rhône-Alpes, Ile-de-France et Haute-Normandie) et participe en tant que partenaire dans quatre autres (Alsace, Languedoc-Roussillon, Midi-pyrénées et Nord pas de Calais) impliquant les acteurs locaux et destinés à sensibiliser et accompagner des PME vers le 7e PCRDT.

L'ensemble de ces actions permet de mobiliser le réseau OSEO sur la mission d'accompagnement de PME vers des projets collaboratifs européens via l'Aide au Partenariat Technologique (APT)

- **Politique européenne des clusters**

En 2009, OSEO a lancé un appel à propositions dans le cadre du projet INNET/Innovation express destiné à financer le travail préparatoire des gouvernances de pôles de compétitivité dans leurs relations inter-clusters au niveau européen ou international au profit de leurs PME. Neuf projets déposés par six clusters ont été financés. Au sein de ces projets, 55 PME ont bénéficié d'une APT INNET, dont 38 % n'avaient jamais participé à un projet collaboratif international.

En 2009 OSEO a été sélectionné par la Commission européenne pour coordonner le projet TACTICS, qui à la suite d'INNET, vise à permettre de professionnaliser le développement à l'international des pôles de compétitivité/clusters au niveau européen.

- **Aide au montage, orientation et financement des projets**

Aux cotés des appels d'offres thématiques du PCRDT, plusieurs initiatives co-existent : les ERA NET et les initiatives EUREKA et Eurostars. Tous ces programmes ont vocation à promouvoir les projets collaboratifs dans une dimension européenne mais sont traités de manière différente du point de vue de leur financement national. OSEO participe à plusieurs actions visant à optimiser et simplifier l'orientation des PME sur les divers outils.

- i. les ERA NET, dont l'objectif est de renforcer la coordination entre États membres sur les mécanismes de soutien à la RDI, notamment au profit des PME. OSEO participe ainsi à ERANET MNT (Nano et Micro Technologies), MANUNET (industries manufacturières), EraSME (collaboration Recherche-PME) et Euro Transbio (biotechnologies),
- ii. le programme Eurostars élaboré conjointement par EUREKA et la Commission européenne pour soutenir les PME de haute technologie, orientées marché et à fort potentiel de croissance, à travers des projets en partenariat européen. 2009 a vu le lancement du deuxième appel à projets dans lequel 27 lauréats français ont été distingués.

43 projets ont été financés en 2009 sur l'ensemble de ces programmes.

Coopérations bilatérales

OSEO est chargé d'accompagner les PME et les ETI à l'international dans certains pays prioritaires définis en liaison avec les ministères concernés (Industrie, Recherche, Affaires Étrangères, Commerce Extérieur) : BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), Israël, Canada, Union pour la Méditerranée. OSEO a également poursuivi son action avec les Etats-Unis selon plusieurs axes dont notamment la négociation d'un accord de coopération avec la Small Business Administration.

Les sociétés innovantes sont parmi les sociétés le plus souvent confrontées au développement international, soit parce que leur développement passe par des partenariats technologiques qu'elles peuvent nouer avec des partenaires hors de France, soit parce que les marchés de haute technologie visés sont des marchés naturellement globaux. OSEO accompagne le développement technologique international en facilitant les recherches en commun avec des sociétés étrangères. Des partenariats bilatéraux mis en place avec les agences d'innovation de pays tiers ont permis en 2009 à une quarantaine d'entreprises d'effectuer des recherches conjointes avec des sociétés canadiennes, israéliennes ou russes. De nouveaux partenariats initiés en 2009 permettront aux sociétés innovantes de se développer dans des zones prioritaires (Asie, Amérique Latine, Maghreb).

• L'activité d' OSEO garantie

Dans une conjoncture économique et financière particulièrement dégradée, l'activité d'OSEO garantie a connue une progression exceptionnelle en 2009. Les accords de garantie donnés en 2009 ont porté sur 11,3 milliards€ de concours, en hausse de 63 % par rapport à 2008.

Pour 3,8 milliards €, cette progression est liée à la mise en œuvre du Plan de Relance de l'économie, avec les fonds « Renforcement de la Trésorerie », et Garantie de « Lignes de Crédit Confirmées ». Ces fonds ont permis de garantir respectivement des crédits moyen-terme de trésorerie et des lignes de crédit, à destination des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire indépendantes. Leur capacité d'intervention a été exceptionnelle, tant par les niveaux de couverture pratiqués (pouvant aller jusqu'à 90 % du montant du concours garanti) que par les montants de concours couverts eux-mêmes (jusque 15 millions € de risque par contrepartie pour les Entreprises de Taille Intermédiaire).

En dehors des fonds du Plan de Relance la progression de l'activité « classique » d'OSEO garantie reste significative avec 7,5 milliards €, soit une progression de l'ordre de 11 % des concours garantis. La progression s'est principalement faite sur les programmes de financement de développement des entreprises.

En regard de cette hausse sans précédent de l'activité, l'augmentation des frais généraux n'a été que de 11 %. Ceci, assorti à des plus-values financières exceptionnelles a permis de porter le résultat d'exploitation à 36,7 millions €, en hausse de 26 % par rapport à 2008, malgré un contexte de taux particulièrement bas.

Les dotations aux fonds de garantie ont été particulièrement significatives en ce qui concerne les fonds du Plan de Relance, destinés à prendre des risques importants dans une conjoncture économique difficile : 491 millions € leur ont été apportés par l'Etat.

En revanche, à titre exceptionnel, les autres fonds de garantie abondés par l'Etat n'ont pas reçu de nouvelle dotation en 2009. Un équivalent à la dotation nécessaire ayant été dégagé par une opération de restructuration importante des fonds de garantie, qui a permis en particulier la mise en place d'un « fonds de réserve », couvrant les risques d'épuisement de tous les fonds de garantie abondés par l'Etat, auquel ont été apportés 848 millions (issus des fonds de garantie).

Enfin les mises en jeu de garantie ont été portées de 218 millions € en 2008 à 327 millions €, soit une hausse de 50 %.

Un volume d'activité exceptionnel

11 267 millions € de financements ont bénéficié d'une garantie, pour un montant de risque effectivement pris par OSEO garantie de 5 752 millions €. Ceci représente, respectivement, des hausses de 64 % et 79 % par rapport aux chiffres réalisés en 2008. La hausse plus rapide des montants de risque pris s'explique, en particulier, par le niveau, plus élevé que la moyenne, des quotités de garantie pratiquées au titre du Plan de Relance.

Le nombre d'entreprises bénéficiaires de ces financements est de 81 256 (dont 16 900 au titre du plan de relance), en hausse de 36 % par rapport à 2008. Globalement, le montant moyen de financement accompagné par entreprise est donc en hausse de 20 %, aux alentours de 140 000 € en moyenne, ce qui reflète principalement la présence de montants unitaires importants, pouvant aller jusqu'à 15 millions €, accordés dans le cadre du plan de relance, avec un montant moyen de 231 000 €.

Au total, ce sont 66 700 TPE, 14 000 PME et 550 ETI qui ont bénéficié d'un accord de garantie en 2009.

Une évolution contrastée de l'activité selon les finalités

Avec la mise en œuvre du Plan de Relance, les finalités de **Renforcement de la Structure Financière** des entreprises ont vu leur volume multiplié par presque dix en 2009.

En dehors de cette singularité, c'est de loin la finalité **Développement** « classique » (hors innovation et international) qui connaît la plus forte croissance. Celle-ci a en effet doublé, passant de 1 457 à 3 235 millions € de prêts. Le recours beaucoup plus important à la garantie dans ce domaine reflète les difficultés rencontrées dans le financement des projets d'investissements, dans un contexte de très faible visibilité et de situation financière dégradée pour de nombreuses entreprises.

Malgré ce contexte il faut noter que les finalités de développement à plus fort risque se sont quasi-maintenues, en ce qui concerne les garanties du fonds **Innovation** et même accrues de 10 % en ce qui concerne le fonds **International**, qui a poursuivi son développement.

Les montants de concours garantis **en création** sont en hausse de 13 %.

Tandis que l'activité du Prêt à la Création d'Entreprise, distribué par les établissements bancaires pour le compte d'OSEO financement est en baisse par rapport à 2008 (de 124 à 99 millions €), les garanties accordées aux banques sur leurs prêts à des entreprises en création ont continué d'augmenter durant cette année de crise.

En revanche, après plusieurs années de croissance ininterrompue, l'activité du fonds **transmission** est quasi stable en 2009, ce qui reflète un marché très difficile pour ce segment, où une reprise a néanmoins été observée dès l'automne.

La part des TPE (entreprises de moins de 10 salariés) en nombre d'entreprises soutenues de est passée de 87 % à 82 %.

Montant des concours garantis en fonction de leur finalité

	2009	en %	2008	en %
Création	2 800	25%	2 479	36,10%
Transmission	1 560	14%	1 569	22,90%
Développement	4 333	38%	2 535	36,90%
-dont fonds international	475	4%	432	6,30%
-dont fonds innovation	623	6%	646	9,40%
Renforcement de la structure financière	2 574	23%	278	4,10%
Total	11 267		6 861	

Interventions exceptionnelles dans le domaine du financement court terme

Les interventions en garantie de Lignes de Crédit constituent un évènement exceptionnel pour OSEO garantie, qui d'ordinaire n'intervient sur ce type de financement qu'au bénéfice des entreprises en création. Elles répondent à la demande des Pouvoirs Publics qui ont ainsi voulu permettre aux entreprises de pouvoir consolider leur trésorerie pendant la phase la plus dure de la crise (nos garanties étant conditionnées à une confirmation écrite par l'établissement bancaire de la durée d'ouverture de la ligne concernée). Ces interventions ne seront pas renouvelées, dans la mesure où une même entreprise ne pourra bénéficier qu'une fois d'une garantie de ligne de crédit, confirmée pour une période de 12 à 18 mois.

La baisse apparente de l'activité fonds propres correspond à la correction d'un effet technique observé en 2008 suite à la signature tardive de convention de gestion d'un des fonds de garantie du capital risque. Il s'agit donc globalement d'un maintien de l'activité dans ce secteur, en dépit d'une conjoncture particulièrement difficile pour celui-ci.

Montant des concours garantis par nature d'opération

(en millions €)	2009	2008	Évolution
Financements à moyen et long terme	9 131	6 038	51,23%
Financements à court terme	1 853	492	276,63%
Interventions en fonds propres	283	331	-14,50%
Total	11 267	6 861	64,22%

Multiplication par 2,6 des interventions au bénéfice du secteur de l'industrie

La part du secteur industriel a significativement augmenté dans la production de l'année, passant de 21,4 % en 2008 à 34 % en 2009, principalement au détriment du poids relatif du secteur des services, qui passe 43,9 % à 30,6 %.

En montant de concours, cela représente une multiplication par 2,6 des concours accordés au secteur de l'industrie avec une garantie d'OSEO, qui passent de 1,47 milliards € à 3,83 Milliards €.

Cette augmentation du poids du secteur de l'industrie est plus relative en dehors de l'effet du plan de relance : le poids du secteur dans l'activité « classique » de garantie passant de 21,4 % à 27,9 %.

Montant des concours garantis par secteur d'activité (tous fonds confondus)

	2009	2008
Industrie	34,00%	21,40%
BTP	6,20%	6,90%
Commerce	22,50%	18,40%
Services	30,60%	43,90%
Tourisme	6,70%	9,40%

Montant des concours garantis par secteur d'activité (hors plan de relance)

	2009	2008
Industrie	27,90%	21,40%
BTP	5,80%	6,90%
Commerce	20,40%	18,40%
Services	36,30%	43,90%
Tourisme	9,60%	9,40%

Part des TPE dans le nombre d'entreprises accompagnées

	Part des TPE	Nombre total d'entreprises accompagnées
2006	83,3%	NA
2007	87,1%	47 580
2008	87,1%	59 892
2009	82,1%	81 256

👉 Une présence maintenue auprès des entreprises de croissance

Dans la liste des "Technology Fast 50" publiée par Deloitte en 2009, 38 entreprises (76 %) ont été accompagnées par OSEO, dont 34 en garantie.

Augmentation de 50 % des entrées en contentieux

Les contentieux déclarés en 2009 s'élèvent à 326,6 millions € contre 217,6 millions € en 2008.

Sur les opérations de crédit la progression est de 57 %, un peu plus marquée, de 173 millions € à 272 millions €.

La hausse des contentieux déclarés est particulièrement rapide sur les fonds Développement (+144 % à 22,4 millions €), Innovation (+192 % à 24,4 millions €) et Court Terme (+285 % à 10,7 millions €). Pour ces trois fonds, il est important de noter que la hausse des contentieux reflète non seulement une dégradation de la conjoncture mais également une hausse significative de l'activité réalisée sur ces dernières années et donc de l'encours porté, et que cette hausse se réalise à partir de chiffres très bas en 2008, ce qui relativise la lecture des pourcentages d'augmentation.

Au total l'augmentation de la sinistralité des fonds de garantie reste maîtrisée au regard de la crise économique connue en 2009. En particulier, à ce niveau elle ne constitue aucunement une menace pour la solvabilité des fonds de garantie, dont le solde comptable s'établit au 31 décembre 2009, hors fonds du plan de relance, à 2,27 milliards €.

Sur l'activité de garantie du capital risque, la progression des contentieux déclarés est de 22 %, moins rapide que l'année précédente, avec 54 millions € déclarés en 2009 contre 44 millions € en 2008.

Garantie des prêts étudiants

Depuis l'automne 2008, OSEO garantie gère, pour le compte du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, le dispositif de garantie qui soutient les prêts aux étudiants. 2009 a été une véritable année de montée en charge pour celui-ci, qui a représenté 61,6 millions € de concours au bénéfice de près de 8000 étudiants (contre 7,2 millions € au bénéfice de 873 étudiants en 2008).

L'activité d'OSEO garantie régions

L'activité des fonds régionaux a doublé en 2009, passant de 410 millions € de concours garantis à 796 millions €.

Cette croissance a été soutenue par une forte mobilisation de la plupart des Conseils Régionaux qui ont orienté l'intervention de leurs fonds de garantie en renfort des fonds nationaux du Plan de Relance. Ainsi la finalité de renforcement des capitaux permanents, initiée en 2008 avec un montant de concours de 24 millions € représente en 2009 un montant de 266 millions €.

Elle a également été soutenue par une demande importante pour des quotités garanties aussi importantes que possible (la vocation des fonds régionaux est le plus souvent, dans le cadre des priorités régionales, d'intervenir aux côtés des fonds nationaux pour augmenter la quotité garantie). Ainsi l'activité sur les finalités habituelles des fonds régionaux (Création, Transmission et Développement) est passée de 386 millions € en 2008 à 529 millions € en 2009, en hausse de 37 %.

• Les interventions en financement

🔗 Panorama de l'activité globale de financement à moyen et long terme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale et détaillée des principaux segments d'intervention.

(En millions €)	Production	
	2008	2009
Ensemble	2 072	2 581
Investissements corporels et incorporels	1 723	2 220
Immobilier et incorporel	1 019	1 479
Énergie et environnement	97	306
Équipement (hors énergie-environnement)	607	435
Investissements immatériels	349	361
Contrats de Développement <i>dont Contrat de Développement Innovation (CDI)</i>	182 110	213 109
Prêt Participatif de Développement (PPD)	18	17
Prêt Participatif d'Amorçage (PPA)	17	20
Autres prêts 'mezzanine'	0	12
Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)	132	99

L'encours du cofinancement s'élève à 8,927 milliards € à fin 2009, par rapport à 7,887 milliards € à fin 2008, soit une progression de 13,2 %.

🔗 L'activité de cofinancement en prêt et crédit-bail

Dans un contexte de stabilité des investissements, les accords de financement se sont élevés à 3,9 milliards € en 2009 contre 3,26 milliards € en 2008.

Les financements mis en place par OSEO financement au cours de cet exercice ont représenté un montant de 2,581 milliards € en 2009 pour 2,072 milliards € en 2008, soit une augmentation de 24,6 %.

🔗 Investissements corporels et incorporels

• Immobilier et incorporel

Les financements des investissements immobiliers et incorporels ont représenté en 2009 un volume de réalisations de 1,479 milliard € dont 862 millions € de Prêts à Long Terme et 177 millions € de Prêts Moyen Terme (contre 1,019 milliard € en 2008, dont 526 millions € de Prêts à Long Terme et 176 millions € de Prêts à Moyen Terme).

Ces prêts ont bénéficié prioritairement aux petites et moyennes entreprises qui emploient moins de 50 salariés. Leur durée moyenne est de 11 ans.

Les opérations de crédit-bail immobilier réalisées par OSEO financement et sa filiale OSEO bretagne ont atteint en 2009 un montant de 436 millions € (contre 315 millions € en 2008) soit une progression de 38 %.

- **Énergie et Environnement**

La participation d'OSEO financement à ces financements sur des investissements de maîtrise d'énergie et de protection de l'environnement a représenté un montant de plus de 300 millions €, dont 68,4 % en prêts et 31,6 % en crédit-bail.

- **Équipement**

Le financement des équipements représente globalement un montant de 435 millions €, contre 606 millions € en 2008, soit une baisse de l'ordre de 28 %, imputable à la forte diminution des investissements matériels.

Investissements immatériels

- **Contrats de développement, Prêts Participatifs et Prêts à la Création d'Entreprise**

Le montant des réalisations à ce titre s'est élevé à 361 millions € en 2009, contre 349 millions € en 2008 (+ 3,4 %).

Cette hausse est liée au Contrat de Développement Transmission qui a enregistré une progression de 44 % (58,5 millions € en 2009 contre 40.6 millions € en 2008), grâce au renforcement des partenariats avec les régions.

- **Le Prêt à la Création d'Entreprise**

En 2009, 19 181 créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un PCE, soit une baisse de 20 % par rapport à 2008. Le montant des financements mis en place s'élève à 99 millions € contre 132 millions € en 2008. Cette diminution résulte notamment du plafonnement des dépenses du programme éligible à 45 000 €, en vigueur depuis mai 2008.

- **Le Court terme**

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises titulaires de commandes de grands comptes, publics ou privés.

Les principaux indicateurs de cette activité ont évolué comme suit en 2009 :

<i>(en millions €)</i>	2008	2009
Avances	5 003	5126
Crédits (encours moyen débiteur brut annuel)	572	599
Cautions (encours moyen débiteur brut annuel)	251	256

5.4. Les données financières et les résultats

• Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe OSEO sont établis depuis le 1^{er} janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par IASB dites normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les comptes du groupe OSEO portent principalement la marque du groupe OSEO financement, qui regroupe les activités d'OSEO financement et OSEO garantie. Le sous-groupe constitue 83 % de son produit net bancaire et près de 92 % du total de son bilan.

Les principales données d'exploitation du groupe sont récapitulées ci-après et mises en regard de celle d'OSEO financement et d'OSEO innovation dont les modèles financiers sont construits sur des bases spécifiques :

- Les produits d'exploitation du sous-groupe OSEO financement sont essentiellement constitués de marges d'intérêts et de commissions. Ses ressources d'intervention sont empruntées sur les marchés financiers pour le cofinancement ; elles revêtent la forme de dotation publique pour la garantie.
- Les ressources d'OSEO innovation, aussi bien en intervention qu'en fonctionnement, sont quasiment toutes des dotations publiques. D'une part, les interventions prennent la forme de crédits ou de garantie qui, par construction, donnent lieu à remboursement ; d'autre part, les avances ne sont remboursables que sous condition de réussite des projets financés alors que les subventions allouées sont définitivement acquises à leurs bénéficiaires.

Le résultat net part du groupe est de 20,3 millions € contre 28,1 millions € en 2008. Cette baisse apparente est liée à la baisse du PNB financier d'OSEO holding correspondant au placement des avoirs chez France Trésor de la trésorerie dévolue de l'apport All qui a progressivement été transférée vers les structures opérationnelles et dont le taux de rémunération est maintenant fortement réduit (25 millions € en 2008 contre 2 millions € en 2009).

Enfin, la contribution du PNB consolidé d'OSEO financement sur l'année est en hausse de 6 % grâce à la bonne tenue de l'activité tant en cofinancement qu'en garantie, malgré le moindre rendement des activités de capital investissement.

Le PNB consolidé à 372,7 millions € est supérieur au budget grâce au bon niveau d'activité en cofinancement et en garantie mais également par l'enregistrement d'opérations de régularisations sur la filière innovation. Les charges d'exploitation à 242,8 millions € sont inférieures au budget grâce à des charges de personnel inférieures de 5 millions € et un moindre recours à des prestations extérieures.

Le coefficient d'exploitation est de 65 % contre 64 % en décembre 2008. Si on retire les chiffres, pour 2008, 25 millions € des produits financiers d'OSEO holding qui sont incomparables à ceux de 2009 (2 millions €), et pour 2009 près de 12 millions € de produits liés à des régularisations sur OSEO innovation, le coefficient d'exploitation de 2008 est de l'ordre de 68 % comparable à celui de 2009.

Compte d'exploitation d'OSEO et de ses deux filiales directes

	2008	2009			
	OSEO	OSEO	OSEO financement	OSEO innovation	OSEO holding
<i>(en millions €)</i>					
Produit net bancaire	372,7	372,7	308,2	74	12,8
Frais généraux	230,8	242,8	195,6	52,6	7,4
- dont frais de personnel	143,9	148,3	116,5	31,7	
Résultat brut d'exploitation	141,9	129,9	112,6	21,4	5,4
Coût du risque	57,5	63,8	63,8		
Résultat courant avant impôts	84,3	66	48,7	21,4	5,4
Impôt sur les sociétés	32,2	24,1	15,9	7,4	
Résultat net	52,1	41,9	32,8	14,0	5,4
- part du groupe	28,2	20,4	21,0		
- intérêts minoritaires	23,9	21,5	11,8		

L'activité de transformation poursuit sa baisse programmée. A contrario l'activité commerciale en cofinancement et en garantie enregistre une progression liée au niveau élevé des encours.

Les produits financiers sur OSEO holding correspondant à la rémunération de la trésorerie issue de l'apport de l'All ont fortement baissés en 2009, sous l'effet cumulé d'une baisse des taux et du montant des placements.

Les frais généraux sont globalement inférieurs de moins de 6 % par rapport au budget.

Le coût du risque s'explique par les dépréciations d' OSEO financement et la constitution d'une provision complémentaire destinée à couvrir les risques d'insolvabilité d'une clientèle plus exposée à la crise économique.

Le résultat 2009 du sous-groupe OSEO financement s'établit à 21 millions €

Le Produit Net Bancaire s'élève à 308,2 millions €, en progression de 6 % par rapport à 2008 et de 3 % par rapport au budget.

Le résultat de l'activité de cofinancement a bénéficié de la hausse de la marge commerciale sur stock favorisée par un volume d'activité nouvelle de 2,5 milliards € margée à un niveau supérieur à celui prévu et de la hausse des encours moyens qui ont progressé de près de 9 % par rapport à 2008 à 8,3 milliards €. La forte activité en garantie a permis également une croissance des commissions sur l'activité adossée aux fonds du plan de relance.

A contrario, l'activité de Capital Développement n'a pas permis cette année la réalisation de plus-values escomptées et a du faire l'objet de dépréciations sur certaines lignes du portefeuille.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante) s'élèvent à 182,3 millions € en progression de 6,2 % par rapport à 2008. Leur niveau est cependant inférieur au budget, sous l'effet notamment du report des dépenses de certains projets informatiques, un recours moins important que prévu à l'intérim et à la non réalisation d'une partie des dépenses prévues pour la préparation de la fusion.

Les dépenses d'investissement (amortissement) s'élèvent à 13,3 millions € par rapport à 11,6 millions € en 2008, mais leur niveau est en ligne avec celui budgété.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,4 % pour 2009, quasi stable par rapport à 2008. Il donne la mesure de la marge de manœuvre dont dispose le groupe pour financer sur son exploitation un accroissement du coût du risque.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement comprend notamment des provisions sectorielles couvrant le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activités particulièrement exposés à la crise économique.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2009 à 63,8 millions €. Il comprend une dotation aux dépréciations collectives et sectorielles de 27,3 millions €. Les risques avérés représentent 36,5 millions €.

Au total, le solde des dépréciations s'élève au 31 décembre 2009 à 488 millions € dont 283,5 millions € de dépréciations collectives.

Le résultat net part du groupe ressort à 21 millions €.

Le résultat net d'OSEO innovation s'établit à + 14 millions € au 31 décembre 2009

Le bénéfice de 14,1 millions € après impôt résulte d'un excédent de 9,2 millions € sur le compte d'intervention et d'un excédent de 4,9 millions € sur le compte de fonctionnement.

- **Compte d'intervention**

L'excédent du compte d'intervention trouve son origine dans l'amortissement de la provision ancienne sur les projets des JEI et d'un compte d'attente pour 7,8 millions € qui se terminera fin 2014, et par la poursuite des travaux d'analyse des créances sur financements partenaires et le Concours qui a également permis de dégager un produit net de 4,8 millions €.

Les ressources disponibles pour l'activité d'Aides à l'innovation et l'activité ISI de la génération 2009 étaient de 293,5 millions € et ont été financées par l'excédent de 14,7 millions € de l'année 2008, par l'Etat à hauteur de 108,5 millions €, par le transfert des produits financiers nets acquis en 2008 issus de la trésorerie de l'All pour 21,6 millions € et pour le solde par apport de ressources d'OSEO holding soit 148,7 millions €.

- **Compte de fonctionnement**

Concernant le compte de fonctionnement, il fait ressortir un excédent après impôt de 4,9 millions €.

Cet excédent s'explique pour partie par une opération de rattrapage de remboursement de coûts indirects relatifs à la clôture de contrats européens ainsi que la hausse de l'activité sur les conventions partenaires, et des commissions complémentaires.

Concernant les frais généraux, les dépenses qui représentent à hauteur de 60 % des frais de personnel sont stables par rapport à 2008 mais sont inférieures au budget de près de 4 %.

- Les résultats d'OSEO holding se sont élevés à 5,4 millions € grâce notamment au dividende versé par OSEO financement et aux produits de placement des disponibilités

Formation du résultat consolidé d'OSEO

(en millions €)	2009	2008
Résultat net part du groupe OSEO financement	21,0	20,2
- Dont quote-part OSEO	11,3	10,9
- Résultat OSEO innovation	14,0	1,8
- Résultat individuel OSEO	5,4	23,8
- Retraitements divers	-10,4	-8,3
RESULTAT NET PART DU GROUPE	20,4	28,2
INTERETS MINORITAIRES	21,5	23,9
RESULTAT NET OSEO	41,9	52,1

Le bilan

Le total du bilan du groupe OSEO s'élève à près de 19,6 milliards € en progression de plus d'1,6 milliard €. Cette progression est pour l'essentiel liée aux ressources mobilisées pour financer l'augmentation attendue des prêts aux entreprises.

Les principaux postes à l'actif sont les concours à la clientèle pour un montant d'environ 10,3 milliards €, dont 4,1 milliards € de crédits à l'équipement, 3,6 milliards € d'activités de crédit-bail mobilier et immobilier, 549 millions € de crédits de trésorerie. Figurent également dans cette rubrique les comptes de trésorerie ouvert auprès de l'Etat (SCBCM) pour 1,1 milliard € suite à l'apport de la trésorerie de l'All.

Les aides à l'innovation s'élèvent à 204,6 millions €.

Les opérations sur titres et dérivés de couverture représentent près de 7,7 milliards € dont 4,3 milliards € pour OSEO garantie et 3,3 milliards € pour OSEO financement.

Au passif, les capitaux propres, y compris intérêts minoritaires, représentent 1,6 milliard €, auxquels s'ajoutent les fonds de garantie nets pour 2,1 milliards €. Les ressources monétaires et financières s'établissent à près de 11 milliards €

Les dépréciations collectives sur les activités de financement s'élèvent à 283,5 millions €.

Les engagements totaux en garantie d'OSEO garantie, qui s'élève au 31 décembre 2009 à 10,7 milliards €, ont été valorisés au passif du bilan consolidé IFRS à 1 351 millions €.

Le ratio de solvabilité s'établit à 13,49 % dont 8 % sur fonds propres de base.

• Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés d'OSEO sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés de la compagnie financière OSEO.

Le résultat financier d'OSEO s'est élevé à 11,7 millions €. Il intègre le dividende versé par OSEO financement pour 6,3 millions €, un produit net d'intérêt de placement de trésorerie auprès de l'Etat pour 1,9 million € et une reprise de la dépréciation sur les titres OSEO innovation pour 3,3 millions €. Cette reprise permet de ramener la valeur nette comptable des titres OSEO innovation à leur valeur d'apport initiale.

Les sociétés du groupe facturent pour un montant global de 2,3 millions € de prestations à OSEO, qui n'emploie pas de salarié. Les charges externes comprennent également les dépenses nécessaires au fonctionnement d'OSEO en ligne.

Le résultat net est bénéficiaire de 5,4 millions €.

Le total du bilan s'établit à près d'1,5 milliard €.

A l'actif, les participations d'OSEO dans OSEO financement et dans OSEO innovation pour un montant global de 547 millions € trouvent leur contrepartie en capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, OSEO dispose de 550 millions € pour financer les missions d'intérêt économique général de ses filiales.

• Information sur les délais de paiement

Les soldes des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 439,6 milliers € au 31 décembre 2009. Ce montant concerne uniquement les factures non parvenues à la clôture.

5.5. Les perspectives du groupe OSEO pour 2010

Innovation

La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation, comme les priorités retenues dans le cadre de l'emprunt national, mettent l'accent sur les défis sociétaux à relever (santé, environnement, économie du numérique) et le nécessaire renforcement du couplage recherche-entreprise. Elles placent ainsi le principe des collaborations croisées entre centres de compétences/recherches et entreprises, au sein d'écosystèmes de l'innovation efficaces, comme un facteur-clé essentiel de succès des démarches innovantes.

Pour OSEO, seront donc privilégiés les projets risqués, répondant aux demandes de marchés à potentiel et s'inscrivant dans une logique de partenariat affirmé. La complémentarité avec le Crédit d'Impôt Recherche sera recherchée en visant l'optimisation des modalités de financement public de l'innovation.

En 2010, le volume des aides directes à l'innovation, gérées par OSEO, s'élève à 706 millions €. Le programme AI est doté pour permettre une production de 295 millions €. 305 millions € sont ciblés vers des projets collaboratifs (140 millions € pour l'ISI et 165 millions € pour le FUI). Les interventions sur ressources externes et les conventions partenaires s'élèvent à 106 millions € dont 13 millions € pour les projets supportés par la DGAC.

En fonction des engagements convenus avec l'Etat dans le cadre du contrat de performance, au moins 44 % des volumes d'engagements AI (en moyenne nationale) seront consacrés en 2010 à des PME de plus de 50 salariés. 50 % des projets devront relever d'innovation de rupture.

Ainsi l'accent sera mis sur le montage de projets collaboratifs à dimension nationale (pôle de compétitivité, ISI) mais également européenne (Eureka, Eurostars, ERA-Net).

Enfin OSEO a été désigné opérateur du rescrit du CIR pour renforcer le dispositif du CIR auprès des PME par décret en date du 27 août 2009. Il en assurera une large promotion en 2010.

- **Aide à l'Innovation (AI)**

Dans le contexte des objectifs et priorités décrits ci-dessus, l'enveloppe disponible pour le soutien, sous forme de subventions, sera donc mobilisée en priorité pour :

- les aides au montage de partenariats permettant aux PME d'accéder à un projet développé au sein d'un pôle de compétitivité ou d'innovation stratégique industrielle,
- les aides au transfert,
- les aides au montage de partenariats technologiques européens,
- les projets soutenus par OSEO dans le cadre du programme Eurostars.

- **Projets collaboratifs**

Ils concernent désormais la majorité des moyens d'intervention dans le domaine de l'innovation à travers le programme FUI des pôles de compétitivité, le programme ISI et les programmes européens.

FUI et Pôles de compétitivité

Depuis le transfert de la gestion du FUI, OSEO gère l'ensemble des financements des projets des pôles au travers de ces programmes (hors recherche amont – ANR). Cette maîtrise globale doit permettre de proposer aux porteurs de projet, le financement le plus adapté. Il est donc essentiel qu'une collaboration soutenue avec les pôles de compétitivité soit mise en place pour une intégration facilitée du FUI.

Le transfert du FUI est maintenant une réalité. L'instruction de l'ensemble des projets sera finalisée au plus près des porteurs de projet, par les équipes régionales. La mise en place des financements sera assurée par les services de gestion. Cette proximité des équipes avec les porteurs de projets, doit permettre de finaliser et engager les 2/3 des projets, dans les 3 mois qui suivront la publication ministérielle de la sélection des projets retenus.

Innovation Stratégique Industrielle « ISI »

Les projets ISI réuniront au moins deux entreprises et intégreront des compétences académiques. Ces projets cibleront prioritairement des entreprises de taille intermédiaire et des PME dont le potentiel de croissance est avéré.

Le domaine de la santé restera un secteur d'application porteur avec des enjeux technologiques, économiques et sociétaux importants. Mais une représentation plus importante des projets à forte composante environnementale, ou faisant appel à des technologies de l'information et de la communication sera recherchée.

- **Réseau de Développement Technologique (RDT)**

Le financement du fonctionnement des structures d'hébergement des RDT régionaux s'effectuera sur les mêmes bases que pour 2009, le budget alloué par l'Etat étant identique à celui de l'année passée.

- **Prêt Participatif d'Amorçage (PPA)**

L'objectif des PPA signés est établi à 20 millions € en 2010, en réponse au succès croissant du produit.

Comme précédemment, l'ouverture du PPA à des entreprises n'ayant pas fait au préalable l'objet d'un soutien spécifique d'OSEO, conduira dans ce cas d'espèce, à diligenter une expertise spécifique du projet innovant présenté.

- **Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)**

L'objectif 2010 est fixé, comme en 2009, à 300 qualifications d'entreprises innovantes.

Malgré la baisse sensible de collecte de fonds des FCPI en 2009, qui peut laisser augurer une demande moins forte des investisseurs, la promotion du dispositif doit demeurer active.

En particulier, son application aux marchés publics de haute technologie doit faire l'objet d'une communication proactive, auprès des PME susceptibles de répondre aux appels d'offres publics.

Garantie

Conformément aux attentes, 2009 a été une année exceptionnelle en garantie, avec plus de 5,3 milliards € d'accords délivrés. A l'activité classique elle-même très forte, s'est ajouté le dispositif du plan de relance. Au total, ce sont plus de 10 milliards € de financements bancaires qui ont été concernés.

Dans la continuité de 2009, les dotations au fonds de garantie permettront un niveau global d'activité, à nouveau exceptionnel, mais en diminution. Il est prévu de mettre en œuvre l'activité classique pour un montant ramené à 2,7 milliards € (-14 %) et le dispositif « relance » pour un montant de 1,3 milliard € (-40 %), celui-ci devant être arrêté fin 2010.

Les priorités 2010 pour l'activité classique s'orientent vers l'investissement, l'innovation et le développement international.

Pour l'activité « relance », la réduction des surgaranties de 90 % à 70 % devrait permettre de satisfaire les demandes exprimées en dépit d'une réduction significative de la production en risques accordés. La priorité sera d'apporter des solutions durables aux entreprises touchées par la crise. L'intervention à l'aide des fonds « Renforcement de la Trésorerie » sera donc privilégiée, dès lors qu'elle pourra être compatible avec la situation de l'entreprise et les attentes des banques demandeuses.

Il est à noter que plus de 550 ETI ont été garanties dans le cadre du dispositif « relance », démontrant le bien-fondé de l'élargissement de l'éligibilité du dispositif aux ETI.

L'activité des fonds régionaux a augmenté de 108 % en 2009, par rapport à 30 % prévus. Outre l'augmentation naturelle, cette hausse a un caractère exceptionnel résultant de l'adhésion de nombreuses régions au Plan de Relance, par co-intervention avec le fonds « Renforcement de la Trésorerie ».

Pour cette raison, l'activité prévisionnelle est maintenue à 250 millions € pour 2010.

Cofinancement

- **Financement à long et moyen terme**

En 2010, la capacité d'intervention s'élève à 3 milliards € en financement, soit une nouvelle augmentation de 300 millions € par rapport à la capacité 2009.

La marge commerciale est prévue à 1,20% sur la part cofinancement d'investissement « classique » et à 2,70 % sur la part financements « mezzanine ».

La priorité concerne cette année, les financements « mezzanine » avec, notamment, un objectif principal de 600 millions €, au titre du nouveau Contrat de Développement Participatif (CDP).

Il est également attendu une performance importante au titre des produits sectoriels : PPRH, PPMTR et territoriaux, PRT. Il est rappelé à ce titre que ces derniers produits peuvent contribuer à bonifier un financement à côté d'un CDP.

En outre, les autres Contrats de Développements ont été simplifiés et harmonisés pour répondre à un, besoin maximum de 300 000 €, plancher du CDP. Il est également prévu la reconduction de 18 000 PCE pour 100 millions €.

L'activité de cofinancement de l'investissement est prévue à un très haut niveau, malgré une conjoncture toujours réservée, en matière d'investissements et une moindre demande de partage de risque présumée en 2010, de la part des banques.

Cette forte capacité d'intervention sera mise au service des PME et ETI, réalisant des programmes structurants, pour lesquelles OSEO contribue à faciliter les interventions bancaires. Le CDP sera un nouvel atout dans ce cadre.

L'activité de CBI, qui a établi un nouveau record en 2009 (plus de 400 millions €), sera également prioritaire, notamment en raison du régime fiscal de faveur des cessions-bail, prenant fin au 31 décembre 2010.

L'activité de cofinancement « Energie – Environnement – Développement Durable » d'OSEO (financement de fermes éoliennes, de centrales photovoltaïques notamment) a pratiquement triplé en 2009 pour atteindre 300 millions €. Il est encore attendu une forte contribution de cette activité en cofinancement en 2010.

- **Financement à Court Terme**

Compte tenu d'un contexte favorable (niveau d'ouvertures important, augmentation nette du nombre des clients en portefeuille, progression du volume des cessions et avances effectuées, réduction de moitié des pertes grâce à l'utilisation d'e-treso et à l'implication des services de gestion des Directions de Réseau), les priorités 2010 sont :

- La poursuite du développement de l'activité avec les grands donneurs d'ordre privés,
- La progression du portefeuille clients et du volume des créances cédées,
- L'utilisation obligatoire d'e-treso.

Interventions en fonds propres

En 2009, l'ensemble des participations d'OSEO communes avec la CDC (Avenir Entreprises Investissement, Avenir Tourisme, Avenir Entreprises Développement et Avenir Entreprises Mezzanine) ont investi 33 millions € répartis sur 50 dossiers. Parallèlement, 16 participations ont été cédées pour 7,3 millions €.

Pour 2010, il est prévu plus de 60 opérations pour environ 36 millions €. Par ailleurs, OSEO a conclu une convention d'apport de dossiers avec Avenir Entreprises pour le nouveau FCPR OC+B gérée par cette dernière pour le compte du Fonds Stratégique d'Investissement.

International

La Direction de l'International, créée en 2009, développe des ambitions fortes pour 2010, s'appuyant sur les référents internationaux nommés dans le réseau à cette occasion.

- **Innovation**

S'agissant en 2 ans de doubler le nombre d'entreprises françaises financées dans le cadre de projets collaboratifs européens, OSEO s'appuiera prioritairement sur les outils suivants :

- Programme Cadre de Recherche & Développement (PCRD),
- Eurostars (dont le volume a été quasiment doublé pour suivre désormais les 2 appels à projets),

- Eureka, initiative bottom-up dont il conviendra d'accroître le nombre de labels,
- Innovation express, pour favoriser l'internationalisation des PME des pôles de compétitivité,
- ERA-Net pour lesquels un repositionnement de l'offre est en cours.

Ce développement sera facilité par :

- L'amélioration de l'Aide au Partenariat Technologique, qui mettra l'accent sur trois points essentiels : le diagnostic de la PME ou l'étude d'un business plan, la recherche de partenaires dans un consortium européen et la garantie de la PI et des accords de consortium,
- Une simplification de notre offre, au niveau du soutien financier des projets collaboratifs, dans un contexte européen et international.

Ainsi, l'objectif de 100 entreprises financées sur ces outils, y incluant le PCRD, est un minimum.

- **Garantie**

Le succès du fonds de garantie international ne se dément pas. Il doit continuer à être privilégié, d'autant que la récente convention avec COFACE, de par l'addition des garanties, le rend plus attractif encore.

Le produit FASEP est un excellent vecteur d'internationalisation des PME et ETI. Il est unanimement apprécié comme une aide importante aux entreprises. Une production d'au moins 70 est attendue pour 2010.

- **Cofinancement**

Le développement du PPE, qui correspond parfaitement à la volonté politique d'accroître le nombre d'entreprises exportatrices, doit être la priorité. 400 PME françaises doivent pouvoir en bénéficier en 2010.

5.6. Le contrôle interne et la maîtrise des risques

En tant que compagnie financière, la holding OSEO ainsi que ses filiales opérationnelles, OSEO financement et OSEO garantie, sont soumises à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne. Il en est de même pour OSEO innovation, qui a adopté ce dispositif en raison de son appartenance au Groupe OSEO.

- **L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne du groupe OSEO**

Le dispositif de contrôle interne recouvre d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, du Contrôleur Permanent Groupe (CPG) et des Contrôleurs Permanents, et d'autre part, le dispositif de contrôle périodique assuré par l'Inspection Générale - Audit du Groupe OSEO.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en oeuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé.

Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.

- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs, ainsi que par deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, qui organisent les travaux du Contrôle Permanent du Groupe, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit, d'autre part. Ces Chartes ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées le 3 novembre 2008.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit Groupe et deux comités spécifiques : le Comité de Coordination du Contrôle Permanent du Groupe OSEO et le Comité de Contrôle Interne du Groupe.

Le contrôle permanent

Il s'exerce sur deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité.

Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement-ordonnancement, de comptabilisation-paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable,
- la mise en oeuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité du Groupe. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, le responsable de cette unité trouve une prestation de contrôle permanent auprès de sa Direction de tutelle ou du Contrôleur Permanent Groupe.

Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du **Contrôleur Permanent Groupe (CPG)**, directement rattaché au Président Directeur Général.

Le Contrôleur Permanent Groupe assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du Groupe. Il contribue à l'homogénéisation de la méthodologie des rapports du contrôle permanent et les inscrit dans le cadre d'un plan annuel. Il assure également pour l'ensemble du groupe la lutte contre le blanchiment et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux activités bancaires et financières. Il est notamment chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité réglementaire. Il gère le suivi des dysfonctionnements constatés et des mesures prises pour y remédier. Il définit le plan annuel de contrôle et assure la constitution d'une base documentaire et jurisprudentielle du Groupe OSEO.

- La Charte et les procédures du contrôle permanent.

La Charte du contrôle permanent du Groupe OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan d'action annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le Contrôleur Permanent Groupe, définit le périmètre et la fréquence des contrôles à opérer. Le Contrôleur Permanent Groupe fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en oeuvre dans un délai fixé entre les parties.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à la Commission Bancaire, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes pour l'ensemble du Groupe.

Le contrôle périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du Groupe OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par deux procédures qui définissent :
 - les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission,
 - les modes de communication des rapports d'audit aux Commissaires aux Comptes.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation du Groupe et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités du Groupe dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.

Le plan d'audit est validé par le Président Directeur Général ainsi que par le Comité d'Audit.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en oeuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'évaluation des risques et du dispositif de contrôle permanent du domaine audité, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02 modifié.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont mises en oeuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des suivis qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.

Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en oeuvre.

- Au titre de l'année 2009 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé dans le Groupe 16 missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, ainsi que quatre filiales. Trois campagnes de suivi de la mise en oeuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre.

Les perspectives 2010

Le contrôle permanent a élaboré en 2009 à partir des cartographies existantes, un dispositif de pilotage des risques visant à doter le Groupe OSEO d'un outil homogène assurant le recensement des risques de chacun de ses métiers et définissant les indicateurs adaptés à leur suivi.

Pour 2010, ce dispositif contribuera à la réalisation d'un tableau de bord périodique du suivi des risques du Groupe OSEO conforme aux obligations réglementaires, et au développement, sous une forme normalisée, des contrôles de 1^{er} niveau.

Pour le contrôle périodique, le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2010, la réalisation de missions qui concerneront soit globalement quelques Directions, soit certaines de leurs activités. Des vérifications porteront également sur plusieurs filiales ainsi que sur les Directions de réseau. Dans le même temps, trois campagnes seront lancées auprès de l'ensemble des Directions, pour mesurer la mise en oeuvre des recommandations, et s'appuieront sur un nouvel outil informatique qui sera mis en place au cours du premier semestre.

Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques d'OSEO innovation

Le risque projet

L'activité d'octroi des aides à l'innovation et des aides à l'innovation stratégique industrielle est assortie par construction d'un risque principal : le projet aidé peut échouer en totalité ou partiellement. Son risque est donc défini comme le niveau de probabilité d'un défaut de remboursement total ou partiel du montant de l'aide versé, si le projet n'atteint pas ses objectifs technico-économiques initialement envisagés.

Ce risque est suivi par la Direction de l'Innovation, qui actualise le référentiel de risque par secteurs d'activité et les seuils d'intervention légaux communautaires et nationaux. Les Directions régionales mettent en oeuvre la stratégie d'octroi des aides à l'innovation et innovation stratégique industrielle reprise dans le vade-mecum de l'aide et l'ensemble des textes relatifs à la doctrine de l'aide.

Le schéma général d'instruction et de décision des projets est fonction du montant de l'aide susceptible d'être accordée, du niveau d'engagement du bénéficiaire envers OSEO, en tenant compte des règles de déontologie internes.

La décision s'appuie sur les dossiers de demandes d'aide, sur les rapports d'expertises technicoéconomiques et financières, internes et externes, et sur l'analyse du risque-projet et du risque-entreprise repris dans un support d'instruction standardisé et une fiche d'instruction régulièrement actualisée par la Direction de l'Innovation. Le décideur dispose ainsi de l'ensemble des indicateurs relatifs à la capacité du demandeur à mener à bien son projet et au cadrage réglementaire d'octroi des aides.

Les autres risques

La gestion des aides et leur enregistrement comptable reposent sur une répartition des tâches entre les Directions de réseau et le Siège. Les processus sont organisés de sorte que la fonction de décision d'aide est séparée de celles de fin de programme et de constat d'échec, et la fonction d'engagement de celle de la mise en place de l'aide.

Les procédures afférentes aux principales étapes de la gestion des aides ont été complétées et actualisées en 2009.

Le contrôle permanent

En 2009, la cartographie des risques élaborée par OSEO innovation a été complétée et reprise dans le système de pilotage des risques du groupe. Un Contrôleur Permanent a été affecté au contrôle des activités exercées au siège, le contrôle des activités du réseau a également été complété d'un Contrôleur Permanent pour couvrir le domaine de l'innovation.

Le contrôle périodique

Dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé des missions qui ont porté parfois directement sur des activités d'OSEO innovation (contrôles dans le réseau, mise en oeuvre des recommandations), soit l'ont concerné indirectement (audits des domaines informatiques, contrôle de gestion, comptabilité, engagements, moyens généraux, communication ...).

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'OSEO garantie

Les risques

La surveillance des risques est effectuée à trois niveaux distincts :

- La Direction des Financements définit une politique d'engagement d'octroi de la garantie par l'intermédiaire du réseau. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision attribuées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget risques détermine le budget activité. La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie, notamment les délégations de décision d'octroi à des organismes partenaires. Il surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité. Il simule au moyen de son modèle ALM les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif et calcule la « fair value » des contentieux futurs.
- Par ailleurs, OSEO garantie effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO garantie régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

Outre les contrôles relatifs à l'engagement et à la gestion des opérations, le contrôle permanent a mis en place un dispositif de contrôle des opérations réalisées avec les banques dans le cadre des conventions globales (conventions offrant une délégation d'engagement d'OSEO à la banque).

Le contrôle périodique

Dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé des missions qui ont porté parfois directement sur des activités d'OSEO garantie (le recouvrement, la mise en oeuvre des recommandations), soit l'ont concerné indirectement (audits des domaines informatiques, contrôle de gestion, comptabilité, moyens généraux, communication ...).

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'OSEO financement

Le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance puis est transmis à la Commission Bancaire, selon la procédure prévue par le règlement 97-02 modifié.

Les risques

Les risques de crédit et de marché constituent deux domaines majeurs dans l'activité du Groupe OSEO, et particulièrement pour OSEO financement.

A ce titre, des outils d'analyse, de suivi et de mesure ont été mis en place :

- La politique de risque de crédit relève, par délégation de la Direction Générale, de la Direction des Financements à laquelle sont rattachées la Direction des Engagements d'une part, et, d'autre part, une unité autonome de gestion des risques de crédit, en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD).
- L'outil OAD, déployé en 2006 dans le réseau régional, est utilisé pour noter les contreparties et projets de l'ensemble de la gamme de produits. L'instruction et la décision sont fondées sur cet outil.

- La politique de risque de marché est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement pour chaque type de risque (liquidité, taux et prix), ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les comités concernés (Comité Financier et Comité des Risques de Contreparties). L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques sont assurés, dans ce cadre, par une unité dédiée de la Direction de la Gestion Actif - Passif.
- Concernant le dispositif Bâle II, le groupe a estimé que le ratio calculé selon la méthode standard était actuellement le mieux adapté à la spécificité de ses métiers.
- Au chapitre des risques opérationnels, le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information a poursuivi la mise en place des meilleures pratiques avec, en particulier, l'amélioration de l'architecture Internet et des contrôles d'accès au réseau informatique, le renforcement des analyses d'impact « sécurité » en amont des projets et la construction d'un système unifié de gestion des droits des utilisateurs.

Le Contrôle Périodique – IGA – a réalisé une mission en 2009 sur la sécurité du SI ; les recommandations sont en cours de mise en œuvre.

La cartographie des risques mise en place en 2008 sert de point d'appui au plan d'action Sécurité des Systèmes d'Information. Le Système de Pilotage des Risques a été construit à partir de cette cartographie.

Un plan d'action Sécurité du SI complète ces actions en intégrant dès l'amont les problématiques de sécurité à la conception de la nouvelle station de travail OSEO.

Le contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent a fait l'objet d'un renforcement d'effectif pour réaliser la mise en place d'un système de pilotage des risques et la constitution d'un tableau de bord des principaux risques. Par ailleurs la Direction des Financements a été dotée d'un Contrôleur Permanent chargé d'assurer le contrôle des risques des directions pilotées par la Direction des Financements.

Le contrôle périodique

Dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé des missions qui ont porté parfois directement sur des activités d'OSEO financement (le crédit-bail mobilier, la mise en oeuvre des recommandations), soit l'ont concerné indirectement (audits des domaines informatiques, contrôle de gestion, comptabilité, engagements, moyens généraux, communication ...).

5.7. Informations sur la gouvernance

• Les principales conventions signées par OSEO en 2009

Convention relative à la mise en œuvre du dispositif de Contrat de Développement Participatif

Signée le 24 décembre 2009 entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement, cette convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les parties au titre du dispositif de Contrats de Développement Participatifs. Ce dernier concerne les entreprises qui ont besoin, dans le cadre d'un projet de développement, de renforcer leur haut de bilan par un apport de fonds propres ou de quasi-fonds propres.

Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de garantie pour les prêts de renforcement de haut de bilan

Cette convention a été signée le 24 décembre 2009 entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO garantie. Elle a pour objet la mise en place du « Fonds de garantie pour les prêts de renforcement de haut de bilan ». Ce fonds, abondé à l'Etat a pour objet de couvrir les pertes sur les prêts de renforcement de haut de bilan. La convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les parties au titre de ce fonds.

Avenant n° 2 à la Convention relative au fonds de garantie du financement des créances professionnelles

Signé le 23 décembre 2009 entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement, cet avenant a pour objet le versement, à titre exceptionnel, par l'EPIC OSEO d'un montant de 3 millions € correspondant à la dotation 2009 à OSEO financement, destinée à abonder le fonds de garantie « financement des créances professionnelles – AVANCE + », au titre de la couverture du risque de ce dispositif.

Avenant n°14 à la Convention relative au dispositif « Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) »

Signé le 23 décembre 2009, en présence de l'Etat, entre l'EPIC OSEO, OSEO financement et OSEO garantie, cet avenant a pour objet le versement, à titre exceptionnel, par l'EPIC OSEO d'un montant de 5,83 millions € correspondant à la dotation 2009 à OSEO financement, destinée à abonder le fonds de garantie PCE, au titre de la couverture du risque de ce dispositif.

Convention relative aux Prêts Participatifs pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration (PPMTR) et son avenant

Autorisée par le Conseil d'Administration du 26 juin 2009 et signée le 22 octobre 2009 entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement, cette convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les parties au titre du Fonds de Modernisation de la Restauration (FMR) résultant du dispositif de PPMTR.

Son avenant qui a été autorisé par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2009 et signé le 5 janvier 2010 entre l'Etat, OSEO et OSEO financement, a pour objet d'étendre l'accès au PPMTR aux professionnels des Départements d'Outre-Mer.

Convention Cadre de partenariat entre OSEO et la COFACE

Signée le 11 décembre 2009 entre l'EPIC OSEO et la COFACE, cette convention a pour objet de renforcer le partenariat entre ces deux parties, et visant à apporter à un plus grand nombre d'entreprises une gamme complète de services adaptés aux différentes phases de leur développement à l'international.

Convention de partenariat pour l'organisation des Forums Appui PME

Cette convention qui a été signée le 23 novembre 2009 entre OSEO et la Caisse des Dépôts définit les modalités de la co-organisation par ces parties d'un « Tour de France » d'information des entreprises sur les solutions de renforcement de leur structure financière et de l'existence de plateformes à cet effet.

Convention de partenariat entre OSEO, la CDC et CDC Numérique - Mise en relation entre PME et investisseurs

Signée le 1^{er} septembre 2009 entre OSEO, la Caisse des Dépôts et CDC Numérique, cette convention précise le partenariat entre ces parties portant sur le développement des services numériques de mise en relation entre PME et investisseurs.

Convention de partenariat entre OSEO et l'AFD

Signée le 17 juin 2009 entre OSEO et l'Agence Française de Développement (AFD), cette convention définit la nature des relations entre les parties afin d'assurer une présence aussi large que possible de l'offre du groupe OSEO dans l'Outre-Mer.

Convention relative à la contribution d'OSEO et à la gestion des dépenses pour la plateforme informatique de la médiation du crédit

Cette convention qui a été signée le 4 avril 2009 entre l'Etat et OSEO organise les modalités de gestion de la participation d'OSEO au titre des dépenses informatiques de la Médiation du Crédit, dispositif mis en place dans le cadre du plan de soutien de l'activité économique.

Concours court terme A+ Pool et préfinancement associé

Concours court terme consenti à la société AMOR LUX, dont le dirigeant Jean-Guy LE FLOCH est administrateur d'OSEO.

● Les mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'OSEO au titre de l'exercice 2009

Président Directeur Général

François DROUIN

Président du Directoire d'OSEO financement

Président Directeur Général d'OSEO innovation

Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions

Directeur Général Délégué d'Ecureuil Participations

Membres

L'Etat, représenté par **Rodolphe GINTZ**

Sous-directeur de la 3^{ème} sous-direction à la Direction du Budget

Administrateur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) et de l'ERAP

Membre du Comité d'Audit d'OSEO, du CNES et du CEA

L'Etat, représenté par **Antoine MASSON**

Chef de service à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Administrateur représentant de l'Etat d'OSEO innovation

L'Etat, représenté par **Etienne OUDOT DE DAINVILLE**

Sous-directeur "Financement des Entreprises et Marché Financier" à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)

Administrateur représentant de l'Etat d'OSEO innovation

Membre du Comité d'Audit d'OSEO

Membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement

Administrateur représentant de l'Etat de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)

Commissaire du Gouvernement suppléant auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

L'Etat, représenté par **Luc ROUSSEAU**

Directeur Général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Membre du Conseil de Surveillance d'AREVA

Administrateur du Fonds Stratégique d'Investissement et de l'ANR

Commissaire du Gouvernement du Conseil d'Administration e de La Poste

Administrateur représentant de l'Etat du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie et de l' AFII

L'Etat, représenté par **Alain SCHMITT**

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Administrateur représentant de l'Etat d'OSEO

Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration d'OSEO innovation

Personnalités qualifiées

Christian DESMOULINS

Président du Directoire d'ACTIA Group

Président du Conseil d'Administration d'ACTIA Sodielec SA, d'ACTIA Nordic AB (Suède), SCI los OLIVOS (Espagne), ACTIA Uk (Angleterre), ACTIA Muller Uk (Angleterre), ACTIA Italia, ACTIA NI (Pays-Bas), ACTIA Vidéobus (Espagne), ACTIA do Brasil, KAREA (Mexique) et de l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse

Directeur Général et Administrateur d'ACTIA Automotive SA

Président du Conseil d'Administration de l'INSA de Toulouse

Administrateur d'ACTIA Muller SA, de CIPI ACTIA SA (Tunisie), d'ACTIA India, d'ACTIA Corp (USA), d'ACTIA Inc (USA), d'ACTIA China, d'YMC A Céprière, d'AEROSPACE Valley, du Club des Affichés du LAAS-CNRS et de l'Institut National Polytechnique de Toulouse

Représentant permanent d'ACTIA Group au Conseil d'Administration d'ARDIA

Représentant permanent d'ACTIA Automotive au Conseil d'Administration d'ACTIA Tunisie

Conseiller à la Banque de France de Toulouse

Membre du Conseil de l'Ecole Doctorale Systèmes

Président du Conseil d'Evaluation Scientifique de l'Ecole des Mines d'Alès

Président du Comité Régional du Commerce Extérieur Midi-Pyrénées et de la Terre des Etoiles

Président du Conseil de Supervision des Ateliers de l'Ayguette

Jean Guy LE FLOCH

Président d'ARMOR LUX

Président Directeur Général d'ARMOR DEVELOPPEMENT

Administrateur du GIAC, de Produit en Bretagne et de la Fondation JP et MT Le Roch (Intermarché)

Trésorier de la CCI de Quimper

Membre du Conseil de Surveillance de ROLLAND SAS et d'OSEO bretagne

Membre du Comité Directeur du Pacte Mondial des Nations Unies

Pierre FONLUPT

Président du Groupe PLUS

Président du Directoire de PLUS SA

Président de PLUS Intérim et de Locarchives

Président Directeur Général d'EOS Conseil

Administrateur de Parker Williborg, du Prisme et de l'APM

Président de la Commission Entrepreneurs, Entreprises et Société du MEDEF

Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Député de la 7^{ème} circonscription de la Gironde

Administrateurs salariés

Elisabeth HENRY-PEREZ

Administrateur salarié d'OSEO financement

Christian HUGOT

Aucun autre mandat

Michel TRINGALI

Administrateur salarié d'OSEO garantie

Bernard NICAISE

Aucun autre mandat

Éric VERKANT

Administrateur salarié d'OSEO innovation

Censeurs

Jérôme GALLOT

Président de CDC Entreprises

Président d'Avenir Entreprises

Membre du Comité de Direction Groupe de la Caisse des Dépôts

Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement

Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA

Administrateur d'ICADE SA, de CNP Assurances SA, de Caixa Seguros SA (filiale brésilienne de la CNP), de Nexans SA et de Plastic Omnium SA

Censeur de NRJ Group SA

Philippe GENNE

Président Directeur Général de ONCODESIGN

Président de l'Association du Club des Entrepreneurs Technologiques

Membre de la section spécialisée « Enseignement Supérieur » du Conseil Académique de l'Éducation Nationale

Conseiller consultatif de la Banque de France (succursale de Dijon)

Administrateur de PharmImage, de Medicen et du Centre anticancéreux Georges-François LECLERC

Membre du Conseil Scientifique et Stratégique pour l'Innovation de Carinna (Recherche et Innovation en Champagne-Ardenne)

Christian POYAU

Président Directeur Général de Micropole-Univers et Micropole-Univers Paris 13

Administrateur de Micropole-Univers Atlantique, Micropole-Univers Institut et de Budget Telecom

Jean-François ROUBAUD

Président de la Confédération Générale des PME (CGPME) et l'AGEFA PME

Président du Conseil de Surveillance d'OSEO financement

Membre du Comité d'Orientation de France Investissement, du Conseil Economique, Social et Environnemental et du Comité d'Orientation du Fonds Stratégique d'Investissement

Administrateur d'ACL PME, de GSC et d'UBIFRANCE

Gérant de SODEP et PME COMMUNICATION

Pierre SIMON

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Ile de France

Personnalité qualifiée à la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts

Membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement

Président du Comité d'Audit d'OSEO

Administrateur de VIPARIS Holding, d'AXWAY et personnalité qualifiée de la Société COFRES Shanghai

Président de CEP Développement

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

Chef de mission de contrôle général économique et financier

Commissaire du Gouvernement d'OSEO financement

Administrateur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMP)

Membre des Conseils de Surveillance des SCPI Pierre 48 et Interpierre (Groupe PAREF)

Directeurs Généraux Délégués

Arnaud CAUDOUX

*Membre du Directoire d'OSEO financement
Directeur Général Délégué d'OSEO garantie
Directeur général d'OSEO garantie régions,
Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de l'IFCIC
Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de la SIAGI*

Joël DARNAUD

*Membre du Directoire d'OSEO financement
Directeur Général Délégué d'OSEO innovation
Directeur Général d'OSEO garantie
Président du Conseil de Surveillance d'OSEO bretagne
Administrateur d'OSEO garantie régions
Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)
Administrateur de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE)*

Laure REINHART

*Directeur Général Délégué d'OSEO innovation
Présidente de Scientipole Initiative
Présidente de Ile-de-Science
Présidente du Comité de Surveillance de Scientipole Capital
Administrateur de l'INPI
Administrateur (Personnalité Qualifiée) de l'ANR*

6. La communication

6.1. Les principales actions de communication en 2009

L'objectif de la communication est de faire connaître OSEO, de valoriser son image de marque et d'apporter des preuves de la bonne réalisation de sa mission nominale (soutenir l'innovation et la croissance des entreprises) de même que de son action spécifique dans le cadre du plan de relance.

OSEO s'est doté en 2009 d'une signature : **l'entreprise des entrepreneurs**. Elle signifie qu'OSEO agit en faveur de tous les chefs d'entreprises, notamment ceux qui luttent actuellement contre la crise. Elle indique aussi qu'OSEO accompagne plus particulièrement ceux qui *entreprennent*, vont de l'avant, prennent des risques pour créer, innover, se développer, ou se lancer à l'international.

Cette signature signifie aussi qu'OSEO est une entreprise avec des objectifs, une obligation de résultats et des collaborateurs au service d'une mission. Une entreprise qui se comporte comme ses clients, avec les mêmes devoirs de réactivité, de simplicité et d'efficacité. OSEO est à l'écoute de son marché, de ses actionnaires, de ses clients, de ses partenaires, comme l'est toute entreprise.

Elle incarne un engagement fort vis-à-vis de l'extérieur et un repère permanent en interne. Toutes les actions de communication conduites par OSEO ont été conçues pour traduire ces engagements.

• OSEO aide les entreprises à « tenir bon » pendant la crise

A chaque phase du Plan de relance, OSEO assure la promotion des dispositifs spécifiques mis en œuvre auprès des entreprises et de ceux qui les accompagnent. Ainsi, en avril 2009, alors que le Gouvernement élargit les moyens d'intervention d'OSEO aux entreprises de taille intermédiaire, OSEO organise une large information de tous les publics :

- campagne radio diffusée sur les principales radios françaises,
- courriers adressés directement aux entreprises, notamment aux ETI,
- emails à destination des 17.000 experts comptables oeuvrant sur le territoire,
- courriers et réunions d'information à destination des responsables de l'ensemble des banques,
- informations par courriers des élus nationaux et des présidents de Régions,
- mise à jour et enrichissement des plaquettes spécifiques d'information, de l'espace dédié sur oseo.fr, de même que le n°azur 0810.00.12.10 mis en œuvre conjointement avec le médiateur,
- dans chaque implantation de son réseau, OSEO organise des réunions avec des entreprises et des partenaires pour apporter toutes les explications nécessaires.

Dans le même temps, OSEO renforce ses liens avec les fédérations professionnelles pour faire connaître avec elles les solutions de financements accessibles à leurs adhérents. Des livrets personnalisés sont élaborés dans ce but.

Outre la promotion des dispositifs, OSEO assure également la mesure de leur impact et le reporting auprès des élus. Une étude¹ permet en particulier de faire le bilan à fin 2009 de l'effet des solutions de soutien à la Trésorerie des entreprises.

La prise de parole dans les médias s'est étendue, notamment en région, afin de faire connaître les mesures du Plan de relance. Des communiqués et de conférences de presse réguliers avec Patrick Devedjian, Ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, apportent une information globale sur le soutien aux entreprises. Plusieurs déplacements au sein d'entreprises bénéficiaires et des réunions de travail avec des entrepreneurs sont organisés avec des Ministres de tutelle et en présence des médias

• OSEO finance les projets qui forgent la compétitivité de demain

Les PME et les ETI qui poursuivent leur développement quel que soit le contexte économique ont été au cœur de l'action d'OSEO en 2009. De très nombreuses opérations de communication ont traduit cet engagement en faveur de l'Innovation, de l'Investissement et de l'International, les trois leviers de la croissance.

La **communauté OSEO excellence**, qui vise à rassembler 2000 entrepreneurs d'exception dans un réseau social privatif, a été lancée en décembre 2009. Ce panel se veut représentatif de tous les entrepreneurs de croissance. Chaque mois, à travers un mini-sondage, une question au cœur de l'actualité leur sera posée, et la publication des résultats permettra à ce panel de faire connaître son opinion, ses attentes vis-à-vis des pouvoirs publics et d'OSEO. Plus encore, la communication d'OSEO, qui est largement fondée sur le témoignage, notamment dans le cadre des partenariats médias, s'engage à s'appuyer essentiellement sur cette communauté, apportant ainsi aux membres de la communauté reconnaissance et visibilité. Enfin, ce réseau numérique est conçu pour favoriser les échanges entre pairs, partager des problématiques communes et des solutions, pistes ou contacts utiles ...

Concernant plus spécifiquement l'**innovation**, de nombreuses actions ont été conduites, par exemple :

- La médiatisation de nombreux projets accompagnés par OSEO au titre du programme Aide à l'Innovation ou du programme Innovation Stratégique Industrielle,
- Le livret « OSEO - Innovation Stratégique Industrielle » qui présente 16 projets ISI initiés 2008,
- Le livret « OSEO - Environnement » qui illustre l'action d'OSEO dans ce domaine,
- Le lancement du « Portail Régional de l'Innovation » dans deux nouvelles régions, l'Alsace et le Limousin.
- La valorisation de l'étude « PME et Brevets » élaborée en coopération avec l'INPI,
- La présence d'OSEO sur de nombreuses manifestations dédiées à l'innovation : Trophée INPI, Salon des énergies renouvelables, Capital Week, Eurobio, Innovact, Rendez-vous Carnot, Environor, Nutrevent ...

Sur le plan de l'**investissement** ...

- De nombreuses réunions d'informations ont été organisées localement par les implantations d'OSEO autour des dispositifs de soutien à l'investissement, comme par exemple la « cession bail ».

¹ L'étude « Plan de relance et OSEO : quel impact sur l'emploi ? » indique que les soutiens d'OSEO ont permis de préserver l'emploi dans 80% des cas, et d'éviter la défaillance dans un cas sur deux.

- OSEO s'est lancé, aux côtés de nombreux partenaires dont la Caisse des Dépôts, dans un vaste tour de France pour sensibiliser et apporter des réponses pratiques aux entrepreneurs qui cherchent à renforcer leur fonds propres : les *Forums Appui PME*. Plus de 5 000 participants ont ainsi été accueillis dans 23 villes entre avril et septembre 2009.
- Outre le développement de ses propres outils de mise en relation entre entreprises et investisseurs (INVESTnet pour les entreprises innovantes et OSEO capital PME pour tout à chacun), OSEO a également déployé avec le concours de la Caisse des Dépôts des plateformes rendant de tels services en Ile de France et en Alsace.

Dès l'annonce par le Président de la République le 5 octobre, dans le cadre du Plan d'aide aux PME et aux ETI, de la mobilisation de 2 milliards d'euros (dont un milliard d'euros pour OSEO) pour consolider les fonds propres et encourager l'investissement des entreprises, OSEO a déployé un vaste dispositif de communication alliant campagne radio, courrier aux entreprises, points presse ...

La communication a également accompagné le thème de l'**international**, qui s'est structuré en 2009 au sein d'OSEO :

- Participation au *Tour de France de France de l'Export*, aux côtés d'Ubifrance et des autres partenaires de l'Equipe de France à l'Export.
- Organisation de points presse autour d'Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur.
- Participation à de nombreuses manifestations sur le thème de l'International, notamment les forums Classe Export.
- Nouveau partenariat média avec le Moniteur du Commerce International (MOCI), pour valoriser l'expérience de clients accompagnés par OSEO.

• OSEO accomplit sa mission d'intérêt général

Qu'il s'agisse de soutenir la **création d'entreprise**, de sécuriser les financements des **reprises d'entreprise** ou encore de sensibiliser les entrepreneurs à des sujets comme l'accès à la **commande publique**, ou plus largement encore d'encourager l'entreprenariat, OSEO accompagne son action par une communication adéquate :

Concernant la **création** et la **reprise** d'entreprise, citons par exemple :

- Le Concours National d'Aide à la création d'Entreprises de technologies innovantes organisé par le MESR, dont OSEO est l'opérateur, et qui est à ce titre associé à sa campagne de promotion média (radio et internet) et présent sur ses affiches.
- Le site pce.oseo.fr qui apporte à tout créateur nombre de conseils utiles et l'annuaire des réseaux d'accompagnement.
- Enfin, OSEO reste présent sur tous les événements majeurs de la Création - Reprise - Transmission sur l'ensemble du territoire comme par exemple le « salon des entrepreneurs » de Lyon, de Nantes et de Paris, le « salon Créer » à Lille, le Tour de France de la Transmission, ...

Sur le plan de l'**accès aux marchés publics** :

- OSEO a poursuivi le développement du *Réseau Commande Publique* initié avec l'Ordre des Experts Comptables et le Groupe Moniteur, en accueillant de nouveaux partenaires en 2009 : chambres de commerce, Barreau, ...
- Le portail « *Réseau Commande Publique* » permet aux entreprises de consulter le guide pratique du code des marchés publics, de consulter la liste des experts proches de chez elles, de poser en ligne des questions (droit, comptabilité ou financement) sur les marchés publics, de consulter la plus grande base d'appels d'offres en ligne, d'obtenir des informations sur le produit Avance Plus et de faire une pré-demande de crédit.
- Des actions de promotion, les « *rencontres de la commande publique* », ont été organisées par OSEO et/ou ses partenaires afin de sensibiliser les entreprises en 2009.

De façon plus large, OSEO s'est associé au vaste mouvement de promotion de l'entrepreneuriat avec les Journées de l'Entrepreneur, en lançant la transat OSEO des entrepreneurs, une course virtuelle permettant aux milliers de participants de mettre à l'épreuve leurs qualités d'entrepreneurs, et de développer encore leurs connaissances en la matière.

6.2. Les activités en ligne

Les sites internet d'OSEO ont enregistré plus de 5,2 millions de visites (+8 % par rapport à 2008) et plus de 36 millions de pages vues (+20 % par rapport à 2008) durant l'année, ce qui dénote une augmentation de l'intérêt sur l'ensemble des sites.

Le site **oseo.fr** a été refondu en septembre 2009 pour intégrer pleinement la nouvelle signature « OSEO, l'entreprise des entrepreneurs », en offrant davantage de place aux témoignages clients (vidéo en particulier) et un accès plus rapide aux ressources utiles (guides, ...). Il a été à lui seul fréquenté par plus de 2,5 millions de visiteurs, pour plus de 9 millions de pages vues. Il compte fin 2009 plus de 21 000 inscrits à la newsletter.

• Les services proposés aux clients et aux partenaires :

Les services en ligne attirent les visiteurs par leur valeur ajoutée, **mon.oseo.fr** les fidélise et leur fait découvrir l'étendue des services en ligne, le traitement des courriels les qualifie avant de les transmettre au réseau pour traitement.

- **Mon.oseo.fr** agrège sous un seul compte l'ensemble des services en ligne mis à la disposition des entrepreneurs. Lancé fin 2008, il atteint fin 2009 plus de 49 000 inscrits (+40 % par rapport à 2008).
- **INVESTnet**, l'outil privatif de mise en relation entre entreprises innovantes soutenues par OSEO et investisseurs, a atteint son régime de croisière. Selon notre enquête, il a permis 10 millions € de levée de fonds sur un quart de répondants. Il alimente à présent les plateformes régionales.
- **OSEO Capital PME**, la version « grand public » de mise en relation de toute entreprise avec tout investisseur, qui est largement portée par la loi TEPA-ISF, a connu sa seconde saison et a permis 20 M€ de levée de fonds sur un quart de répondants à l'enquête menée au 30 juin 2009.
- La **Bourse de Technologies** s'est enrichie de nouveaux partenaires. Un projet pilote permet le couplage avec Technéo pour apporter des réponses simultanées en termes de technologies cessibles et de compétences.

- **Technéo**, l'annuaire des compétences technologiques et scientifiques et outil de référence des Réseaux de Diffusion Technologique (RDT), compte désormais 4 000 fiches et a été intégré à oseo.fr courant 2009.
- La **Bourse Nationale de la Transmission**, a poursuivi son développement en accueillant un nouveau partenaire, AgoraBiz. Il compte désormais plus de 25 000 annonces d'affaires à reprendre, avec des critères de qualité renforcés.
- **L'extranet Partenaires** permet aux établissements financiers en relation avec OSEO de saisir en ligne les crédits qu'ils accordent, dans le cadre de conventions de délégation de la garantie d'OSEO, les Prêts à la Création d'Entreprise (PCE), des informations relatives aux processus de traitement des opérations de garantie et de consulter toutes les informations qui leur sont utiles.

Le processus de **traitement des demandes par courriel** a été refondu en 2009 afin de gagner en réactivité et en précision ; les demandes d'information sont désormais décentralisées dans le réseau d'OSEO. Plus de 41 000 (+57 %) courriels ont ainsi été traités par OSEO au cours de l'année 2009.

• Les Services en ligne Territoriaux

OSEO propose aux Conseils régionaux des contenus et des services en ligne mutualisés qui enrichissent les sites économiques régionaux, pour renforcer leur caractère de proximité et la qualité de l'information d'ensemble délivrée aux entrepreneurs :

- **Portail Régional de l'Innovation.** Ce service a gagné la confiance de trois Régions : le Limousin, la Franche-Comté et l'Alsace.
- **AppuiPME.net capital** est un service de mise en relation entre entreprises et investisseurs promu conjointement par OSEO et la Caisse des Dépôts. D'ores et déjà déployé en Ile de France (financersaboite.fr) et en Alsace (investir-en-alsace.fr), il intéresse de nombreuses autres Régions.
- **Appui Entreprises Régions** est un service d'information de premier niveau de l'entrepreneur et de mise en relation avec les réseaux d'accompagnement locaux. Il a été déployé en 2009 en Auvergne, sixième Région utilisatrice du service.
- **Bourse Régionale de la Transmission.** Il s'agit d'une déclinaison régionale de la bourse nationale.

7. La politique des ressources humaines

● Le social

En 2009, l'objectif de convergence sociale s'est poursuivi, dans une perspective élargie par le projet de fusion.

Grâce à un dialogue social riche et responsable, la négociation collective a permis, outre de clore les négociations salariales, de conclure plusieurs accords.

Ainsi, la négociation engagée en 2008 sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) s'est conclue par un accord majoritaire signé le 27 janvier 2009. Cet accord essentiel et structurant permet de disposer d'un outil central de gestion des ressources humaines s'appuyant sur un référentiel des emplois et des compétences OSEO mis en œuvre le 1^{er} avril 2009.

Autre acte fort de cette année 2009 : l'accord-cadre « Cap OSEO 2010 », conclu majoritairement le 23 juillet 2009.

Dans un contexte marqué par un événement majeur - le projet de fusion juridique des différentes entités du groupe – les parties signataires de cet accord ont entendu concrétiser le processus de convergence sociale engagé depuis 2006 par la mise en place d'un statut collectif unique à l'horizon 2010/2011.

La voie privilégiée pour parvenir à la réalisation de cet objectif passe par la négociation collective. Ce nouvel accord-cadre fixe les thèmes et le calendrier indicatif de négociation jusqu'à la fin de l'année 2010.

Enfin, un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du groupe OSEO a été conclu à la quasi-unanimité le 17 décembre 2009.

S'inscrivant dans une politique volontariste et convergente au niveau du groupe, les parties signataires ont convenu d'agir en faveur d'une mixité professionnelle et d'assurer le respect absolu du principe de non discrimination et d'égalité des chances entre femmes et hommes, tout au long de leurs carrières, notamment en matière d'accès aux fonctions managériales.

Un chantier important sur le temps de travail a également conduit à étendre le champ des emplois susceptibles d'être couvert par le régime du forfait jours sur l'UES OSEO financement-garantie. Cette thématique de l'harmonisation des dispositifs d'aménagement du temps de travail se poursuivra en 2010, dans la perspective de la fusion.

Enfin, une réflexion destinée à faire émerger une nouvelle culture managériale a été menée tout au long de l'année 2009. Ce projet « culture managériale » a abouti à la réalisation d'un guide du management OSEO.

Ce guide exprime les valeurs managériales d'OSEO, et les comportements qui en découlent sont autant de bonnes pratiques à mettre en œuvre en fonction des situations rencontrées, autant de clés d'un management efficace.

● L'emploi et la formation

OSEO se caractérise en ce domaine par la stabilité de ses effectifs avec toutefois une politique de recrutement dynamique en remplacement des départs naturels. L'effectif groupe au 31/12/2009 en légère progression, enregistrait 1 762 collaborateurs en activité correspondant à 1637 équivalents temps plein (ETP).

L'effectif global se répartit au 31 décembre 2009 à hauteur de 46 % au Siège et 54 % dans le Réseau.

Les recrutements en contrat à durée déterminée de l'ordre de 6 % de l'effectif global, ont porté sur des qualifications de niveau élevé : chargés d'affaires du réseau et experts notamment. Cette orientation est poursuivie en 2010 et renforcée sur le métier de chargé d'affaires.

Dans le même temps, les mobilités fonctionnelles et géographiques demeurent un axe privilégié de la politique ressources humaines.

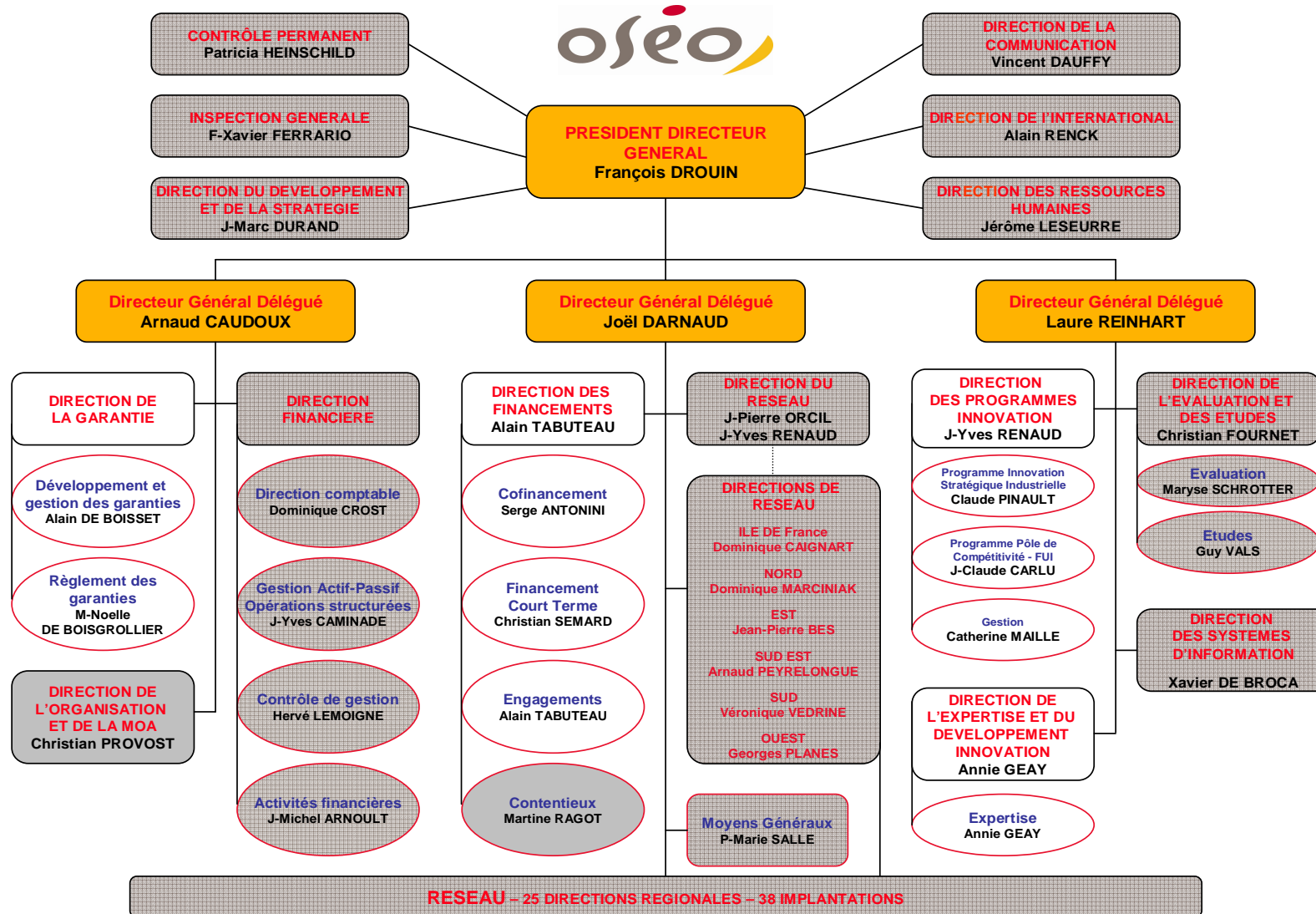
En outre, afin de faire face à l'accroissement de l'activité inhérente au plan de relance, des moyens exceptionnels ont été mis en place pour renforcer les équipes, avec une centaine d'intérimaires déployés dans le Réseau et au Siège.

En parallèle, OSEO a poursuivi une politique active de formation centrée principalement autour d'actions « adaptation au poste de travail – maintien dans l'emploi », veillant ainsi à assurer l'employabilité de ses collaborateurs. Sur 2009, 5140 jours/hommes de formation ont été déployés (4700 en 2008) pour les collaborateurs du groupe, sur l'ensemble des métiers, représentant un budget de plus de 4,5 % de la masse salariale.

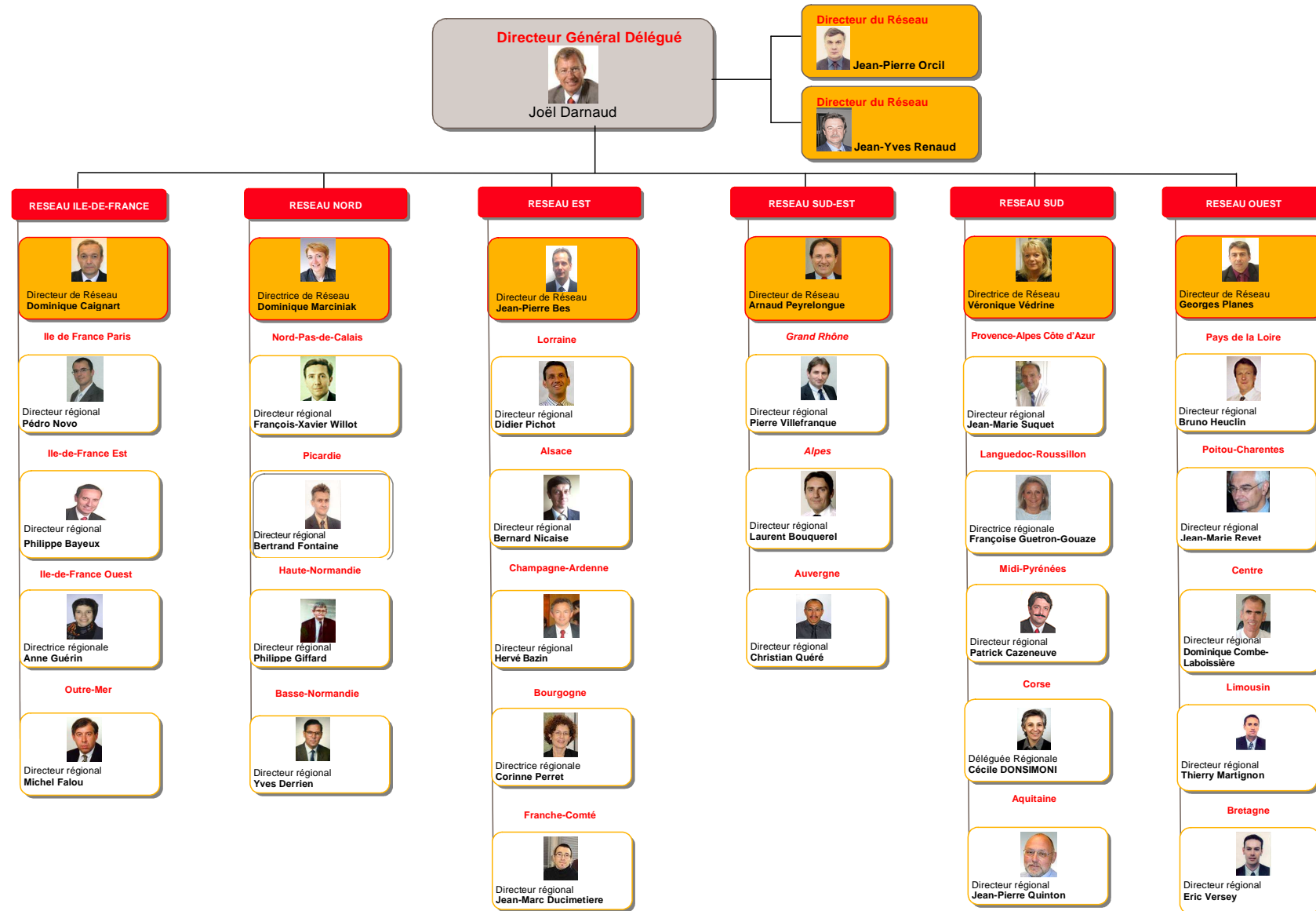
Enfin, plus de 3 800 heures de formations ont été suivies dans le cadre du DIF.

8. Organigrammes du groupe OSEO

8.1. Organigramme fonctionnel du groupe OSEO



8.2. Organigramme du réseau OSEO



9. Comptes consolidés + annexes

BILAN CONSOLIDÉ PUBLIABLE D'OSEO

ACTIF (En millions €)	<i>Notes</i>	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	6.1	292,7	17,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	67,6	69,5
Instruments dérivés de couverture	6.3	423,0	344,9
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	2 096,1	2 771,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	470,0	228,9
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	6 538,5	6 125,6
Opérations de location financement et assimilées	6.7	3 491,5	3 280,0
Aides au financement de l'innovation	6.8	204,6	202,3
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		130,8	96,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	5 108,0	4 121,3
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	54,6	35,0
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	635,0	580,6
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Immeubles de placement	6.12	13,6	14,1
Immobilisations corporelles	6.13	87,0	87,9
Immobilisations incorporelles	6.13	26,9	21,3
Ecarts d'acquisition	6.14	5,4	5,4
Total de l'actif		19 645,3	18 001,6

BILAN CONSOLIDÉ PUBLIABLE D'OSEO

PASSIF (En millions €)	<i>Notes</i>	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	6.1	0,0	37,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	36,9	48,6
Instruments dérivés de couverture	6.3	341,5	255,8
Dettes envers les établissements de crédit	6.15	8 784,2	7 382,6
Dettes envers la clientèle	6.16	684,7	652,8
Dettes représentées par un titre	6.17	1 653,4	2 217,9
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		100,3	11,5
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	11,2	11,5
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	2 358,3	2 128,7
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.18	1 415,0	990,3
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.19	544,3	648,3
Fonds de garantie publics	6.20	2 106,9	2 044,7
Dettes subordonnées	6.21	56,5	57,6
Capitaux propres		1 552,1	1 514,3
Capitaux propres part du Groupe		785,5	761,8
- Capital et réserves liées		547,4	547,4
- Réserves consolidées		202,0	173,8
- Gains ou pertes latents ou différés		15,7	12,4
- Résultat		20,4	28,2
Intérêts minoritaires		766,6	752,5
- Réserves		745,1	728,6
- Résultat		21,5	23,9
Total du passif		19 645,3	18 001,6

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PUBLIABLE D'OSEO

(En millions €)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 135,3	1 415,0
Intérêts et charges assimilées	7.1	-843,2	-1 114,5
Commissions (produits)		6,1	5,2
Commissions (charges)		-0,4	-0,1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	-4,6	-10,4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	0,8	22,0
Produits des autres activités	7.4	583,2	782,0
Charges des autres activités	7.4	-504,5	-726,5
Produit net bancaire		372,7	372,7
Charges générales d'exploitation	7.5	-228,1	-217,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-14,7	-13,1
Résultat brut d'exploitation		129,9	141,9
Coût du risque	7.7	-63,8	-57,5
Résultat d'exploitation		66,1	84,4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-0,1	-0,1
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
Résultat avant impôt		66,0	84,3
Impôts sur les bénéfices	7.8	-24,1	-32,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net		41,9	52,1
Intérêts minoritaires		21,5	23,9
Résultat net - part du Groupe		20,4	28,2

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES D'OSEO

(En millions €)

	31/12/2009	31/12/2008
RESULTAT NET	41,9	52,1
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	6,4	-26,1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6,4	-26,1
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	48,3	26,0
* Dont part du groupe	23,7	16,1
* Dont part des intérêts minoritaires	24,6	9,9

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(En millions €)</i>					
Situation au 31 décembre 2007	547,4	127,4	25,0		699,8
Résultat 2007				45,4	45,4
Résultat affecté aux réserves	0,0	45,4	0,0	-45,4	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-12,1	0,0	-12,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-8,3</i>	<i>0,0</i>	<i>-8,3</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-3,8</i>	<i>0,0</i>	<i>-3,8</i>
Réduction de capital Avenir Entreprises Inv.	0,0	0,5	-0,5	0,0	0,0
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
Situation au 31 décembre 2008	547,4	173,8	12,4	0,0	733,6
Résultat 2008				28,2	28,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	28,2	0,0	-28,2	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	3,3	0,0	3,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>4,0</i>	<i>0,0</i>	<i>4,0</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,7</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,7</i>
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2009	547,4	202,0	15,7	0,0	765,1
Résultat 2009				20,4	20,4

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2007					754,0
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés					-6,3
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-14,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>					<i>-6,7</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>					<i>-7,3</i>
Intérêts fonds de réserve					1,0
Réduction de capital Avenir Tourisme et Avenir Enreprises Inv.					-6,1
Quote-part de résultat au 31 décembre 2008					23,9
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2008					752,5
Variation des pourcentages d'intérêt					-6,4
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					3,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>					<i>4,9</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportés au résultat</i>					<i>-1,8</i>
Réduction de capital Avenir Entreprises					-4,0
Quote-part de résultat au 31 décembre 2009					21,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2009					766,6

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe OSEO y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE GROUPE OSEO

<i>(En millions €)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôts	66,0	84,3
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	15,1	13,5
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-78,2	-56,5
Perte nette/gain net des activités d'investissement	5,7	0,1
Autres mouvements	459,5	187,0
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	226,9	453,7
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	629,0	597,8
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 390,9	834,3
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-587,8	-494,1
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-310,4	-929,6
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	97,2	12,6
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-106,4	-320,1
Impôts versés	-40,5	-18,8
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	443,0	-915,7
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 138,0	-233,6
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0,1	9,1
Flux liés aux immeubles de placement	0,2	-0,3
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19,5	-14,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-19,2	-5,6
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-10,3	-20,3
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-565,6	145,7
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-575,9	125,4
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	542,9	-113,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 138,0	-233,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-19,2	-5,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-575,9	125,4
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	131,0	244,8
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	-19,8	-77,3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	150,8	322,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	673,9	131,0
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	292,7	-19,8
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	381,2	150,8
Variation de la trésorerie nette	542,9	-113,8

Annexe Comptable

• Note 1 - Cadre réglementaire.....	78
• Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO.....	78
• Note 3 - Faits significatifs et évènements postérieurs à la clôture.....	80
• Note 4 - Périmètre de consolidation	80
• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	81
• Note 6 - Notes relatives au bilan	99
• Note 7 - Notes relatives au compte de résultat	121
• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques	125
• Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations.....	147
• Note 10 - Information sectorielle	150
• Note 11 - Engagements de financement et de garantie.....	151
• Note 12 - Autres informations	151

Note 1 - Cadre réglementaire

OSEO, n'émettant pas d'actions ni de titres de créances sur un marché réglementé, n'a pas l'obligation de produire ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Toutefois, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le groupe OSEO a décidé d'adopter le nouveau référentiel IFRS de manière volontaire, dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres établissements bancaires.

Il est par ailleurs précisé que le sous-groupe OSEO financement est dans l'obligation de produire ses comptes consolidés en IFRS, en tant qu'émetteur de titres de créances.

Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO

2.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'OSEO et de toutes les filiales et participations contrôlées ou sous influence notable dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère non significatif de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », avec une évaluation à la juste valeur.

2.2. Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un co-investisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les entités du groupe OSEO sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

2.3. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international, faisant suite à la révision de la norme IAS 1.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

2.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité.

2.5. Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Note 3 – Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif et aucun événement postérieur à la clôture des comptes consolidés ne sont à signaler.

Note 4 – Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation.

Liste des sociétés consolidées	2009	2009	2008
	% d'intérêt	% de contrôle	% de contrôle
Intégration globale			
> OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO innovation 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO financement 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	53,87	54,31	54,31
> OSEO garantie 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	32,28	59,92	59,87
> OSEO garantie régions 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	16,94	52,49	52,49
> AUXI-CONSEIL 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	53,87	100,00	100,00
> AUXI-FINANCES 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	53,87	100,00	100,00
> AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT <i>Compartiment n°1 du FCPR AED</i> 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	39,44	73,22	73,22
> AVENIR TOURISME <i>Compartiment n°2 du FCPR AED</i> 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	30,22	56,10	56,10
> OSEO bretagne 6 Place de Bretagne - 35044 RENNES	48,24	89,57	89,57
> COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	53,87	100,00	100,00

Note 5 – Principes comptables et méthodes dévaluation

5.1. Normes comptables applicables

Les états financiers consolidés 2009 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2009.

Normes comptables applicables au 31 décembre 2009

Les nouvelles normes et amendements applicables au groupe OSEO de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2009 sont les suivantes :

- IAS 1 révisée, relative à la nouvelle présentation des états de synthèse, avec notamment l'introduction de la notion de résultat global intégrant l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres,

- IFRS 8, « segments opérationnels », relative à l'information sectorielle à présenter dans les notes annexes,
- Amendement IFRS 7, « instruments financiers : informations à fournir », relatif à la juste valeur et à la liquidité.

Conformément aux normes IAS 1 révisée et IFRS 8, le comparatif au 31 décembre 2008 a été retraité.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Le groupe OSEO n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Normes comptables applicables à partir du 1^{er} janvier 2010

L'IASB a publié des normes adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2010. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

- IFRS 3 révisée, « regroupements d'entreprises »,
- IAS27 révisée, « états financiers consolidés et individuels »,
- IFRS 1 révisée, « première adoption des normes internationales d'information financière ».

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés.

5.2. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Les trois niveaux de juste valeur (amendement IFRS 7)

La norme définit trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.3. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le groupe OSEO n'a pas utilisé la possibilité offerte par les amendements de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

5.3.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des notations internes associée à l'analyse du modèle historique de suivi du coût du risque. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée. Cette dépréciation couvre notamment le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activité particulièrement exposés à la crise économique.

Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

5.3.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le groupe.

5.3.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.3.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3.6. Date de comptabilisation des actifs et passifs financiers

OSEO comptabilise, à compter de 2008, les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Les engagements de financement reçus et donnés figurent dans la note 11.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.5. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.6. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe OSEO décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.7. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de

couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe OSEO n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement et rétrospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.8. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.9. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.10. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve d'OSEO garantie

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires d'OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve d'OSEO garantie sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

5.11. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5.12. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de

location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.13. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe OSEO applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.14. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée "à dire d'expert".

5.15. Avantages au personnel

Le groupe OSEO accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations

définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture, ...) sont comptabilisés directement en résultat.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

5.16. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.17. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe OSEO étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

OSEO financement, filiale du groupe OSEO, est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, Compagnie Auxiliaire OSEO et Finac.

Un contrôle fiscal couvrant la période de 2005 à 2007 a été réalisé en 2008 et 2009 chez OSEO financement. La réponse de l'administration fiscale aux observations d'OSEO financement n'entraîne aucune conséquence financière pour l'établissement.

5.18. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du CNC n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.19. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.20. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.21. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.22. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.23. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.24. Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par OSEO garantie et OSEO garantie régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO garantie lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque OSEO garantie est informée par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Lorsque OSEO garantie est informée de la mise en jeu de sa garantie, pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe OSEO est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO garantie. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seule 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25. Activité d'OSEO innovation

5.25.1. Principe général

Bien qu'intégrant des actifs et passifs financiers, les opérations économiques comptabilisées au bilan, et constituant le cœur de métier d'OSEO innovation, ainsi que les revenus et charges attachés ne peuvent être évalués selon IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" dont l'objectif est de déterminer un résultat comptable proche d'un résultat économique. En effet, le principe général inhérent au modèle financier d'OSEO innovation conduit à ne pas dégager de résultat significatif.

L'activité exclusive d'OSEO innovation est d'attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat. Cette activité est intégralement financée par une dotation dite "dotation d'intervention" de l'Etat ou des collectivités publiques.

Ces aides prennent la forme de subventions à perte (non remboursées ultérieurement à OSEO innovation) ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention. En outre, dans les deux cas, OSEO innovation n'est pas rémunéré au titre de cette activité d'intermédiaire.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation d'OSEO innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est porté par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : "Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique" est adaptée aux opérations d'OSEO innovation.

5.25.2. Principes comptables

Les avances remboursables octroyées par OSEO innovation sont comptabilisées dans le poste "Aides au financement de l'innovation" à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées.

Les subventions octroyées par OSEO innovation sont comptabilisées directement en charges dans le poste "Charges des autres activités". Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste "Comptes de régularisation et passifs divers".

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Ressources nettes d'intervention à l'innovation" dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables octroyées par OSEO innovation et sont reprises en résultat dans le poste "Produits des autres activités" au fur et à mesure du versement des subventions et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations sur les avances remboursables.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat ("Charges des autres activités"). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

5.26. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation,

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),
- les contentieux futurs et non avérés associées aux garanties financières données par OSEO garantie et OSEO garantie régions,

- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance complétées par le modèle interne d'analyse historique du risque de crédit, et généralement au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

Note 6 – Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisses et banques centrales (actif et passif)

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Actif		
Caisse, Banques centrales	292,7	17,2
Total actif	292,7	17,2
Passif		
Banques centrales	0,0	37,0
Total passif	0,0	37,0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)

	2009	2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	27,8	26,1
Actions et autres titres à revenu variable	39,8	30,7
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67,6	56,8
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	12,7
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	12,7
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	67,6	69,5

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(En millions €)

	2009	2008
Courant	2,3	13,1
Non courant	65,3	56,4
Total	67,6	69,5

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe	23,4		4,4	27,8
Actions et autres titres à revenu variable		2,0	37,8	39,8
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	23,4	2,0	42,2	67,6
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)				
Instruments dérivés de taux d'intérêt				0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	23,4	2,0	42,2	67,6

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	2009	2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2,1	1,7
Instruments dérivés de cours de change	34,8	46,9
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	36,9	48,6
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	36,9	48,6

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	35,9	5,0
Non courant	1,0	43,6
Total	36,9	48,6

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	36,9	0,0	8,8
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	2,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	34,8	0,0	8,8
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	36,9	0,0	8,8
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	36,9	0,0	8,8

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		2,1		2,1
Instruments dérivés de cours de change		34,8		34,8
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	36,9	0,0	36,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	36,9	0,0	36,9

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(En millions €)

	2009	2008
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	423,0	344,9
Instruments dérivés de taux d'intérêt	423,0	344,9
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	423,0	344,9
Instruments dérivés de couverture	423,0	344,9
Couverture individuelle	0,6	246,9
* dont couverture de juste valeur	0,6	246,9
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	422,4	98,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	423,0	344,9

Instruments dérivés de couverture actif par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		423,0		423,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	423,0	0,0	423,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	423,0	0,0	423,0

Instruments dérivés de couverture passif

(En millions €)	2009	2008
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	341,5	255,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	341,5	255,8
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	341,5	255,8
Instruments dérivés de couverture	341,5	255,8
Couverture individuelle	0,0	1,1
* dont couverture de juste valeur	0,0	1,1
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	341,5	254,7
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	341,5	255,8

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(En millions €)	2009	2008
Variation de juste valeur de l'élément couvert	2,6	160,5
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-0,3	-164,8
Total	2,3	-4,3

Instruments dérivés de couverture passif par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		341,5		341,5
Total instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	341,5	0,0	341,5
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	341,5	0,0	341,5

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2009	2008
Titres de créances négociables	307,7	1 000,9
Obligations	1 696,1	1 668,1
Obligations d'Etat	816,9	907,1
Autres obligations	879,2	761,0
Titres subordonnés	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	96,0	99,5
Titres de participation non consolidés	14,9	15,7
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-18,6	-12,7
Total des actifs financiers disponibles à la vente	2 096,1	2 771,5

Tableau de variation des dépréciations

(En millions €)	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	12,7	13,6
Dépréciation de l'exercice	5,9	-0,9
Charge de dépréciation	6,5	1,2
Reprise de dépréciation	-0,6	-2,1
Solde au 31 décembre	18,6	12,7

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	1 110,2	1 789,8
Non courant	985,9	981,7
Total	2 096,1	2 771,5

Actifs financiers disponibles à la vente par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créances négociables		307,7		307,7
Obligations d'Etat	816,9			816,9
Autres obligations	879,2			879,2
Actions et autres titres à revenu variable	39,0		53,3	92,3
Total actifs financiers disponibles à la vente	1 735,1	307,7	53,3	2 096,1

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Comptes ordinaires débiteurs	416,6	154,8
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	52,8	73,0
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts participatifs	0,0	0,0
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,6	1,1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	470,0	228,9
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	473,7	234,2

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Courant	438,0	186,7
Non courant	32,0	42,2
Total	470,0	228,9

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

(En millions €)	2009	2008
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	24,1	23,5
Crédits de trésorerie	560,8	557,3
Crédits à moyen et long terme	4 192,3	3 507,3
Prêts subordonnés	64,4	43,8
Autres crédits	916,6	786,0
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-154,9	-137,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	-191,2	-162,0
Créances rattachées	14,4	22,3
Comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM	1 112,0	1 484,4
Total des prêts et créances sur la clientèle	6 538,5	6 125,6
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	6 660,1	6 203,4

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2009			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	119,2	16,2	1,6	137,0
Dépréciation de l'exercice	20,2	-1,9	-0,4	17,9
Charge de dépréciation individuelle	27,9	0,9	0,1	28,9
Reprise de dépréciation individuelle	-13,6	-2,7	-0,5	-16,8
Effet de désactualisation	-2,0	0,0	0,0	-2,0
Autres mouvements	7,9	-0,1	0,0	7,8
Solde au 31 décembre	139,4	14,3	1,2	154,9

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(En millions €)	2008			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	110,3	15,7	1,7	127,7
Dépréciation de l'exercice	8,9	0,5	-0,1	9,3
Charge de dépréciation individuelle	14,9	1,0	0,6	16,5
Reprise de dépréciation individuelle	-15,2	-4,9	-0,7	-20,8
Effet de désactualisation	-3,1	0,0	0,0	-3,1
Autres mouvements	12,3	4,4	0,0	16,7
Solde au 31 décembre	119,2	16,2	1,6	137,0

Tableaux de variation des dépréciations collectives

<i>(En millions €)</i>	2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	159,9	2,1	0,0	162,0
Dépréciation de l'exercice	30,5	-1,3	0,0	29,2
Charge de dépréciation collective	54,8	1,1	0,0	55,9
Reprise de dépréciation collective	-24,3	-1,5	0,0	-25,8
Autres mouvements	0,0	-0,9	0,0	-0,9
Solde au 31 décembre	190,4	0,8	0,0	191,2

<i>(En millions €)</i>	2008			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	142,3	3,5	0,0	145,8
Dépréciation de l'exercice	17,6	-1,4	0,0	16,2
Charge de dépréciation collective	30,0	1,2	0,0	31,2
Reprise de dépréciation collective	-12,4	-1,6	0,0	-14,0
Autres mouvements	0,0	-1,0	0,0	-1,0
Solde au 31 décembre	159,9	2,1	0,0	162,0

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle entre éléments courants et non courants

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Courant	2 504,5	2 773,1
Non courant	4 034,0	3 352,5
Total	6 538,5	6 125,6

6.7. Opérations de location financement et assimilées

(En millions €)	2009	2008
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	2 273,5	2 134,6
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 340,3	1 263,6
Créances rattachées	19,7	20,1
Dépréciations individuelles	-49,7	-43,3
Dépréciations collectives	-92,3	-95,0
Total des opérations de location financement et assimilées	3 491,5	3 280,0
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	3 570,3	3 339,3

Tableau de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2009		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	23,3	20,0	43,3
Dépréciation de l'exercice	1,4	5,0	6,4
Charge de dépréciation individuelle	8,4	13,1	21,5
Reprise de dépréciation individuelle	-5,9	-5,8	-11,7
Autres mouvements	-1,1	-2,3	-3,4
Solde au 31 décembre	24,7	25,0	49,7

(En millions €)	2008		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	25,2	19,6	44,8
Dépréciation de l'exercice	-1,9	0,4	-1,5
Charge de dépréciation individuelle	6,7	7,1	13,8
Reprise de dépréciation individuelle	-2,3	-5,8	-8,1
Autres mouvements	-6,3	-0,9	-7,2
Solde au 31 décembre	23,3	20,0	43,3

Tableau de variation des dépréciations collectives

	2009		
	CBI	CBM	Total
<i>(En millions €)</i>			
Solde au 1er janvier	69,9	25,1	95,0
Dépréciation de l'exercice	5,6	-8,3	-2,7
Charge de dépréciation collective	10,8	1,5	12,3
Reprise de dépréciation collective	-5,2	-9,8	-15,0
Solde au 31 décembre	75,5	16,8	92,3

	2008		
	CBI	CBM	Total
<i>(En millions €)</i>			
Solde au 1er janvier	60,3	14,5	74,8
Dépréciation de l'exercice	9,6	10,6	20,2
Charge de dépréciation collective	17,0	14,1	31,1
Reprise de dépréciation collective	-7,4	-3,5	-10,9
Solde au 31 décembre	69,9	25,1	95,0

Ventilation des Opérations de location financement entre éléments courants et non courants

	2009	2008
<i>(En millions €)</i>		
Courant	601,2	660,2
Non courant	2 890,3	2 619,8
Total	3 491,5	3 280,0

6.8. Aides au financement de l'innovation

(En millions €)	2009	2008
Avances remboursables OSEO innovation	1 068,1	922,5
Dépréciations individuelles	-148,4	-141,8
Dépréciations collectives	-715,1	-578,4
Total des aides au financement de l'innovation	204,6	202,3
Juste valeur des aides au financement de l'innovation	204,6	202,3

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	141,8	190,6
Dépréciation de l'exercice	6,6	-48,8
Charge de dépréciation individuelle	65,0	50,7
Reprise de dépréciation individuelle	-58,4	-98,5
Autres mouvements	0,0	-1,0
Solde au 31 décembre	148,4	141,8

Tableaux de variation des dépréciations collectives

(En millions €)	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	578,4	391,8
Dépréciation de l'exercice	136,7	186,6
Charge de dépréciation collective	235,9	267,8
Reprise de dépréciation collective	-99,2	-82,1
Autres mouvements	0,0	0,9
Solde au 31 décembre	715,1	578,4

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En millions €)	2009	2008
Titres de créances négociables	1 375,1	1 468,6
Obligations	3 732,9	2 652,7
Obligations d'Etat	2 351,0	1 852,3
Autres obligations	1 381,9	800,4
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 108,0	4 121,3
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 224,2	4 175,8

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	2 012,0	1 605,8
Non courant	3 096,0	2 515,5
Total	5 108,0	4 121,3

6.10. Créances et dettes d'impôts

(En millions €)	2009	2008
Impôts courants	14,5	6,7
Impôts différés	40,1	28,3
Total des actifs d'impôts courants et différés	54,6	35,0
Impôts courants	11,2	11,5
Impôts différés	0,0	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	11,2	11,5

6.11. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(En millions €)	2009	2008
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (OSEO garantie)	107,2	97,6
Charges constatées d'avance	4,5	6,3
Autres produits à recevoir	8,5	7,6
Prélèvements automatiques en cours	0,3	0,5
Flux à recevoir	0,0	0,1
Fonds à recevoir INPI	0,0	50,0
Autres	26,4	16,8
Total des comptes de régularisation actif	146,9	178,9

Autres actifs

(En millions €)	2009	2008
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,5
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	109,9	79,9
Créances partenaires OSEO innovation appelables	212,6	157,7
Créances partenaires OSEO innovation appelées	37,7	27,9
Avances sur contentieux à payer	1,3	2,3
Fonds de garantie à recevoir	65,1	84,8
Autres débiteurs divers	51,4	42,0
Comptes de stocks et emplois divers	9,4	6,6
Total des autres actifs	488,1	401,7

Comptes de régularisation passif

(En millions €)	2009	2008
Subventions à verser OSEO innovation	467,8	438,7
90% revenus des titres adossés aux fonds de garantie OSEO garantie (cf note 5.24.3)	0,4	2,9
Autres produits constatés d'avance	34,3	23,4
Charges fiscales et sociales à payer	36,8	33,8
Autres charges à payer	8,3	11,8
Autres	49,7	48,5
Total des comptes de régularisation passif	597,3	559,1

Autres passifs

(En millions €)	2009	2008
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	15,0	19,9
Dépôts de garantie reçus	4,3	4,8
Autres garanties reçues	154,0	118,6
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie	462,5	443,6
Fonds publics affectés - Avances du FDES	29,9	31,6
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	42,7	47,4
Fonds de garantie à capital préservé (OSEO garantie)	435,5	423,1
Autres dettes fiscales et sociales	13,3	11,0
Créditeurs divers	54,2	44,5
Avance de l'Etat à OSEO	549,6	425,1
Total des autres passifs	1 761,0	1 569,6

6.12. Immeubles de placement

(En millions €)	2009	2008
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	19,2
Amortissements et dépréciations	-4,1	-5,1
Total des immeubles de placement	13,6	14,1
Juste valeur des immeubles de placement	16,8	18,0

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	118,9	117,2
Amortissements et dépréciations	-37,1	-33,5
Montant net	81,8	83,7
1.2 - Autres immobilisations corporelles	17,7	19,0
Amortissements et dépréciations	-12,5	-14,8
Montant net	5,2	4,2
Total des immobilisations corporelles	87,0	87,9
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	74,6	60,2
Amortissements et dépréciations	-47,7	-38,9
Montant net	26,9	21,3
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	0,0	0,0
Total des immobilisations incorporelles	26,9	21,3

6.14. Ecarts d'acquisition

<i>(En millions €)</i>	2009			2008
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
OSEO bretagne	0,8	0,0	0,8	0,8
Groupe OSEO financement	4,6	0,0	4,6	4,6
Total des écarts d'acquisitions	5,4	0,0	5,4	5,4

6.15. Dettes envers les établissements de crédit

(En millions €)	2009	2008
Dettes à vue et au jour le jour	35,5	4,1
Dépôts et comptes ordinaires	5,5	4,1
Emprunts et comptes au jour le jour	30,0	0,0
Dettes à terme	8 607,5	7 220,5
Emprunts et comptes à terme	7 998,9	6 994,7
.dont ressources Codevi/Livret à Développement Durable	6 609,4	5 501,4
.dont ressources BEI, KfW et BDCE	993,4	992,4
Titres donnés en pension livrée à terme	608,6	225,8
Dettes rattachées	141,2	158,0
Total des dettes envers les établissements de crédit	8 784,2	7 382,6
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	8 796,3	7 400,2

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	1 703,3	559,9
Non courant	7 080,9	6 822,7
Total	8 784,2	7 382,6

6.16. Dettes envers la clientèle

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Dettes à vue et au jour le jour	53,2	56,1
Dépôts et comptes ordinaires	53,2	56,1
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	329,6	285,0
Emprunts et comptes à terme	176,8	152,7
Titres donnés en pension livrée à terme	152,8	132,3
Dettes rattachées	0,1	0,7
Avance d'actionnaire à OSEO innovation	300,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	1,8	11,0
Total des dettes envers la clientèle	684,7	652,8
Juste valeur des dettes envers la clientèle	684,8	653,2

Ventilation des Dettes envers la clientèle entre éléments courants et non courants

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Courant	332,7	312,8
Non courant	352,0	340,0
Total	684,7	652,8

6.17. Dettes représentées par un titre

(En millions €)	2009	2008
Emissions obligataires	1 041,6	1 512,2
4,40 % échéance		
Emprunt décembre 1998 25/04/09	0,0	457,3
4,375% échéance		
Emprunt mai 1999 25/04/11	900,0	900,0
6,70 % échéance		
Emprunt août 1996 19/08/11	61,0	61,0
PIBOR échéance		
Emprunt novembre 1995 20/11/15	61,0	61,0
Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)	19,6	32,9
Titres de créances négociables	582,9	661,6
Dettes rattachées	28,9	44,1
Total des dettes représentées par un titre	1 653,4	2 217,9
Juste valeur des dettes représentées par un titre	1 653,4	2 217,9

Ventilation des Dettes représentées par un titre entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	653,9	1 155,0
Non courant	999,5	1 062,9
Total	1 653,4	2 217,9

6.18. Dépréciations et provisions

(En millions €)	2009	2008
Provisions pour risques de crédit	4,3	5,1
Provisions pour restructuration	6,5	9,8
Provisions pour autres engagements sociaux	19,1	18,1
Juste valeur des garanties données	1 350,8	907,7
Autres	34,3	49,6
Total des provisions	1 415,0	990,3

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(En millions €)	Dépréciations et Provisions au 31/12/08	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/09	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
	Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit	1 351,2	933,8	263,7	140,3	-36,9	1 844,1	607,8	7,5	6,0
- Dépréciations pour créances douteuses	181,4	50,7	13,9	14,6	1,9	205,5	0,0	5,2	5,9	-36,1
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	137,0	28,9	3,9	12,9	5,8	154,9	0,0	3,4	4,7	-23,7
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	43,3	21,5	10,0	1,7	-3,4	49,7	0,0	1,8	1,2	-12,1
. Opérations sur titres	0,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	-0,3
. Débiteurs divers	0,5	0,0	0,0	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	5,1	371,8	209,0	125,7	-37,9	4,3	164,7	2,3	0,1	-0,3
- Juste valeur des garanties	907,7	443,1	0,0	0,0	0,0	1 350,8	443,1	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	257,0	68,2	40,8	0,0	-0,9	283,5	0,0	0,0	0,0	-27,4
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	49,6	5,0	17,3	3,0	0,0	34,3				
Autres provisions	27,9	6,3	0,1	8,5	0,0	25,6				
- Provisions pour restructuration	9,8	2,4	0,1	5,6	0,0	6,5				
- Provisions pour engagements sociaux	18,1	3,9	0,0	2,9	0,0	19,1				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.19. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(En millions €)	2009	2008
Ressources destinées à financer les interventions apportées par l'All (Agence pour l'Innovation Industrielle)	68,9	319,5
Ressources destinées à financer les interventions - Etat	123,4	27,8
Ressources destinées à financer les interventions - Partenaires	352,0	301,0
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	544,3	648,3

6.20. Fonds de garantie publics

(En millions €)	2009	2008
OSEO financement		
Prêts à la création d'entreprise (PCE)	29,2	28,0
Fonds national revitalisation des territoires	13,0	0,0
Contrats de développement	10,0	9,7
Fonds de garantie rénovation hôtelière	8,0	0,0
Fonds de garantie créances professionnelles	6,0	4,7
Fonds producteurs bananes	2,4	2,2
Autres	1,6	1,7
Total OSEO financement	70,2	46,3
OSEO garantie		
Fonds du noyau dur	1 320,6	1 343,0
Fonds de garantie à capital préservé	181,9	182,1
Fonds spécifiques	298,6	164,1
Fonds DOM	0,0	112,4
Fonds en gestion extinctive	23,6	22,6
Total OSEO garantie	1 824,7	1 824,2
OSEO garantie régions	212,0	174,2
Total des fonds de garantie publics	2 106,9	2 044,7

Fonds de garantie publics d'OSEO garantie

(En millions €)

Fonds de garantie publics au 31/12/2008	1 824,2
Dotations aux fonds de garantie 2009 (solde net)	558,1
Remboursements des fonds de garantie	0,0
Transferts des fonds de garantie DOM à l'AFD	-120,9
Commissions de garantie	54,1
Produits financiers	102,1
Coût du risque	-643,0
Actualisation des provisions (1)	50,1
Fonds de garantie publics au 31/12/2009	1 824,7

(1) En 2009, l'horizon observé d'actualisation des sinistres à payer a été allongé, conduisant à une reprise de la provision associée de 50 millions €.

6.21. Dettes subordonnées

(En millions €)	2009	2008
Dettes subordonnées à durée indéterminée	39,8	41,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	16,4	16,0
Dettes rattachées	0,3	0,6
Total des dettes subordonnées	56,5	57,6
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	56,5	57,6

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2009	2008
Courant	15,4	14,0
Non courant	41,1	43,6
Total	56,5	57,6

Les dettes subordonnées d'OSEO sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudents tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de la Commission Bancaire.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

(En millions €)	Dettes subordonnées à durée indéterminée d'OSEO			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2010	34,7
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2010	5,1
Total				39,8

6.22. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(En millions €)

	2009	2008
Actif	2,5	6,9
Passif	137,6	164,0

Hors Union Economique et Monétaire

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et du change terme).

Note 7 – Notes relatives au compte de résultat

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)

	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	5,8	16,3
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	8,1	71,0
Crédits de trésorerie	22,8	40,2
Crédits à moyen et long terme	149,5	193,1
Crédits divers	152,6	130,5
Créances subordonnées	2,2	2,4
Variation des commissions futures actualisées OSEO garantie	9,7	14,1
Sous total opérations avec la clientèle	344,9	451,3
Opérations de location financement		
Loyers	794,1	789,7
Dotations aux amortissements	-574,9	-544,8
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-54,6	-53,6
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-11,7	-6,4
Autres produits	102,7	96,2
Sous total opérations de location-financement	255,6	281,1
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	77,6	114,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141,9	127,9
Dérivés de couverture	309,5	423,8
Sous total opérations sur instruments financiers	529,0	666,3
Total des intérêts et produits assimilés	1 135,3	1 415,0

Intérêts et charges assimilées

(En millions €)	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	-265,2	-321,9
Opérations avec la clientèle	-62,9	-65,4
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-57,7	-49,5
Opérations de location financement		
Dotations pour dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	-0,2	-0,3
Autres charges	-97,3	-97,5
Sous-total opérations de location financement	-97,5	-97,8
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-58,6	-90,9
Dettes subordonnées	-1,9	-4,2
Dérivés de couverture	-260,1	-417,2
Sous-total opérations sur instruments financiers	-320,6	-512,3
Autres intérêts et charges assimilées	-97,0	-117,1
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-93,6	-95,0
Total des intérêts et charges assimilées	-843,2	-1 114,5

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	2009	2008
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	-0,2	-5,2
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	-4,7	-5,1
Couverture individuelle (inefficacité)	2,3	-4,3
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	-6,3	0,7
Autres	-0,7	-1,5
Résultat net des opérations de change	0,3	-0,1
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-4,6	-10,4

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2009	2008
Dividendes	2,1	2,3
Résultats de cession	4,9	21,2
Plus-values de cession	5,0	22,4
Moins-values de cession	-0,7	-2,1
Reprises de dépréciation	0,6	0,9
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-6,2	-1,5
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,8	22,0

7.4. Produits et charges des autres activités

(En millions €)	2009	2008
Produits		
Dotations d'intervention de l'Etat - OSEO innovation	414,5	654,4
Dotations d'intervention des partenaires - OSEO innovation	65,3	37,1
Dotations de fonctionnement - OSEO innovation	44,9	43,1
Charges refacturées	1,2	1,1
Immeubles de placement	2,0	2,1
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	3,8	2,6
Plus-value de cession sur stocks	1,4	0,2
Autres produits	50,1	41,4
Total des produits des autres activités	583,2	782,0
Charges		
Subventions versées - OSEO innovation	-202,7	-411,2
Subventions versées pour compte de partenaires - OSEO innovation	-57,4	-28,5
Subventions versées sur fonds propres - OSEO innovation	0,0	-9,3
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	-217,2	-250,1
Immeubles de placement	-0,3	-0,4
<i>dont dotations aux amortissements</i>	-0,3	-0,4
Moins-value de cession sur stocks	-4,0	-4,7
Autres charges	-22,9	-22,3
Total des charges des autres activités	-504,5	-726,5

7.5. Charges générales d'exploitation

(En millions €)	2009	2008
Charges de personnel	-146,0	-143,7
Impôts et taxes	-8,6	-7,2
Autres charges d'exploitation	-71,2	-66,6
Coûts liés aux restructurations	-2,3	-0,2
Total des charges générales d'exploitation	-228,1	-217,7

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions €)	2009	2008
Dotations aux amortissements	-14,7	-13,1
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-14,7	-13,1

7.7. Coût du risque

(En millions €)	2009				2008
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-36,9	-27,3	1,9	-62,3	-58,2
Pertes non provisionnées	-5,2	0,0	-2,3	-7,5	-5,5
Récupérations des créances amorties	5,9	0,0	0,1	6,0	6,2
Total coût du risque	-36,2	-27,3	-0,3	-63,8	-57,5

7.8. Impôts

(En millions €)	2009	2008
Impôt sur les sociétés	38,7	-40,6
Impôts différés	-14,6	8,4
Total de l'impôt sur les bénéfices	24,1	-32,2

Analyse de la charge d'impôt

	2009	2008
<i>(En millions €)</i>		
Résultat net part du Groupe	20,4	28,2
Résultat net part des Minoritaires	21,5	23,9
Charge nette d'impôt comptabilisée	24,1	32,2
Résultat avant impôt (A)	66,0	84,3
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	22,7	29,0
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-0,2	-2,0
Autres différences permanentes	0,1	-0,1
Consommation ou création des déficits reportables	0,0	-2,7
Redressements fiscaux	1,3	0,3
Imputation sur dotation d'intervention	1,0	7,5
Autres éléments	-0,8	0,2
Total des éléments en rapprochement (D)	1,4	3,2
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	24,1	32,2

Note 8 – Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux instruments financiers et la manière dont le groupe OSEO les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe OSEO exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le mémorandum des activités financières.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

Exposition, gestion et mesure des risques d'OSEO innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, OSEO innovation intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi

d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez OSEO innovation les normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

De ce fait, la description de l'exposition, de la gestion et de la mesure de ses risques est inadaptée.

8.2. Risques de crédit du sous-groupe OSEO financement

8.2.1. Cadre d'intervention :

Les risques de crédit sont définis comme les risques de défaillance des contreparties ou groupes bénéficiaires. Selon les activités concernées, ces derniers peuvent être appréciés à partir d'un système de notation interne ou externe et/ou des méthodes de suivi des risques adaptés à la spécificité des activités développées.

La Direction des engagements est en charge de la sélection et du suivi des risques de crédit à la clientèle d'OSEO financement.

- Elle propose à la Direction Générale d'OSEO financement les objectifs et les règles qui lui paraissent devoir être retenus en matière de risques de crédit.
- Elle est responsable des outils et supports utilisés par l'établissement en matière d'étude et de décision. Notamment, elle définit les méthodes et les techniques d'analyse financière.
- Elle participe à la conception des systèmes de notation en liaison avec le Département de Gestion des risques de crédit.
- Elle établit, à travers la maîtrise des processus de décision, la jurisprudence de l'établissement en matière d'engagement.
- Elle assiste le réseau dans le traitement des opérations de Prêts à Moyen et Long Terme en recouvrement amiable et prend directement en charge les dossiers présentant les risques les plus conséquents.
- Elle est associée à l'élaboration de nouveaux produits et à la transformation significative de produits existants.
- Elle assure le contrôle permanent des processus d'octroi, de gestion, de recouvrement et d'actualisation des opérations de crédit traitées dans le réseau et dont elle fait rapport au Contrôleur Permanent d'OSEO.

Le Département « Gestion des risques de crédit », rattaché au Directeur des Financements et des Risques, est chargé notamment :

- de concevoir, en liaison avec la Direction des Engagements, les modèles de notation.
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la validation des systèmes destinés à permettre la mise en production de ces modèles.
- de mettre en œuvre les procédures permettant de s'assurer que les définitions des notes et des lots sont appliqués de façon cohérente dans l'ensemble du Réseau et à la Direction des Engagements.

- d'élaborer et d'analyser des synthèses sur le fonctionnement des systèmes de notation.
- de surveiller, tester et contrôler régulièrement les modèles de notation.

8.2.2. Gestion et mesure des risques de crédit

Procédures de décisions et de sélection des risques

Une instruction définit annuellement les orientations de la politique de risque par type de crédit en fonction du système de notation en vigueur et des garanties et sûretés associées.

Les décisions d'engagement de crédit d'OSEO financement pour la classe d'actifs "Corporate" se fondent sur un système de notation interne qui tient compte à la fois des caractéristiques de la contrepartie, du projet et de celles relatives à la transaction.

La note de contrepartie est une mesure du risque de crédit « intrinsèque » reposant sur les fondamentaux de l'entreprise.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La mesure du risque de crédit est effectuée sur la base d'une probabilité de défaut à un an.

Les organes de décision d'octroi de crédits et de garanties sont le Directoire, le Comité des engagements, la Direction des engagements et les Directions de Réseau.

Le schéma délégataire fixe des limites de compétences à chaque niveau, en fonction de la finalité du projet étudié, du type de produit, de la note de contrepartie, du montant de la demande et du montant global des engagements du groupe avec la contrepartie concernée.

Ces délégations peuvent faire l'objet de subdélégations de la part des Directeurs du Réseau, après avis conforme du Directeur des Financements et des Risques et du Directeur du Réseau.

Surveillance et reporting des risques

Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions d'octroi et plus généralement le respect des instructions en matière de politique de crédit.

Le département « Gestion des risques de crédit » produit des analyses de risques sur les encours de crédit sur la base des systèmes de notation interne actualisés périodiquement.

Des comités nationaux ou régionaux (selon le montant des engagements contractés) examinent annuellement :

- les « grands engagements », c'est-à-dire la situation de groupes bénéficiaires sains pour lesquels les montants unitaires des engagements sont les plus élevés,
- les « grands engagements sensibles », à savoir les groupes qui ont un engagement ayant un statut de défaut, mais ne faisant pas l'objet d'une procédure contentieuse.

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision d'un Comité du Recouvrement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les espérances de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les espérances de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle et qui dépend du montant de l'encours contentieux. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants sont examinés deux fois par an par le Comité Contentieux qui comprend outre le Directeur, le chef de service opérationnel, le responsable des Fonctions Supports et le gestionnaire du dossier.

Un comité de suivi des risques et de leur couverture, regroupant les Directeurs Généraux, l'Inspecteur Général, les Directeurs des Financements et des Risques, du Contrôle de Gestion, du Contentieux, des Engagements, du Développement, des Etudes et de l'Evaluation, de la Comptabilité, des filières métiers, se réunit semestriellement.

Il examine les analyses de risques sur les encours de crédit sains, l'évolution de la sinistralité, la couverture des risques et leur impact sur le coût du risque.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières du sous-groupe OSEO financement

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition d'OSEO financement au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie gérés par OSEO garantie,
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux d'OSEO financement,
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe OSEO.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est égal à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

Compte tenu de la nature et de la durée de ces opérations et dans un souci de diversification des risques, les opérations financières sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit et des administrations publiques.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en huit catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

- 1) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :
 - a) d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
 - b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
 - c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
 - d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Les risques sont suivis au niveau des contreparties juridiques et consolidés par groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini des limites distinctes pour OSEO financement, OSEO garantie et OSEO.

- 2) Une limite en durée d'engagements calculée par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité pour une contrepartie,

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risques de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes-rendus

La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées établit quotidiennement un compte rendu de la consommation des limites mises à jour, des entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. En cas de dépassement, les responsables de la Direction des Activités Financières, de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées, et les opérateurs de la salle des marchés sont alertés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres du Directoire d'OSEO financement ainsi qu'aux membres du Comité financier.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	67,6	69,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	423,0	344,9
Actifs financiers disponibles à la vente	2 096,1	2 771,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit	470,0	228,9
Prêts et créances envers la clientèle	6 538,5	6 125,6
Opérations de location financement	3 491,5	3 280,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 108,0	4 121,3
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	10 659,1	7 562,9
Octroi de lignes de crédits irrévocables	2 834,0	2 340,1
Autres engagements sur aides à l'innovation	683,9	595,4
Total	32 371,7	27 440,1

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, OSEO a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne.

Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(En millions €)	2009				2008			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Nature des prêts et créances envers la clientèle								
Prêts et créances envers la clientèle	4 846,4	547,8	1 144,3 (1)	6 538,5	4 065,2	542,5	1 517,9 (1)	6 125,6
Octroi de lignes de crédits irrévocables	842,9	1 488,9	0,0	2 331,8	636,2	1 220,0	0,2	1 856,4

(1) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

(En millions €)	2009			2008		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	2 185,3	1 306,2	3 491,5	2 053,3	1 226,7	3 280,0
Octroi de lignes de crédits irrévocables	299,5	202,7	502,2	292,2	191,5	483,7

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité du groupe OSEO est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(En millions €)	2009					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	1 528,7	1 063,1	2 938,7	402,0	606,0	6 538,5
PLMT	1 448,9	943,6	1 646,4	210,2	597,3	4 846,4
FCT	79,8	119,4	151,2	191,8	5,6	547,8
Autres	0,0	0,1	1 141,1 *	0,0	3,1	1 144,3
Opérations de location financement	869,9	1 276,2	1 112,7	93,7	139,0	3 491,5
CBI	565,7	810,4	651,8	34,8	122,6	2 185,3
CBM	304,2	465,8	460,9	58,9	16,4	1 306,2
Total	2 398,6	2 339,3	4 051,4	495,7	745,0	10 030,0

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - pour 1 112,0 millions €.

<i>(En millions €)</i>	2008					
	Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme
Prêts et créances envers la clientèle	1 378,1	916,4	2 831,4	405,4	594,3	6 125,6
<i>PLMT</i>	1 296,5	818,3	1 156,9	205,4	588,1	4 065,2
<i>FCT</i>	81,6	98,0	159,7	200,0	3,2	542,5
<i>Autres</i>	0,0	0,1	1 514,8*	0,0	3,0	1 517,9
Opérations de location financement	752,9	1 228,8	1 053,2	112,9	132,2	3 280,0
<i>CBI</i>	524,6	814,7	562,6	35,0	116,4	2 053,3
<i>CBM</i>	228,3	414,1	490,6	77,9	15,8	1 226,7
Total	2 131,0	2 145,2	3 884,6	518,3	726,5	9 405,6

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - pour 1 484,4 millions €.

<i>(En millions €)</i>	2009					
	Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 148,2	2 633,7	4 787,3	830,1	259,8	10 659,1

<i>(En millions €)</i>	2008					
	Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	1 271,8	1 499,5	3 512,1	600,6	678,9	7 562,9

Concentration des risques par type de contrepartie

(En millions €)	2009					Total
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	25,5	0,0	42,1	0,0	67,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	423,0	0,0	0,0	0,0	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	829,6	1 212,8	0,0	53,7	0,0	2 096,1
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	470,0	0,0	0,0	0,0	470,0
Prêts et créances envers la clientèle	1 121,8	0,0	0,0	5 150,3	266,4	6 538,5
<i>PLMT</i>	8,6	0,0	0,0	4 579,1	258,7	4 846,4
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	547,8	0,0	547,8
<i>Autres</i>	1 113,2	0,0	0,0	23,4	7,7	1 144,3
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 491,5	0,0	3 491,5
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 185,3	0,0	2 185,3
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 306,2	0,0	1 306,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 681,5	2 374,9	0,0	51,6	0,0	5 108,0
Total	4 632,9	4 506,2	0,0	8 789,2	266,4	18 194,7

(En millions €)	2008					Total
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	35,4	0,0	34,1	0,0	69,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	344,9	0,0	0,0	0,0	344,9
Actifs financiers disponibles à la vente	907,9	1 664,9	0,0	198,7	0,0	2 771,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	228,9	0,0	0,0	0,0	228,9
Prêts et créances envers la clientèle	1 493,9	0,0	0,0	4 350,4	281,3	6 125,6
<i>PLMT</i>	8,5	0,0	0,0	3 785,3	271,4	4 065,2
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	542,5	0,0	542,5
<i>Autres</i>	1 485,4	0,0	0,0	22,6	9,9	1 517,9
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 280,0	0,0	3 280,0
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 053,3	0,0	2 053,3
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 226,7	0,0	1 226,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 000,0	1 876,4	0,0	244,9	0,0	4 121,3
Total	4 401,8	4 150,5	0,0	8 108,1	281,3	16 941,7

(En millions €)		2009					Total
		Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur							
Engagements de garantie donnés et engagements par signature		0,0	0,1	0,0	257,0	10 402,0	10 659,1

(En millions €)		2008					Total
		Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur							
Engagements de garantie donnés et engagements par signature		0,0	0,2	0,0	253,0	7 309,7	7 562,9

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(En millions €)	2009				2008			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	470,0	0,0	0,0	470,0	228,9	0,0	0,0	228,9
Prêts et créances envers la clientèle	6 398,2	65,4	74,9	6 538,5	6 012,1	67,5	46,0	6 125,6
PLMT	4 732,0	45,7	68,7	4 846,4	3 978,4	49,0	37,8	4 065,2
FCT	524,7	19,6	3,5	547,8	518,5	18,5	5,5	542,5
Autres	1 141,5	0,1	2,7	1 144,3	1 515,2	0,0	2,7	1 517,9
Opérations de location financement	3 327,6	124,4	39,5	3 491,5	3 169,1	95,1	15,8	3 280,0
CBI	2 087,0	81,7	16,6	2 185,3	1 966,0	83,3	4,0	2 053,3
CBM	1 240,6	42,7	22,9	1 306,2	1 203,1	11,8	11,8	1 226,7
Total	10 195,8	189,8	114,4	10 500,0	9 410,1	162,6	61,8	9 634,5

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

Notation interne	2009						
	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	1 112,0	1 112,0	0,0	0,0	0,0
Risque faible	2 241,9	55,0	0,0	2 296,9	946,3	644,4	1 590,7
Risque moyen	1 595,2	348,6	0,0	1 943,8	651,9	495,4	1 147,3
Risque élevé	146,5	70,0	0,0	216,5	75,9	32,7	108,6
Non noté	748,4	51,1	29,5	829,0	412,9	68,1	481,0
Total	4 732,0	524,7	1 141,5	6 398,2	2 087,0	1 240,6	3 327,6

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

Notation interne	2008						
	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	1 484,4	1 484,4	0,0	0,0	0,0
Risque faible	1 660,1	60,4	0,0	1 720,5	812,7	620,4	1 433,1
Risque moyen	1 122,1	326,5	0,0	1 448,6	522,1	434,8	956,9
Risque élevé	91,3	69,2	0,0	160,5	60,0	21,1	81,1
Non noté	1 104,9	62,4	30,8	1 198,1	571,2	126,8	698,0
Total	3 978,4	518,5	1 515,2	6 012,1	1 966,0	1 203,1	3 169,1

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(En millions €)

Notation Echelle Moody's	2009				Total
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
AAA	23,4	1 042,0	3,0	3 594,0	4 662,4
AA- à AA+	2,0	768,4	56,6	1 124,4	1 951,4
A- à A+	0,0	192,2	346,1	389,6	927,9
En dessous de A-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	42,2	89,0	64,3	0,0	195,5
Total des actifs sains	67,6	2 091,6	470,0	5 108,0	7 737,1

(En millions €)

Notation Echelle Moody's	2008				Total
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
AAA	21,2	1 408,4	3,0	2 745,3	4 177,9
AA- à AA+	12,7	947,9	95,4	1 253,0	2 309,0
A- à A+	0,0	312,1	88,4	123,0	523,5
En dessous de A-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	35,6	98,5	42,1	0,0	176,2
Total des actifs sains	69,5	2 766,9	228,9	4 121,3	7 186,6

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(En millions €)	2009				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	16,7	4,7	8,8	35,2	65,4
<i>PLMT</i>	12,1	2,8	5,4	25,4	45,7
<i>FCT</i>	4,6	1,9	3,3	9,8	19,6
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Opérations de location financement	32,3	19,3	30,5	42,3	124,4
<i>CBI</i>	19,7	9,3	19,9	32,8	81,7
<i>CBM</i>	12,6	10,0	10,6	9,5	42,7
Total	49,0	24,0	39,3	77,5	189,8

(En millions €)	2008				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	20,4	5,6	10,0	31,5	67,5
<i>PLMT</i>	13,2	3,9	8,1	23,8	49,0
<i>FCT</i>	7,2	1,7	1,9	7,7	18,5
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	12,1	13,0	13,7	56,3	95,1
<i>CBI</i>	8,1	6,1	13,3	55,8	83,3
<i>CBM</i>	4,0	6,9	0,4	0,5	11,8
Total	32,5	18,6	23,7	87,8	162,6

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

		2009															
		Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
				PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
(En millions €)		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité																	
Commerce		0,0	0,0	52,0	17,7	1,5	0,0	0,0	0,0	53,5	17,7	8,9	3,2	10,2	4,2	19,1	7,4
Industrie		0,0	0,0	61,4	19,6	2,6	0,4	0,0	0,0	64,0	20,0	18,0	7,9	23,5	11,3	41,5	19,2
Services		0,0	0,0	52,0	16,8	4,3	0,9	1,9	1,4	58,2	19,1	8,4	3,1	11,3	6,0	19,7	9,1
BTP		0,0	0,0	8,8	3,0	9,3	2,2	0,0	0,0	18,1	5,2	0,5	0,2	2,3	1,0	2,8	1,2
Tourisme		0,0	0,0	33,9	11,6	0,0	0,0	2,0	1,3	35,9	12,9	5,5	2,2	0,6	0,4	6,1	2,6
Total		0,0	0,0	208,1	68,7	17,7	3,5	3,9	2,7	229,7	74,9	41,3	16,6	47,9	22,9	89,2	39,5

		2008															
		Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
				PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
(En millions €)		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité																	
Commerce		0,0	0,0	34,8	8,6	1,9	0,6	0,0	0,0	36,7	9,2	1,9	0,2	2,3	0,6	4,2	0,8
Industrie		0,0	0,0	45,5	10,5	3,6	0,6	0,0	0,0	49,1	11,1	17,5	2,6	16,5	6,1	34,0	8,7
Services		0,0	0,0	35,3	8,3	5,1	0,9	2,2	1,6	42,6	10,8	6,4	0,8	11,7	4,8	18,1	5,6
BTP		0,0	0,0	5,8	1,4	11,0	3,4	0,0	0,0	16,8	4,8	0,7	0,2	1,1	0,3	1,8	0,5
Tourisme		0,0	0,0	35,7	9,0	0,0	0,0	2,1	1,1	37,8	10,1	0,9	0,2	0,2	0,0	1,1	0,2
Total		0,0	0,0	157,1	37,8	21,6	5,5	4,3	2,7	183,0	46,0	27,4	4,0	31,8	11,8	59,2	15,8

Informations sur la juste valeur des garanties détenues sur les actifs en souffrance et dépréciés

(En millions €)	2009						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	45,0	19,6	0,0	64,6	75,6	42,7	118,3
Garanties "risque tiers" (1)	16,0	0,8	0,0	16,8	17,8	0,2	18,0
Sûretés	29,0	0,0	0,0	29,0	57,8	42,5	100,3
Autres garanties (2)	0,0	18,8	0,0	18,8	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	67,4	3,4	0,0	70,8	16,6	18,0	34,6
Garanties "risque tiers" (1)	45,3	1,4	0,0	46,7	0,0	3,1	3,1
Sûretés	22,1	0,0	0,0	22,1	16,6	14,9	31,5
Autres garanties (2)	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Total	112,4	23,0	0,0	135,4	92,2	60,7	152,9

(En millions €)	2008						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	49,0	18,5	0,0	67,5	29,0	11,8	40,8
Garanties "risque tiers" (1)	19,5	0,4	0,0	19,9	11,5	2,9	14,4
Sûretés	29,5	0,0	0,0	29,5	17,5	8,9	26,4
Autres garanties (2)	0,0	18,1	0,0	18,1	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	37,7	5,5	0,0	43,2	4,1	11,9	16,0
Garanties "risque tiers" (1)	20,5	1,7	0,0	22,2	0,9	1,5	2,4
Sûretés	17,2	0,0	0,0	17,2	3,2	10,4	13,6
Autres garanties (2)	0,0	3,8	0,0	3,8	0,0	0,0	0,0
Total	86,7	24,0	0,0	110,7	33,1	23,7	56,8

(1) les garanties "risque tiers" regroupent les contregaranties bancaires, les garanties d'OSEO garantie couvertes par des fonds de garantie, les autres fonds de garanties OSEO financement, et les garanties Etat

(2) les autres garanties concernent principalement l'activité de FCT (gage espèces et valeur des créances cédées)

8.5. Risques de marché d'OSEO financement

Le risque de marché est défini comme le risque de pertes de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe OSEO financement sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de marché

La gestion financière conduite par OSEO financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Ainsi la banque n'a pas de trading book.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de marché

Le président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de marché dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance d'OSEO financement. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. Le responsable du Département des Marchés participe au Comité à titre consultatif.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion du risque de marché

OSEO financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Le risque de taux

OSEO financement gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction de la Gestion Actif passif et des Opérations Restructurées. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, marge d'intérêt dans le cas du risque de revenu et valeur actuelle nette des positions dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Le risque de revenu est un indicateur de perte instantanée. A chaque arrêté, l'établissement calcule la variation de revenu des douze prochains mois en cas d'évolution immédiate et durable des taux. La mesure s'appuie sur un scénario d'évolution corrélée des taux courts de marché et des taux révisables (taux de base bancaire). En raison de la spécificité de la variation du taux des LDD (ex. Codevi), les positions à taux LDD font l'objet d'un suivi distinct des autres positions.

La mesure du risque de prix comporte deux volets. Le premier, fondé sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe, a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. Le second fondé sur la seule valorisation des flux de capitaux de cette position permet d'apprécier le risque de transformation.

Les risques de revenu et de prix sont mesurés dans le cadre de plusieurs scénarii d'évolution des taux d'intérêt. Il est fixé annuellement les limites de risque. Celles-ci s'établissent actuellement à 1,3 % et 5,0 % des fonds propres de base pour les risques de revenu et de prix.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2008.

<i>(En millions €)</i>	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2009		
Risque de revenu 2009	5,7	-5,7
Risque de prix 2009	-21,4	22,6
31 décembre 2008		
Risque de revenu 2008	2,0	-2,0
Risque de prix 2008	-25,4	27,0

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, OSEO financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

La limite par devise est égale à 0,15 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent. En termes de position de change, la limite s'établit donc à 0,60 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0,033 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6. Risques de liquidité d'OSEO financement

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

L'activité financière d'OSEO a pour objet de financer l'activité crédit de la Banque et de ses filiales. Elle consiste à recruter, aux meilleures conditions, les ressources et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation d'OSEO financement et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

Le risque de liquidité de l'établissement est apprécié à travers les ratios réglementaires (principalement le coefficient de liquidité à un mois) et à travers un indicateur interne portant sur le montant de la trésorerie disponible.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle au titre des deux prochaines années, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité prévisionnels, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme et sur la trésorerie disponible.

Les coefficients de liquidité prévisionnels à court terme doivent être supérieurs à 120 %. Cette exigence interne supérieure à la contrainte réglementaire fixée à 100 % s'explique par le fait qu'OSEO financement n'a pas de ressources de dépôt et qu'il est prêteur sur des durées longues.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance d'OSEO financement. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM bancaire de la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement, sur un rythme mensuel, les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle financier est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Activités Financières d'OSEO financement, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe OSEO financement ;
- les fonctions de planification, de contrôle et de reporting sont exercées par la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées qui évalue les stratégies envisagées. Elle rend également compte des risques encourus, des conditions dans lesquelles les décisions sont exécutées et du respect des limites de risque.

8.6.4. Sources de refinancement

OSEO financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

OSEO intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. Le groupe a par ailleurs recruté des ressources auprès des Caisses d'Épargne, de la Banque Postale, de la BEI et de KfW. OSEO financement nourrit un portefeuille de titres d'État dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

La couverture du risque de liquidité à court terme repose sur une avance globale de financement à moyen et long terme, qui permet à l'établissement, sans recours aux marchés, de pouvoir financer ses activités de prêts et celles de ses filiales pendant une durée de six mois.

8.7. Risques de marché et de liquidité d'OSEO garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie porte d'une part sur la gestion des fonds de garantie et d'autre part sur la gestion des fonds propres de l'établissement.

La gestion Actif Passif est déclinée en cinq blocs ALM indépendants :

- Le fonds développement « à capital préservé » dont le mode de fonctionnement (adosse aux produits financiers d'une dette envers l'Etat) est spécifique. Il suit une stratégie de placement déterminée au lancement du fonds.
- Les fonds qui ont en commun une très difficile modélisation des flux futurs (Capital risque, Biotech, PPA, FASEP, Court Terme et l'ensemble des fonds du plan de relance) restent investis à court terme (trésorerie et certificats de dépôts) au sein du bloc « fonds spécifiques ».
- Les fonds gérés par OSEO garantie régions (abondés par les Régions) font l'objet d'une gestion dédiée avec des politiques de placement dédiés. Au final, les fonds sont investis à court et moyen terme.
- Les fonds dits « du noyau dur » (Création, Transmission, Développement, RSF, PCE, Innovation) font l'objet d'une gestion actif-passif selon un principe d'adossement des maturités d'investissement de l'actif à celles des décaissements attendus sur les engagements de garantie au passif. Ainsi, à chaque horizon de temps, les actifs investis arrivant à échéance doivent permettre de couvrir les décaissements attendus du stock d'encours de risques porté, augmenté d'une année de production nouvelle, simulés dans un scénario à 99%.
- Le fond de réserve a été créé dans le cadre d'une restructuration des fonds de garantie dont l'actif est entièrement constitué de titres transférés du bloc « noyau dur » et investis à court, moyen et long terme.

La gestion financière des fonds propres d'OSEO garantie consiste à placer les fonds selon une politique de risque validée par le Comité Financier et le Conseil d'Administration d'OSEO garantie.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière d'OSEO garantie

Le Comité Financier

Le Comité Financier rapporte au Conseil d'Administration. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et composé d'administrateurs et de mandataires sociaux. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité Financier, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie et des fonds propres. Le Comité de Gestion Financière réunit les mandataires sociaux d'OSEO garantie, d'OSEO financement, l'inspection générale ainsi que les représentants des Directions opérationnelles en charge du suivi des risques, de la gestion Actif Passif et des affaires financières.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont répartis en cinq blocs (noyau dur, fonds spécifiques, Fonds DOM, Fonds de Garantie à Capital Préservé, OSEO garantie régions) en fonction de leur modalité et de l'origine de leurs dotations. A chaque bloc est associé un profil de décaissements du passif. L'analyse de la liquidité consiste alors à rapprocher l'écoulement de l'actif (capital et intérêt des titres) à celui du passif simulé.

Seuls, les fonds du noyau dur et le fonds à capital préservé font l'objet de placements à moyen long terme. Les autres blocs sont actuellement placés à court terme.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8. Flux de trésorerie payables par le sous-groupe OSEO financement relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

	2009						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Flux annuels (En millions €)							
Remboursement des emprunts à terme	9 391	-10 433	-19	-892	-266	-4 519	-4 737
Livret de Développement Durable	7 058	-8 035		-880	-125	-2 695	-4 335
Emprunts obligataires garantis par l' Etat	1 092	-1 112		0	-44	-1 006	-61
TSDI	40	-56			-1	-5	-50
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 145	-1 172		-8	-91	-801	-272
Emprunts et comptes à terme clientèle	56	-58	-19	-5	-5	-11	-18
Remboursement des refinancements court terme	1 871	-1 872	-526	-992	-348	-6	0
Comptes ordinaires	496	-496	-496				
Emprunts JJ	30	-30	-30				
Certificats de dépôts et BMTN	583	-584		-386	-192	-6	
Titres donnés en pension livrée	762	-762		-606	-157		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		1		1	0,2	0,3	0,2
Dérivés hors couverture: flux entrants							
Dérivés de couverture: flux sortants							
Dérivés de couverture: flux entrants	341	251		46	25	79	102
2008							
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Flux annuels (En millions €)							
Remboursement des emprunts à terme	8 817	-10 130	-20	-175	-855	-5 174	-3 906
Livret de Développement Durable	5 950	-7 004		-145	-258	-3 385	-3 215
Emprunts obligataires garantis par l' Etat	1 567	-1 643		-1	-522	-1 055	-65
TSDI	42	-73			-2	-9	-61
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 172	-1 317		-24	-41	-709	-543
Emprunts et comptes à terme clientèle	86	-94	-20	-5	-32	-15	-22
Remboursement des refinancements court terme	1 114	-1 116	-90	-1 016	-1	-9	0
Comptes ordinaires	90	-90	-90				
Emprunts JJ							
Certificats de dépôts et BMTN	664	-665		-655	-1	-9	
Titres donnés en pension livrée	360	-361		-361			
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		4		1	1	2	1
Dérivés hors couverture: flux entrants							
Dérivés de couverture: flux sortants							
Dérivés de couverture: flux entrants	256	213		42	8	105	58

Les engagements de financement donnés de 2,8 milliards € à fin 2009 contre 2,3 milliards € à fin 2008 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (10,7 milliards € à fin 2009 contre 7,6 milliards € à fin 2008) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe OSEO financement dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables. En outre, OSEO financement bénéficie en 2010 d'un droit de tirages d'emprunts de 650 millions € à fin 2009 contre 1 650 millions € à fin 2008.

Note 9 – Avantages au personnel et autres rémunérations

9.1. Charges de personnel

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Salaires et traitements	-91,7	-90,3
Autres charges sociales	-32,8	-28,6
Charges fiscales	-6,8	-7,0
Charges de retraite à cotisations définies	-9,0	-8,8
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-4,7	-5,1
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-1,0	-3,9
Total des charges de personnel	-146,0	-143,7

9.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1.633 agents en 2009 (contre 1 621 agents en 2008), dont 76 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 26.082 jours à fin décembre 2009.

9.3. Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 4 % et 2 %, proches du taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés. Une variation des taux de + 0,5 % conduirait à une diminution de l'engagement d'1,2 million €.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance Groupe pour le personnel de l'UES groupe OSEO financement et par une provision pour celui d'OSEO innovation. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Le groupe OSEO s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés de l'UES groupe OSEO financement se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1^{er} février 2002.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein de l'UES groupe OSEO financement.

Autres engagements sociaux

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO financement.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe OSEO est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

Variation des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2008	23,5	3,4	2,5	29,3
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,2	0,0	1,0
Coût de l'actualisation	1,1	0,2	0,1	1,3
Prestations versées	-3,8	-0,3	-0,2	-4,3
Ecart actuariels	0,6	0,0	0,1	0,7
- Ecart actuariels de la période liés à l'expérience	-0,3	-0,1	0,0	-0,5
- Ecart actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	1,0	0,1	0,1	1,2
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009	22,2	3,4	2,4	28,1

Évolution des fonds constitués en couverture des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2008	17,8	0,0	0,0	17,8
Dotations de l'exercice	2,6	0,0	0,0	2,6
Rendement attendu des actifs de couverture	0,6	0,0	0,0	0,6
Prestations versées	-3,4	0,0	0,0	-3,4
Gains et (pertes) actuariels	0,7	0,0	0,0	0,7
Valeur de marché au 31 décembre 2009	18,3	0,0	0,0	18,3

Coût net de l'exercice 2009 comptabilisé en résultat

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,2	0,0	1,0
Coût de l'actualisation	1,1	0,2	0,1	1,3
Rendement attendu des actifs de couverture	-0,6	0,0	0,0	-0,6
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	-0,1	0,0	0,1	0,0
Coût net de l'exercice 2009	1,2	0,3	0,2	1,7

Variation des provisions et charges à payer

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provision au 31 décembre 2008	5,7	3,4	2,5	11,6
Coût net de l'exercice 2009	1,2	0,3	0,2	1,7
Prestations versées	-3,0	-0,3	-0,2	-3,5
Provisions au 31 décembre 2009	3,9	3,4	2,4	9,8

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2009 sont nuls.

9.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 151 milliers €.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Note 10 – Information sectorielle

L'activité du groupe se décompose en deux métiers principaux, base du reporting interne à la Direction :

- le financement des entreprises : il s'agit
 - de financements directs à long et moyen terme sous forme de prêts, d'opérations de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière (opérations portées par OSEO financement et OSEO bretagne),
 - de financement court terme qui regroupe les opérations réalisées par OSEO financement qui participent au financement des créances publiques en métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature.
- les interventions en garantie réalisées par les sociétés OSEO garantie et OSEO garantie régions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations. Par convention, les produits de placement des fonds propres sont imputés dans cette rubrique.

(En millions €)

2009	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	214,6	79,4	71,4	7,3	372,7
Frais généraux	-144,3	-41,1	-50,0	-7,4	-242,8
Coût du risque	-64,3	0,3	0,0	0,2	-63,8
Résultat d'exploitation	6,0	38,6	21,4	0,0	66,1

2008	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	197,4	62,5	65,6	47,2	372,7
Frais généraux	-137,8	-36,1	-51,0	-5,9	-230,8
Coût du risque	-58,3	1,1	0,0	-0,3	-57,5
Résultat d'exploitation	1,3	27,4	14,6	41,0	84,4

(En millions €)

Encours bruts	2009	2008
Cofinancement	8 809,7	7 762,6
Financement court terme	562,9	560,8
Garanties données	10 659,1	7 562,9

Pour mémoire : les fonds de garanties s'élèvent à 2 106,9 millions € en 2009 contre 2 044,7 millions € en 2008.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 259,7 millions € en 2009 contre 439,3 millions € en 2008.

➤ Note 11 – Engagements de financement et de garantie

<i>(En millions €)</i>	2009	2008
Engagements donnés	14 177,0	10 498,4
Engagements de financement	3 517,9	2 935,5
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	3 517,9	2 935,5
Engagements de garantie	10 659,1	7 562,9
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	10 659,1	7 562,9
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	1 667,2	2 556,7
Engagements de financement reçus des établissements de crédit *	789,2	1 811,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	828,0	745,7
Engagements sur titres (titres à recevoir)	50,0	0,0

* Les engagements reçus comprennent en 2009 notamment 500 millions € contre 1,5 milliard € en 2008 de refinancement à recevoir de la Caisse des Dépôts et Consignations.

➤ Note 12 – Autres informations

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe OSEO sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 5, ainsi que les participations non consolidées.

Informations relatives aux sociétés liées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation d'OSEO sont toutes consolidées par intégration globale et les transactions communes se trouvent ainsi éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Parties liées ».

Bilan

	Parties liées 2009	Parties liées 2008
<i>(En millions €)</i>		
Actif		
Prêts et avances	0,1	0,1
Instruments de capitaux propres	43,4	34,6
Autres créances	0,2	0,1
Total des actifs	43,7	34,8
Passif		
Dépôts	0,2	0,2
Emprunts à terme	0,0	0,0
Autres passifs	15,0	19,9
Total des passifs	15,2	20,1
Informations diverses		
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,1

Compte de résultat

	Parties liées 2009	Parties liées 2008
<i>(En millions €)</i>		
Total des charges	2,7	1,5
Total des produits dont :	0,3	0,2
Produits d'intérêts	0,2	0,1
Honoraires et commissions	0,0	0,0
Prestations de services données	0,1	0,1
Produits de dividendes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
Autres informations		
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0

12.2 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau

(en milliers d'euros)	Mazars				Picarle - Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
AUDIT																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- OSEO holding	20	19	4%	4%	20	19	3%	2%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
- Filiales intégrées globalement	500	479	93%	92%	143	378	20%	37%	87	82	100%	100%	252	-	100%	N/A
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
- OSEO holding	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
- Filiales intégrées globalement	17	22	3%	4%	32	91	5%	9%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
S/ TOTAL AUDIT	537	520	100%	100%	195	488	28%	48%	87	82	100%	100%	252	-	100%	N/A
AUTRES PRESTATIONS																
Juridique, fiscal, social																
- OSEO holding	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
Autres																
- OSEO holding	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
- Filiales intégrées globalement (*)	-	-	0%	0%	506	523	72%	52%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	0%	0%	506	523	72%	52%	-	-	0%	0%	-	-	0%	N/A
TOTAL	537	520	100%	100%	701	1 011	100%	100%	87	82	100%	100%	252	-	100%	N/A

(*) Travaux de préparation, coordination et expertise réalisés dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

10. Comptes individuels + annexes

BILAN D'OSEO

ACTIF (En milliers €)	Notes	Brut	Amortissements Provisions	31/12/2009	31/12/2008
Actif Immobilisé		880 664,8	750,0	879 914,8	905 394,1
Immobilisations incorporelles	2	1 898,7	750,0	1 148,7	956,1
- Concessions, Brevets, Licences, Logiciels		1 882,2	750,0	1 132,2	951,1
- Immobilisations Incorporelles en Cours		16,5	0,0	16,5	5,0
Immobilisations financières		878 766,1	0,0	878 766,1	904 438,0
- Participations	3	547 415,3	0,0	547 415,3	544 145,5
- Prêts	4	331 350,8	0,0	331 350,8	360 292,5
Actif circulant		583 198,2	0,0	583 198,2	461 203,8
- Autres créances	5	3 732,3	0,0	3 732,3	50 516,9
- Disponibilités	6	579 465,9	0,0	579 465,9	410 686,9
Total de l'actif		1 463 863,0	750,0	1 463 113,0	1 366 597,9

BILAN D'OSEO

P A S S I F (En milliers €)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	7	581 563,9	576 153,0
- Capital souscrit		547 415,3	547 415,3
- Report à nouveau		28 737,7	4 979,8
- Résultat de l'exercice		5 410,9	23 757,9
Dettes		881 549,1	790 444,9
- Emprunts et dettes assimilés	8	331 350,8	360 292,5
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	439,6	729,2
- Dettes fiscales et sociales	10	115,8	4 363,7
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10	16,5	5,0
- Autres dettes	11	549 626,4	425 054,5
Total du passif		1 463 113,0	1 366 597,9

HORS-BILAN D'OSEO

(En milliers €)

	Note 19	31/12/2009	31/12/2008
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		4 490 200,0	4 240 200,0
. Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements donnés			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements sur titres			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements reçus			

COMPTE DE RÉSULTAT D'OSEO

<i>(En milliers €)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation		1 070,2	786,9
- Subventions d'Exploitation	12	1 070,2	652,2
- Autres produits		0,0	134,7
Charges d'exploitation		-7 408,6	-6 577,5
- Charges externes	13	-7 000,1	-5 936,9
- Impôts et Taxes		-38,6	-71,6
- Quote-part sur opérations		0,0	-303,1
- Dotations aux Amortissements sur Immobilisations		-369,9	-265,9
RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 338,4	-5 790,6
Produits financiers		19 697,5	50 329,5
- Dividendes	14	6 289,2	6 289,2
- Intérêts et produits assimilés	15	10 138,6	42 279,7
- Reprise pour dépréciation des titres	16	3 269,7	1 760,6
Charges financières		-7 948,2	-16 516,1
- Intérêts et charges assimilées	17	-7 948,2	-16 516,1
RESULTAT FINANCIER		11 749,3	33 813,4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 410,9	28 022,8
- Impôts sur les bénéfices	18	0,0	-4 264,9
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 410,9	23 757,9

Annexe comptable

• Note 1 – Règles de présentation et d'évaluation	159
• Note 2 – Immobilisations incorporelles	160
• Note 3 – Participations.....	160
• Note 4 – Prêts	162
• Note 5 – Autres créances	162
• Note 6 – Disponibilités (créances rattachées incluses)	163
• Note 7 – Capitaux propres.....	163
• Note 8 – Emprunts et dettes assimilées	163
• Note 9 – Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	164
• Note 10 – Dettes fiscales et sociales et des dettes sur immobilisations	164
• Note 11 – Autres dettes	164
• Note 12 – Subventions d'exploitation.....	165
• Note 13 – Charges générales d'exploitation.....	165
• Note 14 – Dividendes	165
• Note 15 – Intérêts et Produits assimilés.....	165
• Note 16 – Reprise pour dépréciations des titres.....	166
• Note 17 – Intérêts et charges assimilées.....	166
• Note 18 – Impôt sur les bénéfices.....	166
• Note 19 – Engagements de hors bilan.....	166

Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels d'OSEO sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce, décret du 29 novembre 1983.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres détenus dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le compose : obligations et autres titres à revenu fixe.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées conformément au code du commerce. Ces immobilisations sont inscrites au bilan, soit pour leur coût d'acquisition, soit pour leur valeur d'apport.

Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé sur le mode linéaire en fonction de leur durée de vie soit de 1 à 5 ans pour les logiciels.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts, dividendes et commissions sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les éléments d'actif et de passif sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le résultat financier.

➤ Note 2 - Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers €)</i>	Immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2008	1 336,2
Autres acquisitions	546,0
Immobilisations en cours	16,5
Sorties	0,0
Montant brut au 31/12/2009	1 898,7
Amortissement au 31/12/2008	-380,1
Dotation aux amortissements	-369,9
Amortissements cumulés au 31/12/2009	-750,0
Montant net au 31/12/2008	1 148,7

➤ Note 3 – Participations

<i>(En milliers €)</i>	2009	2008
Montant brut	547 415,3	547 415,3
Participation OSEO financement	463 135,5	463 135,5
Participation OSEO innovation	84 279,8	84 279,8
Dépréciation OSEO innovation	0,0	-3 269,7
Montant net	547 415,3	544 145,6

Filiales et participations

(En milliers €)

Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce de Créteil	% de capital détenu	Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avant résultat	Résultat courant avant impôts	Résultat net	CA HT exercice 2 009	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Directement	Brute	Nette								
- Filiales et participations												
OSEO financement	320 252 489	53,35%	463 136	463 136	377 230	636 888	38 540	18 900	1 357 437	331 350	4 490 200	6 289
OSEO innovation	692 005 432	100,00%	84 280	84 280	70 000	81 010	21 415	14 034	51 329	0	0	0

Note 4 - Prêts

(En milliers €)	2009	2008
Prêt en livres Sterling (2)	29 159,8	29 280,5
Prêt en US Dollars	0,0	25 363,8
Prêt	300 000,0	300 000,0
Créances rattachées	2 191,0	5 648,2
Total (1)	331 350,8	360 292,5

(1) Prêts consentis à OSEO financement .

(2) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change.

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/09

(En milliers €)	D ≤ 3 m.	3m.< D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	0,0	329 159,8
	329 159,8			

Note 5 – Autres créances

(En milliers €)	2009	2008
Autres débiteurs	0,0	208,3
Fournisseurs Avance - Avoirs	3,1	4,4
Subventions exploitation à recevoir	522,6	288,2
Fonds à recevoir INPI	0,0	50 000,0
Autres produits à recevoir	0,0	16,0
Etat acomptes Impôts Société	3 206,6	0,0
Total	3 732,3	50 516,9

Ventilation des créances selon la durée restant à courir au 31/12/08

(En milliers €)	D ≤ 1 an	D > à 1 an
Encours	3 732,3	0,0
	3 732,3	

🔗 Note 6 – Disponibilités (créances rattachées incluses)

<i>(En milliers €)</i>	2009	2008
Compte Banque BRED	1 852,3	2 236,1
Compte courant OSEO financement	345 069,0	8 016,1
Compte courant Etat- SCBCM	232 544,7	400 434,7
Total	579 466,0	410 686,9

🔗 Note 7 – Capitaux propres

Le capital correspond à l'apport de l'Etat pour un montant de 547 415,3 milliers €. L'apport est constitué des titres d'OSEO financement et des titres d'OSEO innovation figurant à l'actif.

<i>(En milliers €)</i>	2008	Affectation du résultat	Résultat 2009	2009
Capital	547 415,3			547 415,3
Report à nouveau	4 979,8	23 757,9		28 737,7
Résultat de l'exercice	23 757,9	-23 757,9	5 410,9	5 410,9
Total	576 153,0	0,0	5 410,9	581 563,9

🔗 Note 8 – Emprunts et dettes assimilées

<i>(En milliers €)</i>	2009	2008
Emprunt en livres Sterling (BEI)	29 159,8	29 280,5
Emprunt en US dollars (BEI)	0,0	25 363,8
Emprunt Codevi (CNCEP)	300 000,0	300 000,0
Dettes rattachées	2 191,0	5 648,2
Total	331 350,8	360 292,5

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/09

(En milliers €)	D ≤ 3 m.	3m.< D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	0,0	329 159,8
329 159,8				

Note 9 – Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(En milliers €)	2009	2008
- Pacte PME	0,0	200,0
- OSEO garantie	0,0	56,9
- Autres	439,6	472,3
Total	439,6	729,2

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 10 – Dettes fiscales et sociales et dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 11 – Autres dettes

(En milliers €)	2009	2008
Ressources Publiques d'intervention	549 626,4	425 054,5
Total	549 626,4	425 054,5

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir au 31/12/09

(En milliers €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	549 626,4	0,0	0,0
	549 626,4		

➤ Note 12 – Subventions d'exploitation

Il s'agit de subventions reçues de Régions pour financer l'activité d'OSEO en ligne.

➤ Note 13 – Charges générales d'exploitation

(En milliers €)	2009	2008
Refacturations des Sociétés du Groupe	-2 318,7	-2 082,0
Autres charges externes	-4 681,4	-3 854,9
Total	-7 000,1	-5 936,9

➤ Note 14 - Dividendes

Il s'agit des dividendes versés par OSEO financement pour un montant de 6 289,2 milliers €.

➤ Note 15 – Intérêts et produits assimilés

(En milliers €)	2009	2008
Compte à vue (*)	2 191,3	26 689,5
Fonds replacés auprès d'OSEO financement	7 947,3	15 590,2
- Prêts (en euros)	7 258,9	12 495,9
- Prêts (en devises)	688,4	2 917,7
- Titres de placement	0,0	176,6
Total	10 138,6	42 279,7

(*) dont intérêts Etat- SCBCM 1 884,3 milliers € en 2009

(*) dont intérêts Etat-SCBCM 26 406,6 milliers € en 2008

➤ Note 16 – Reprise pour dépréciations des titres

(En milliers €)	2009	2008
Reprise dépréciation des titres OSEO innovation	3 269,7	1 760,6
Total	3 269,7	1 760,6

➤ Note 17 – Intérêts et charges assimilées

(En milliers €)	2009	2008
- Emprunt (Banque Européenne d'investissement) BEI	-688,4	-2 917,7
- Emprunt CNCEP	-7 258,9	-12 495,9
- Compte à vue	-0,9	-1 102,5
Total	-7 948,2	-16 516,1

➤ Note 18 – Impôt sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. OSEO bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus d'OSEO financement.

➤ Note 19 – Engagements de hors bilan

Les engagements de garantie donnés concernent des emprunts contractés par OSEO financement pour lesquels OSEO s'est porté caution.

(En milliers €)	2009	2008
KFW	100 000,0	100 000,0
BEI	270 000,0	270 000,0
CNCEP	300 200,0	300 200,0
Caisse des Dépôts	3 000 000,0	2 750 000,0
Banque Postale	720 000,0	720 000,0
Conseil de l'Europe	100 000,0	100 000,0
Total	4 490 200,0	4 240 200,0

11. Rapport des Commissaires aux Comptes

11.1. Rapport général sur les comptes individuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'établissement public OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, l'Etablissement public procède à des estimations comptables portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les approches et hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les règles de présentation et d'évaluation de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'évaluation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

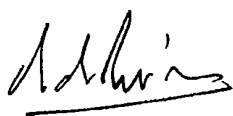
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 6 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



Charles de Boisriou



Virginie Chauvin



Marc Charles

11.2. Rapport général sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, et en particulier la norme IFRS 7 « Amélioration des

informations à fournir sur les instruments financiers » présentée en note 5.2, et la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » présentée en note 10.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de l'application des normes comptables en vigueur au 1er janvier 2009 telles que mentionnées dans la première partie de notre rapport.

Estimations comptables

Dépréciation du risque de crédit

OSEO constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans la note 5.3.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

Valorisation des instruments financiers

OSEO détient des positions sur instruments financiers. La note 5.2. « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus.

Provisionnement des engagements sociaux

OSEO constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.15 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris-La Défense, le 6 mai 2010


Les commissaires aux comptes

MAZARS


ERNST & YOUNG Audit



Virginie Chauvin



Charles de Boisriou



Marc Charles

RAPPORT ANNUEL 2009

OSEO

Etablissement Public Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil
Code APE 8413 Z

Siège social :

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

oseo.fr

